

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

**EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET
PAUPÉRISATION DES RURAUX AU
CAMEROUN : SOCIOANALYSE DE LA
PRÉCARITÉ DES ORPAILLEURS À BATOURI
(EST)**

**Mémoire rédigé et soutenu le 18 juin 2024 en vue de l'obtention d'un
Master en sociologie**

Option urbanité et ruralité

Par

Ingyrd ABESOLO ME ZALICK

Licence en sociologie

Jury

PRÉSIDENT: NNA NTIMBAN Albert (MC) ;

RAPPORTEUR : ESSOMBA EBELA Rachel Solange, (CC) ;

MEMBRE : MELIKI Hugues Morell, (CC).



Novembre 2024

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
LISTE D'ILLUSTRATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE :GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE A BATOURI	28
CHAPITRE I :MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE BATOURI.....	29
CHAPITRE II :LES JURIDICTIONS ET L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN.....	42
DEUXIÈME PARTIE :EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET PRÉCARITÉ DES ORPAILLEURS DE BATOURI.....	56
CHAPITRE III :ANALYSE DES PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ORPAILLAGE DANS LA LOCALITÉ DE BATOURI.....	57
CHAPITRE IV :EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE : ORGANISATION DU TRAVAIL ET CONSÉQUENCES SOCIO ENVIRONNEMENTALES.	86
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	109
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	115
ANNEXES	121
TABLE DES MATIÈRES	128

À mes parents,

Thomas ZALICK

Et,

AMPABOD ZEDOUMO

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le fruit de l'effort conjugué des nombreuses personnes qui m'ont témoigné leurs soutiens divers et multiformes.

Mes remerciements vont de manière particulière à l'endroit de :

Ma directrice de mémoire, Docteure Solange Rachel ESSOMBA EBELA, pour son soutien indéfectible ! Sa rigueur, ses orientations et sa disponibilité m'ont permis de conduire ce travail à son terme.

Merci au Chef de Département de sociologie Pr Armand LEKA ESSOMBA pour son encadrement et ses conseils judicieux.

À tous les enseignants du Département de Sociologie de Yaoundé 1 qui ont chacun participé à notre formation au travers de leurs apports multiformes et la qualité d'enseignements dispensés.

Au Docteur Hugues Morel MELIKI pour avoir nourri en nous cet esprit de recherche depuis la phase initiale jusqu'à l'aboutissement de ce travail.

Au Docteur Leonel KEPTCHUIME pour son appui permanent et ses conseils pragmatiques.

À tous nos camarades de promotion pour leurs diverses aides et conseils.

À madame Berlaude Anita SELATSA, épouse ATOH pour son accompagnement physique et financier.

À nos frères et sœurs Serges NTSEING ZALICK, Jean Jaures ATOH ZALICK, Thomas ZALICK ME ZALICK, Fanny AMPABOT ME ZALICK et Samuel ZEDOUMO ME ZALICK pour leur aide tant mentale que financière. Veuillez trouver en ce travail, l'expression de ma profonde gratitude.

Nos sincères remerciements à tous les orpailleurs et tous les autres acteurs des sites miniers de la localité de Batouri qui ont rendu possible la rédaction de ce mémoire.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Art: Article

Al : Alinéa

M: Mètre

Km: Kilomètre

WC: Water-Closet

PM: Premier Ministre

BM: Banque Mondiale

PFNL: Produits Forestiers non Ligneux

DSCE : Document Stratégique pour la Croissance de l'Emploi

AEA : Autorisation d'Exploitation Artisanale

PIB : Produit Intérieur Brut

ONG : Organisation Non Gouvernementale

BEAC : Banque des États d'Afrique Centrale

CAPAM : Centre d'Appui à l'Artisanat Minier

COOPCA APMAB : Coopération Camerounaise des Agriculteurs Production de Manioc de Batouri

GIC : Groupe d'Initiative Commun

CODEK : Comité de Développement de Kambélé 3

ITIE : Initiative de Transparence sur les Industries Extractives

MINDEF : Ministère de la Défense

MINMIDT : Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique

MINEPDED : Ministère de l'Environnement de la Protection de la nature et du Développement Durable

PCD : Plan Communal de Développement

PRECASEM : Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier

SONAMINES : Société Nationale des Mines

STBK : Société de Transformation de Bois de la Kadey

FODER : Forêts et Développement Rural

MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et l'Aménagement du territoire

PRABA : Producteurs Agricoles de Batouri

OIT : Organisation Internationale du Travail

MINSANTE : Ministère de la Santé

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

SIDA: Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

MST : Maladie Sexuellement Transmissible

AVP : Accident de la Voie Publique

LISTE D'ILLUSTRATIONS

A. TABLEAUX

1 : Grille d'observation	20
2: listes des personnes interviewées	22
3 : Différents Maires de la commune de Batouri depuis 1955 à nos jours.....	30
4: Gisements miniers dans la région Est Cameroun.....	50
5 : contribution du secteur extractif dans l'économie camerounaise.	52

B. PHOTOS

1 : Animaux en divagation dans la ville de Batouri.	38
2 : Matériel pour peser et acheter de l'or.....	41
3 : Enfants d'orpailleurs	72
4 : Exploitation artisanaleà methodes archaïques	74
5 : Moulin pour moudre les gravas contenant de l'or	76
6 : Sluice pour lavage de la roche moulu	76
7 : Cabane servant de résidence pour les orpailleurs.....	102
8 : Dégradation accélérée de l'écosystème et des sols	106
9 : Pollution des eaux	107

C. FIGURES

1: Localisation de la commune de Batouri.....	26
2: Localisation des sites miniers parcourus.....	58

RÉSUMÉ

La ville communale de Batouri se caractérise par son abondance en site miniers artisanaux et semi-mécanisés. Ce mémoire dont l'intitulé est « l'exploitation minière artisanale et paupérisation des ruraux au Cameroun : socioanalyse de la précarité des orpailleurs de Batouri (EST) » est le résultat d'un travail qui a été réalisé dans le département de la Kadey de manière plus précise. Les travaux consacrés à l'exploitation minière ont laissées entendre que, il s'agit d'une source d'enrichissement pour ceux qui en possède, une porte de sortie de la misère. À contrario, dans la localité de Batouri, le constat fait pendant nos descentes de terrain est celui selon lequel, cette activité aussi rentable qu'elle soit ne participe pas au bien-être de ces mineurs au contraire les appauvris davantage. L'objectif de notre recherche étant celle d'analyser les effets des représentations sociales sur le quotidien des orpailleurs de Batouri. Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, la précarité des orpailleurs de cette communauté se construit à partir des conditions socioculturelles dans lesquelles ils se meuvent. Pour ce travail d'analyse, nous avons convoqués l'analyse individuelle de Raymond BOUDON, l'ethnométhodologie d'Harold GARFINKEL et la théorie des représentations sociales de Serge MOSCOVICI. Ces théories ont permis d'éclairer nos lanternes sur la question de précarité des orpailleurs dans cette zone. L'usage de l'observation qu'elle soit documentaire ou directe, et l'entretien comme techniques de collecte de données ont permis d'aboutir à la conclusion selon laquelle, l'orpailleur lui-même est à l'origine de son mal être car, il est désormais conditionné par la société dans laquelle il vit et ses réalités qu'il a lui-même fabriqués qui agissent contre sa personne. En d'autres termes, la précarité dans laquelle subsiste l'orpailleur de la ville communale de Batouri est le résultat de ses propres actions.

Mots clés : précarité, représentations sociales, orpillage et orpailleur.

ABSTRACT

The municipal town of Batouri is characterized by its abundance of artisanal and semi-mechanized mining sites. This dissertation, entitled “artisanal mining and impoverishment of rural people in Cameroon: socioanalysis of the precariousness of gold miners in Batouri (EST)” is the result of work that was carried out in the department of Kadey de more precise way. The work devoted to mining has suggested that it is a source of enrichment for those who have it, a way out of poverty. Conversely, in the locality of Batouri, the observation made during our field visits is that, this activity, as profitable as it is, does not contribute to the well-being of these miners, on the contrary, it impoverishes them further. The objective of our research is to analyze the effects of social representations on the daily lives of gold miners in Batouri. We formulated the hypothesis according to which the precariousness of the gold miners in this community is constructed from the socio-cultural conditions in which they operate. For this analytical work, we used the individual analysis of Raymond BOUDON, the ethnomethodology of Harold GARFINKEL and the theory of social representations of Serge MOSCOVICI. These theories have shed some light on the question of the precariousness of gold miners in this area. The use of observation, whether documentary or direct, and interviews as data collection techniques made it possible to reach the conclusion that the gold miner himself is at the origin of his illness. Being because, he is now conditioned by the society in which he lives and its realities that he himself created which act against his person. In other words, the precariousness in which the gold miner in the communal town of Batouri remains is the result of his own actions.

Key words: precariousness, social representations, gold panning and gold prospector.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1- Contexte

L'exploitation minière artisanale de l'or est une activité en pleine expansion en Afrique depuis la crise économique de 1980. Cette perturbation économique a favorisé l'entrée d'investisseurs étrangers en Afrique durant les années 1980-1990¹. Au Cameroun de manière particulière, la richesse du sous-sol n'est plus à démontrer. Car, elle fait désormais l'objet de convoitise des grandes métropoles. Cette richesse est considérée comme pilier de son développement futur. Le pays dispose de quatre régions avec des sous-sols riches notamment l'Adamaoua, l'Est, le Nord et le Sud. Mais, la région la plus pourvue du territoire, celle qu'on qualifierait même de plus vieux site minier est la région de l'Est du Cameroun.

Le département de la kadey qui abrite notre étude dispose de sept sites miniers recensés par nous et communément appelés « chantiers d'or » il s'agit donc de boukaro, dounmaingwakè, mongo-nam, mbile, diengou, « mets ça dedans », ndong-nguè. Ces divers sites miniers font montre d'une abondante richesse du sous-sol de cette partie du pays et ne cessent d'attirer de nombreux exploitants aussi bien locaux que de l'extérieur. De nos jours, la croissance de cette activité minière dite artisanale qui se différencie de celle mécanisée ou semi-mécanisée de par les méthodes et outils archaïques employés pour l'extraction du minerai. Dans cette localité comme dans les villages miniers du pays, elle va de plus en plus grandissante pour bon nombres de raisons qui sont notamment : la crise économique qui a frappé le pays au cours de la décennie 80, l'échec des PAS (Politiques d'Ajustement Structurel) qui sont des mesures qui visent à encourager l'économie de marché et l'intégration au monde extérieur ,à augmenter la croissance et l'efficacité économique par le développement du système des incitations ,enfin à améliorer la capacité de la production à répondre à la conjoncture. Ce qui crée des licenciements abusifs des employés entraînant ainsi l'augmentation fulgurante du taux de chômage au pays. Toutes ces raisons vont donc créer le redéploiement, la reconversion de ces anciens travailleurs et salariés dans divers secteur d'activité tels que : le commerce à la sauvette, le brouettage, la conduite de taxis ou de motos. Dans notre cas d'espèce, il s'agit de l'exploitation artisanale, illégale ou informelle de l'or pour pouvoir subvenir non seulement à leurs besoins personnels, mais également à ceux de

1 Bonnie et CampBell , « *l'exploitation minière comme moteur du développement en Afrique :quelques enjeux soulevés par la révision des cadres réglementaires miniers* »,*Exploitation minière et développement durable en Afrique*, Conakry 9-13 juin 2013. P .1.

leurs familles respectives. Ce qui justifie davantage la croissance des sites miniers artisanaux à Batouri.

Malgré la richesse du sous-sol de ce territoire, le constat fait dans cette zone est celui selon lequel, elle reste encore parmi les plus enclavées et pauvres du Cameroun.

2- Justification

Cette recherche va alors d'une observation faite dans la localité de Batouri depuis 2015 nous étions encore élève dans cette partie de l'Est Cameroun. Il y existe depuis lors une ruée des populations vers les différents sites miniers, notamment ceux de Boukaro et Diengou où ils passaient plus de temps ceci au détriment des activités champêtres et commerciales. Etant donné que l'image social dit qu'avec l'or « l'on peut voir passer sa vie d'un point zéro à un point dix » en peu de temps. À contrario, le constat fait est plutôt celui d'une vie de plus en plus pénible, difficile à vivre due aux risques liés au travail rudimentaire. En fait, les moyens de travail ici sont ceux qui affaiblissent considérablement l'individu en fragilisant davantage sa santé du fait d'une absence criarde de toutes protections. Malgré ce fait, ils ne se lassent pas d'y aller et ce jusqu'à ce jour au point d'y élire domicile abandonnant ainsi du jour au lendemain ce qu'ils avaient déjà en leur possession. Bien plus, en 2021, nous avons pu porter un autre regard sur ces personnes et surtout sur leurs conditions de vie. Le constat de leur pauvreté, du mal être étant fait, on essayait de comprendre comment après six ans de travail aussi rudimentaire que les orpailleurs soient, encore aussi vulnérables dans ces villages miniers qui sont perçus comme des sources incontestées de création de richesse. Ainsi, le problème qui est le nôtre est celui de comprendre ce qui expliquerait le fait qu'après tant d'années, ces orpailleurs aient un tel retard alors qu'ils sont eux-mêmes à l'origine de leur richesse. En outre, ils sont dans un contexte de production de richesse. Constat donc qui, polarisait notre attention.

Il faut pourtant souligner que, les travaux consacrés à la question de l'exploitation minière artisanale de l'or ont davantage porté leur attention sur les impacts économiques, politiques, sanitaires et environnementaux tant au niveau national qu'international avec des auteurs comme Jean Philippe MARCOUX, Jean-François ORRU, Remi PELON, Philippe GENTILHOMME, Tsiyembe MWALYILA et Bukasa MAYELE. Ces auteurs abordent cette question sous tout autre angle que celui socio-culturel. Fort donc de ce constat, nous avons conclu que la plupart, voire l'ensemble de leurs travaux soulignent des effets quelque peu

positifs des minerais sur la santé socio-économique des pays qui en disposent. C'est donc ce paradoxe, cet écart d'avec la réalité de notre terrain qui irrigue cette recherche.

II- PROBLÈME

Un problème est un défi intellectuel dérangeant un sujet à doute, une difficulté ou une insatisfaction que l'on éprouve quand une situation insatisfaisante se présente. Ce défi intellectuel une fois qu'il est clairement défini en terme de questionnements devient l'objet d'un projet de recherche qui vise la résolution du doute, de la difficulté ou de l'insatisfaction, dans l'espoir de transformer l'expérience dérangeante en une expérience satisfaisante.

Le potentiel minier du sous-sol camerounais qui n'est plus à démontrer et fait en sorte que, l'exploitation minière de l'or prenne davantage d'ampleur. On assiste à la naissance des sites miniers au jour le jour à travers le pays. C'est une activité qui se pratique la plupart du temps de manière illégale et anarchique sur l'étendue du territoire. Or, l'Etat qui est le propriétaire de ces terres a prévu une certaine réglementation pour les communautés locales qui souhaitent exploiter ces minerais. C'est ainsi que dans la loi portant création du code minier camerounais de 2016 à ses alinéas 8 et 9, il est écrit :

Toute personne physique ou morale désirant exercer une activité minière doit au préalable, obtenir un permis de reconnaissance ou un titre minier, délivré dans les conditions prévues par la présente loi.[...] L'exercice de l'activité minière artisanale est réservée aux personnes de nationalité camerounaise, sous réserve d'obtention d'une carte de prospecteur et / ou de l'autorisation d'exploitation artisanale délivrées dans les conditions définies par la présente loi².

Pour ainsi signifier que, pour pouvoir pratiquer l'exploitation minière artisanale sur le territoire camerounais, certaines règles doivent préalablement être remplies notamment être de nationalité camerounaise et ensuite disposer d'une autorisation d'exploitation. Ce sont là les garants pour une exploitation minière artisanale légale.

Elle ne cesse d'attirer bon nombres de personnes. Car, le discours dominant de nos sociétés, est celui selon lequel l'extraction minière est une activité qui se veut rentable. C'est donc une opportunité pour des personnes qui ne connaissent que pauvreté et famine pour

2 Code minier titre I Chapitre II, Article9, 2016, p.4

changer leur train de vie. Cette activité est perçue comme une porte de sortie de leur « misère ».

Pourtant, il a été constaté que, cette idée d'enrichissement, d'embourgeoisement au travers de l'orpaillage artisanal qui ne cesse de dominer l'opinion publique, va en contradiction avec la réalité observée dans différents sites miniers. Car, il a été noté que, ces sites miniers sont des fiefs incontestés de la précarité, du danger, de toute forme d'insécurité et même de la mort de manière quotidienne. Chose qui n'empêche pourtant pas les communautés riveraines à s'y investir pleinement car, elles y voient toutes « une chance de s'enrichir grâce à l'or »³ raison pour laquelle elles y engagent les familles entières (époux, épouses et enfants) sans distinction aucune.

Au regard donc du minerai exploité, de l'ampleur que prend cette activité d'orpaillage dans cette localité et la pauvreté qui y perdure, la préoccupation consiste à comprendre ce qui explique l'inadéquation entre ces deux réalités, en occurrence la richesse exploitée et le niveau de vulnérabilité qui y subsiste. Le problème que soulève donc notre thématique est celui de la paupérisation des orpailleurs de Batouri.

III- PROBLÉMATIQUE

La problématique de l'exploitation minière constitue l'objet de recherche de plusieurs analyses en Sciences Sociales. En effet, dans le cadre de ces recherches tant académiques que professionnelles, le phénomène d'exploitation minière artisanale crée une véritable polémique pour les pays qui disposent de ressources minières. Ceci est justifié par les travaux antérieurs réalisés que nous avons pu consulter. Plusieurs hypothèses rendent compte du phénomène notamment celui du paradigme de la malédiction minière, de l'exploitation minière comme source de conflits, de l'exploitation minière comme facteur de développement et de l'exploitation minière comme un désastre écologique.

1- Le paradigme de la malédiction minière

La production des ressources minières en Afrique tel que l'or a connu une croissance très rapide. Elle est une source d'espoir en termes de nouvelles ressources pour le développement, mais aussi les craintes des répercussions négatives, notamment en termes de gouvernance comme le souligne l'approche de la malédiction. L'exploitation minière est donc

3 Randolph M, COOLEY, 88 Wall Street, Tontine Building in La ruée vers l'or de Californie-Histoire de l'or (4).

considérée comme une sorte de malédiction pour ceux qui possèdent ces richesses minières d'où le paradigme de la malédiction minière. Les tenants du paradigme de la « malédiction minière » soutiennent le postulat selon lequel, l'abondance de ressources naturelles, surtout celles dites minières loin d'être un facteur de développement, elles traduisent la corrélation inverse entre la croissance économique et l'abondance de ces ressources. L'économiste britannique Richard AUTY⁴ aurait été le premier à utiliser cette expression de « malédiction des ressources » pour décrire un paradoxe apparent : les pays en développement dotés d'abondantes ressources extractives (pétrole, gaz et minerais) affichent de moins bonnes performances que les pays dépourvus de ressources que ce soit en termes de croissances économique, de gouvernance ou d'indicateurs sociaux.

En outre, ce paradigme démontre que, l'abondance des ressources minières ne participe pas à la croissance économique de ceux qui disposent de ces richesses. Dans le même ordre d'idées, ce paradigme explique le fait que d'un côté, les pays producteurs de ressources minières disposent grâce à leurs richesses, un énorme potentiel de développement et de l'autre côté que leurs populations croupissent dans la misère.

Ce paradigme est illustré par le cas de deux figures minières, notamment l'Afrique du sud et la République Démocratique du Congo (RDC). Pour lui, il est clair que, les lois sur le minier appliquées dans les pays du Sud font la part belle des investisseurs ainsi, les organisations et les entreprises camouflent leurs opérations frauduleuses sous le label de la « transparence ». Cette transparence qui cache en réalité leurs actes qui sont et demeurent impunis et « *le spectre de la faim, de la misère qui se propage dans ces chantiers miniers à cause des conditions de vie indécentes* ». ⁵De même, ce paradigme de malédiction minière est mis au-devant en s'appuyant sur la faible capacité des Etats africains à mettre en valeur leurs ressources naturelles, du fait de la faiblesse des industries. Le contrôle de ces ressources leur échappe complètement ce qui fait dire à Mwalhila TSIYEMBE et Mayele BUKASA que « *les pays africains n'ont pas prise sur leurs ressources, dont l'exploitation est fonction des pays industrialisés de l'Est et de l'Ouest* »⁶ ces pays sont donc ramenés à de simple fournisseurs de matières premières pour les pays dits développés et qui ne leurs profitent à rien dans le processus de leur propre développement et continuent de croupir dans des conditions de sous-développement, de mal être, de précarité qui laisse à désirer car s'avèrent diamétralement

4 Richard M. AUTY, *sustaining development in mineral economies: the resource curse thesis*, Londres Routledge, 1993.

5 Frédéric THOMAS, *Industries minières. Extraire à tout prix ?* Paris, édition Syllepse et intercontinental, 2013.

6 Mwalhila TSHIYEMBE et al, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, 1989, P48

opposés aux richesses exploitées dans leurs pays. Selon Gilles CARBONNIER⁷. En économie, l'on considérait l'abondance des matières premières comme un important vecteur de développement, qui permettait d'attirer bon nombres d'investisseurs afin d'accroître les revenus d'exportation liés à cette activité. Pourtant, il existe des contre- exemples partant du déclin espagnol à partir du XVI^e siècle, alors que le royaume de Castille exploitait ses richesses minières, certains économistes ont fait le constat selon lequel, cette richesse minière est l'une des causes du « *sous-développement* » de leur localité s'appuyant ainsi sur le constat de la baisse des prix de ses matières premières par rapport aux biens manufacturés. Terry KARL⁸, a également mis l'accent sur les pays producteurs de pétrole en grande quantité et le sous-développement économique dans lequel ils continuent de subsister.

Dans ces zones riches en ressources minérales, il est remarqué une absence d'infrastructures sanitaires, les soins de santé appropriés et même les formations sanitaires permettant de donner la vie sont rares, voire inexistantes. Il se pose également de nombreux problème d'éducation dans les zones minières car, les parents pour la plupart, n'ont pas pour habitude de scolariser leurs enfants. Puisque pour eux-mêmes parents, à l'âge de 5 ans l'enfant a capacité à exercer dans un site minier.

2- L'exploitation minière comme source de conflits

L'exploitation minière est considérée par de nombreux chercheurs comme une source de conflit. De ce fait, pour Jean Philippe MARCOUX, les ressources minières sont à l'origine de nombreux conflits en Afrique. La cause de ces conflits étant le contrôle et l'appropriation des ressources minières par les groupes armés tant étrangers que nationaux. En témoigne les nombreuses attaques perpétrées par les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF) de la Sierra Leone en Guinée muent par le désir de contrôler et s'emparer des ressources diamantaires de la Guinée. Il souligne en effet que, cette région fait partie d'une « nouvelle géographie des conflits où les mobiles de la guerre ne sont plus les différences ethniques, religieuses, ou idéologiques, mais une compétition pour contrôler les richesses naturelles et minérales d'un pays ou d'une région »⁹. Jean François ORRU, Remi PELON et Philippe GENTILHOMME, démontrent également que, les mines en général et le diamant de façon particulière alimente les conflits en Afrique. D'après eux, le diamant a engendré quatre

7 Gilles CARBONNIER, « *La malédiction des ressources minières naturelles et ses antidotes* » dans Revue internationale et stratégique 2013/ 3(n°91), PP 38-48.

8 Terry KARL, « The paradox of plenty : Oil booms and petro-strates, Berkeley », University of California press, 1997

9 Jean Philippe MARCOUX, Op cit. P2

principaux conflits meurtriers notamment en Angola, au Libéria, en Sierra Leone et dans la République Démocratique du Congo (RDC). Ils démontrent que les populations sont les principales victimes de ces conflits et ne profitent pas de la mise en valeur des ressources exploitées dans leurs territoires.

Jean-François ORRU, Remi PELON et Philippe GENTILHOMME construisent un lien entre le diamant et les différents conflits en Afrique. Ils présentent le rôle majeur des diamants qu'ils ont d'ailleurs nommés à cette période : les « diamants de sang »¹⁰ pour signifier que, ce minerai a engendré beaucoup de conflit et a aussi fait couler beaucoup de sang. Depuis le tout début du XXe siècle, le pétrole qui est également une richesse minérale est devenu une donnée essentielle de la géopolitique. La dépendance des pays développés envers cette matière première est telle, que sa convoitise a déclenché ou influé sur le cours de plusieurs guerres, guerres civiles sur le fond des gisements pétroliers ne se comptent plus à ce jour. Aujourd'hui, un tiers des guerres civiles ont lieu dans les pays producteurs de pétrole. Les conflits liés au pétrole peuvent provenir de la présence de pétrole sur plusieurs territoires ou tout simplement de la volonté de contrôler toujours les régions renfermant du pétrole dont plusieurs États sont dépendants et peuvent aller jusqu'aux guerres tels sont le cas des pays tels que le Tchad, la Bolivie de l'Iran et l'Irak (la guerre du Koweït) qui a duré 7 ans un conflit de ressort pétrolier. Le conflit pétrolier qui oppose la Bolivie au Paraguay est la *guerre du Chaco*. La région du Chaco qui est située entre l'Argentine et la Bolivie a été au centre de cette guerre ceci dû au fait qu'elle regorge un énorme potentiel pétrolier. Cette guerre donc qui partit des querelles en 1935, pour aboutir plus tard à une guerre qui devrait éventuellement avoir main mise sur cette richesse ou pas. L'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière au début des années 2000, a donné une dimension nouvelle à la conflictualité tchadienne. « *Le pétrole sert à faire la guerre* ». Cette célèbre formule de Lord Curzon, ancien ministre britannique des affaires étrangères, montre à suffisance ce que représente ce minerai pour les pays qui en dispose notamment le Tchad. Le secteur minier peut être simultanément un champ de bataille et un lieu de pouvoir comme le relève Armand LEKA ESSOMBA¹¹ dans ses travaux où il présente l'asymétrie de pouvoir entre État, multinationale et société civile. Selon Thierry VIRCOULON¹², le secteur minier est au cœur des systèmes politique qu'il peut soit,

10 Jean-François ORRU et al, « *diamant dans la géopolitique africaine* », Afrique contemporaine 2007/1(n°221), P1.

11 Armand LEKA ESSOMBA, « Pétrole pouvoir et société », thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat en/ Ph.D en sociologie, UYI ,2008 P 391

12 Thierry VIRCOULON, « les minerais d'Afrique, entre conflits et développement », dans politique étrangère 2013/2 (Été), P 82.

cristallisé ou déstabilisé. C'est une source de conflits locaux, nationaux et régionaux. Depuis le début de l'année 2013, c'est la source des affrontements à Dafour. Pour lui, l'engouement pour la diplomatie économique qui accompagne logiquement la globalisation fait de ce secteur d'activité, un nouvel enjeu de politique étrangère. Il soutient que, « *l'approvisionnement en minerais critiques est en train de devenir aussi stratégique que l'approvisionnement en hydrocarbures* ». En somme, ce secteur en Afrique est un phénomène politique qui illustre le rapprochement troublant et quelque fois dangereux de la politique et de l'économie. Cet auteur démontre qu'en Afrique, l'activité minière est simultanément un champ de bataille et un lieu de pouvoir. Pour Régis LOUSSOU KIKI¹³, le fort potentiel minier des pays africains ne se fait pas ressentir sur son développement qui peine à démarrer. À contrario, elle place ces pays au « *centre d'un échiquier d'influences et de prédatons, vecteur de déséquilibres et d'insécurité* ». Les pays africains peinent à transformer leur richesse naturelle en développement économique stable pour assurer un lendemain meilleur pour ses populations. Les richesses minières des pays africains servent plutôt aux puissances montantes étrangères parmi lesquelles la Chine. La complexité de gérance des matières premières africaines entraîne la montée de l'insécurité et la multiplication des conflits sur le continent. Selon la Banque Mondiale, les Etats disposant de minerais stratégiques, de pierres précieuses ou toutes autres ressources « *pillables* » risquent trois fois plus d'engendrer des conflits très souvent armés. Pour cet auteur pour que les pays africains trouvent « *la voie d'une croissance inclusive, profitant à l'économie et aux populations* », ils devront diversifier leurs exportations, limiter la corruption et apprivoiser les appétits géopolitiques des grandes puissances qui ne font que se servir sur leurs sols. Le Cameroun pendant plusieurs années avec le Nigeria était en conflit au sujet de la péninsule de Bakassi, censée regorger le pétrole. Les deux pays se sont affrontés plusieurs revendiquant la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi. Les conflits autour de l'exploitation minière ne sont pas toujours sur le plan international comme le souligne Bienvenu Richard NDONGO BELA¹⁴, ces conflits sont aussi bien locaux. Dans ses travaux, il montre que, dans la localité d'Eséka, l'exploitation minière a alimentée les tensions qui opposent « l'Etat, les groupes autochtones et allogènes » qui sont tous présent dans cette localité pour être en possession du « *métal précieux* » qu'est l'or.

13 Régis LOUSSOU KIKI, « L'Afrique, un continent convoité : une malédiction des matières premières ? », 2019.

¹⁴ Bienvenu Richard NDONGO BELA, « l'exploitation minière artisanale dans la localité d'Eséka, Nyong et Kellé (centre-Cameroun) », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en sociologie, UY1, 2021.

3- L'exploitation minière artisanale comme facteur de développement

L'exploitation minière de l'or qu'elle soit artisanale ou mécanisée représente un facteur de développement pour l'Afrique même si elle est encore sous exploitée dans l'ensemble et au Cameroun de façon particulière, elle se présente comme une issue salvatrice pour les pays qui en dispose. Ainsi, nous pouvons donc avec Louis-Nino KANSOUN¹⁵ dire que l'industrialisation du secteur minier peut servir de moteur de croissance économique et du développement à travers l'exploitation et la transformation de ces ressources minières.

L'or et le diamant peuvent être des véritables assurances pour l'économie du pays en cas d'instabilité financière et si leur gestion est bien structurée. En effet, une exploitation correctement structurée conduit à une croissance économique fulgurante pour les pays qui en dispose et de ce fait peut contribuer à l'amélioration des conditions de vies populations qui y sont présentes. C'est dans ce sens qu'en 2013 Sory SOW¹⁶ soutient le postulat selon lequel, les ressources minières constitueraient un facteur de développement et de croissance économique générale pour un pays. Tout ceci dans la mesure où les impacts sociaux et environnementaux sont minimisés. Les ressources minières constituent donc un capital naturel dont l'exploitation est une source de richesse qu'elle soit industrialisée ou pas. Pour la Guinée, ce secteur représente 65 à 75% des exportations du pays. Jean Marie MUGINIBWA¹⁷, parlant de « l'exploitation minière artisanale et l'amélioration des conditions socio-économiques des exploitants et des habitants de l'hinterland minier à Likasi », a voulu connaître l'apport de cette activité dans le quotidien des mineurs qui la pratique. En outre, il a voulu savoir si l'exploitation minière artisanale contribuerait à l'amélioration des conditions de vie des différents exploitants et habitants de cette zone étant donné qu'elle est une source de revenu fiable, capable d'assurer tant le développement personnel de l'individu qui l'exploite que celui du pays qui en dispose. D'après ses études, il conclut qu'elle a diminuée le nombre des sans-emplois de cette zone et qu'elle est de ce fait un facteur de l'amélioration des conditions de vie sociales et économiques de ces exploitants.

Ce faisant donc, il est possible pour nous de percevoir la posture selon laquelle, les gisements constituent un potentiel minier sur lequel un pays comme le Cameroun pourrait

15 Louis-Nino KANSOUN, potentiel minier sous-exploité (3e partie) : le cas du Cameroun, avril 2020, n°130

16 Sory SOW, « les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée : impact du cadre réglementaire », Mémoire de Master Université de Senghor, Département environnement, spécialité Gestion de l'environnement, 2013

17 Jean Marie MUGINIBWA, « l'exploitation minière artisanale et amélioration des conditions socio-économique des exploitants et habitants de l'hinterland minier de likasi (cas du site de SHAMINTUMBA) », mémoire de licence en sciences sociales ; ISES-LUBUMBASHI, Septembre 2000

porter une attention particulière pour impulser son développement. Cependant, pour Amadou KEITA¹⁸, bien que reconnaissant le secteur minier comme moyen de développement économique pour le Mali, condamne le fait que, la mauvaise gestion de ce secteur d'activité qui ne favorise pas le progrès du pays. Les ressources minières pourraient constituer des facteurs déclencheurs de développement notamment avec David HUMPHREYS¹⁹, qui souligne qu'il faudrait que les compagnies minières des pays émergents ayant bénéficiées de la libération des marchés et de l'envolée des prix des matières premières des années 2003-2008, doivent s'assurer un accès aux financements, aux motivations aux compétences et aux techniques, trouver le bon équilibre entre les attentes d'actionnaires aux motivations différentes et poursuivre leur ouverture à l'international. Il serait donc judicieux de mettre sur pied une politique d'une gestion rationnelle et équilibrée des différentes ressources minières dont l'or afin d'améliorer le bien-être de la population locale tout en garantissant l'avenir de ces entités.

4- L'exploitation minière : un désastre écologique

Certains travaux estiment que le secteur minier ne contribue pas assez au développement de l'Afrique du fait de son impact direct sur la nature ; cette activité appauvrit davantage les populations locales et contribue à la destruction de l'environnement. C'est ainsi que nous avons des impacts directs notamment la destruction des sols, la déforestation et la pollution des milieux induits par l'activité d'extraction. Selon la RMF²⁰, une étude de 2019 a révélé que l'eau en aval d'une mine de Rio Tinto à Madagascar présentait des concentrations élevées de plomb et d'uranium. Causant un potentiel préjudice aux populations locales qui dépendent d'un lac et d'une rivière voisins pour leur eau potable. La suite de cette étude a révélé que cette eau contenait un taux d'uranium très élevé. La mine a donc été responsable de la pollution de cette eau. La même année en Colombie, à l'université de Columbia suite à une recherche, ils font mention de ce que, le problème identique à celui de Madagascar qui est celui de pollution des eaux est également observable mais cette fois avec des substances toxiques bien plus lourdes telles que le plomb, le nickel, l'arsenic et le zinc. Selon le blog

18 Amadou KEITA, *orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali*, les cahiers du CIRDIS, 1, 2017

19 David HUMPHREYS, *Secteur privé et développement : la montée en puissance des acteurs miniers des pays émergents*, 2011

20 RMF(les effets nocifs de l'exploitation minière : quand l'extraction nuit aux personnes, aux environnements et aux économies) P19.

SOS nature, Quel est l'impact de l'industrie minière sur l'environnement?²¹. Les impacts des sites miniers sur la qualité de l'eau sont très variables et le suivi de la qualité de l'eau devra être adapté aux conditions spécifiques de la zone et aux réglementations environnementales en vigueur car cela entraîne également le drainage acide minier du fait que, les points d'eau sont des points où les entreprises déversent leurs déchets. Ce qui constitue une menace pour la faune et la flore aquatique et des espèces qui en dépendent pour leur survie et alimentation. L'eau acide libérée par les mines de métaux ou de charbon s'écoule également dans les eaux souterraines. La perte du PH normal de l'eau, un des effets néfastes de l'industrie minière, peut avoir les effets désastreux sur la vie que cette eau peut entretenir. Ils continuent leurs propos en présentant cette activité dite minière comme un facteur de pollution de l'air.

Dans ces milieux, la qualité de l'air est affectée car, des matériaux non raffinés sont libérés lorsque des gisements de minéraux s'envolent. Certains produits toxiques tels que le plomb et bien d'autres sont souvent contenu dans ces particules. Tout ceci donc pouvant nuire gravement à la santé des personnes à proximité causant ainsi des maladies respiratoires et des allergies pour certains à force d'inhaler continuellement les toxines issues des produits qu'ils manipulent de manière journalière. L'exploitation minière entraîne très souvent ce que certains qualifient de « pire effets des activités minières » qui est donc la perte de la biodiversité qui sont visibles à la fin du processus d'extraction par la modification frappante du paysage. L'extraction des minerais du sol conduit à une perte abusive des habitats. Les espèces endémiques sont les plus touché par ces effets néfastes car, la moindre perturbation de leur espace vital peut avoir comme conséquences leur extinction. Les toxines provenant de l'activité humaine en rapport avec cette activité peuvent anéantir des milliers d'espèces en peu de temps ceci dû aux multiples perturbations rencontrées.

Les textes qui viennent d'être passés en revue donnent un aperçu de l'exploitation minière et témoignent de ce que c'est un phénomène qui date de plus de trente ans et a déjà fait couler beaucoup d'encre au vue de la littérature qui lui est consacré. Ces textes nous donnent de voir comment les auteurs ont analysés cette problématique. Toutefois il est remarquable de noter qu'ils n'ont pas portés un intérêt particulier sur le cas de la précarité des orpailleurs eux-mêmes. C'est dans cette mesure que s'inscrit ce travail portant sur « l'exploitation artisanale et paupérisation : socio analyse de la précarité des orpailleurs de Batouri (Est Cameroun). Dans une optique donc de « dépasser les interprétations établies qui

21 <https://www.sosnature.org/quel-est-limpact-de-lindustrie-mini%C3%A9re-sur-lenvironnement/#:~:text=Impacts%20de%20l'exploitation,eaux%20souterraines%20%et%20des%20sols.>

contribuent à reproduire l'ordre des choses afin de faire apparaître de nouvelles significations des phénomènes étudiés qui soient plus éclairantes, plus pénétrantes que les précédentes »²², nous porterons une attention particulière sur l'orpailleur dans l'exploitation minière.

IV- QUESTIONS DE RECHERCHE

Pour des raisons de clarté et de spécificité, il est recommandé de traduire le « problème de recherche » en « question de recherche ». Toute bonne recherche vise à répondre à une question précise. Dans le cadre de ce travail, cette question est subdivisée en trois questions subsidiaires.

1- Question principale

Comment se construit la précarité des orpailleurs de la ville communale de Batouri ?

2- Questions secondaires

QS1 : Comment les représentations sociales rendent-elles compte de la précarité des orpailleurs de la localité de Batouri ?

QS2 : Comment le rythme de vie des orpailleurs de cette localité impact-il le bien-être de ces derniers ?

QS 3 : En quoi les institutions étatiques en charge de l'exploitation minière participent-elles à la vulnérabilité des orpailleurs dans la commune de Batouri ?

V- HYPOTHESES

L'hypothèse se définit comme « *une réponse provisoire/ anticipée à une question de recherche* ». ²³ De même que pour les questions, nous avons également une hypothèse principale et trois hypothèses secondaires.

22 Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUD, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, DUNOD, 1995, P42

23 Madeleine GRAWITZ, *Méthodes en sciences sociales*, Paris DALLOZ, 2001

1- Hypothèse principale

La précarité des orpailleurs de la localité Batouri se construit à partir des considérations culturelles sur l'orpaillage telles que l'or est un minerai mystique, l'orpaillage est une activité maudite auxquelles ils accordent une importance capitale.

Hypothèses secondaires

HS1 : Les représentations sociales rendent compte de la vulnérabilité des orpailleurs de la localité de Batouri dans la mesure où elles dictent leur quotidien en définissant certaines « règles » à respecter.

HS2 : Le train de vie ostentatoire des orpailleurs de Batouri impacte négativement sur leur bien-être.

HS3 : Les institutions étatiques en charge de l'exploitation minière participent à la précarité des orpailleurs des villages miniers de la commune de Batouri en ceci qu'elles ne jouent pas le rôle de régulateur qui est le leur dans ces zones.

VI. OBJECTIFS

1- Objectif central

Analyser la précarité des orpailleurs de Batouri.

2- Objectifs secondaires

- OS1 : Analyser l'impact des représentations sociales sur le quotidien des orpailleurs de Batouri

- OS2 : Rendre compte de l'impact qu'ont les dépenses ostentatoires sur le quotidien des orpailleurs de Batouri.

- OS3 : Comprendre la non-ingérence des structures étatiques dans la tâche qui est la leur dans ces villages miniers de cette localité.

VII- MÉTHODOLOGIE

Omar AKTOUF clarifie le concept « méthodologie ». Pour lui, la méthode renvoie à :

La procédure logique d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour le cheminement de ses démonstrations et théorisations soient plus claire, évident et irréfutable, elle est constituée d'un ensemble de règles qui dans le cadre d'une science donné seront relativement indépendant des contenus et des faits particuliers étudiés en tant que tels. Elle se traduit sur le terrain des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche²⁴

Fort de cette clarification du concept de méthode, l'auteur définit la méthodologie comme :

L'étude du bon usage des méthodes et techniques. Autrement dit elle est une exigence scientifique qui consiste à utiliser les méthodes et techniques à bon escient c'est-à-dire à les adapter le plus rigoureusement possible d'une part à l'objet précis de la recherche ou de l'étude envisagée et d'autres part, aux objectifs poursuivis constituant la clé de voute dans toutes recherches , la méthodologie retenue doit être la plus apte à rendre compte du phénomène étudié et à mener le chercheur vers les objectifs qu'ils s'est fixés en termes en termes d'aboutissement de son travail.²⁵

Ainsi, dans le cadre de ce travail, les méthodologies pour lesquelles nous avons opté comprennent un cadre théorique avec le choix des approches paradigmatiques qui nous permettent d'investir notre terrain de recherche afin de rendre compte de la réalité sociale et aussi un cadre pratique réservé aux outils techniques de collecte d'analyse des données ainsi que les résultats obtenus.

1- Cadre théorique.

Cette étude fait appel à trois théories d'analyses sociologiques distinctes mais, complémentaires. Ce sont respectivement : l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON, l'ethnométhodologie d'Harold Garfinkel et la théorie des représentations sociales de Serges MOSCOVICI.

L'individualisme méthodologique

Cette théorie va naître au 20^e siècle avec pour figure de proue Raymond BOUDON. Cette théorie s'inscrit dans la sociologie de Max WEBER et d'Alexis de TOCQUEVILLE.

24 Omar AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations. Une introduction à la démarche classique et à une critique. Montréal : les presses de l'université du Québec, 1987, p.27

²⁵ Idem.

R. BOUDON soutient le fait que, l'analyse du social tire son origine d'abord des actions individuelles. Selon lui,

Le principe de l'individualisme méthodologique énonce que, pour expliquer un phénomène social quelconque, que celui relève de la démographie, de la science politique, de la sociologie ou de toutes autres science sociale particulière, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène de question, et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations.²⁶

Les changements sociaux naissent des multiples actions individuelles. C'est donc l'individu qui au centre des analyses sociologiques. De ce fait, l'individualisme méthodologique repose sur trois postulats que sont : l'individualisme, la compréhension et la rationalité.

Pour le premier postulat, tout phénomène social est le résultat des actions individuelles, le second cherche à comprendre les actions et attitudes de l'acteur. Le dernier postulat quant à lui, conçoit le fait que toute action posée par un individu ait toujours un sens pour lui. En d'autres termes, un individu entreprend une action parce que celle-ci a un sens pour lui. Ainsi énoncée, cette théorie permet de comprendre les réelles motivations qui poussent les individus à s'intéresser davantage à l'exploitation minière artisanale de l'or à Batouri. L'emploi de cette théorie permet également de faire le constat selon lequel l'orpailleur est un acteur libre de ses choix : il n'est donc pas soumis à une forme quelconque des contraintes qui l'obligeraient à se ranger dans un certain sillage.

1-1- L'ethnométhodologie

Fondé à la fin du 20^e siècle, précisément en 1954 avec par Harold GARFINKEL, c'est un courant de pensée inspiré de l'interactionnisme et de l'approche phénoménologique d'Alfred SCHUTZ. Ce courant postule que les acteurs ont toujours une explication à leurs actions et aux faits qui ont cours dans leurs sociétés. Ainsi, la parole leur est donnée pour qu'ils puissent eux-mêmes relater leur vécu quotidien. En outre, l'individu possède une capacité de restitution des différentes réalités de son milieu de vie, tout en interprétant le sens des pratiques qui sont les leurs et qui ont cours dans sa société. Pour se faire, la nécessité d'une analyse interne de la société est donc importante. Il est nécessaire d'utiliser les savoirs produits par les acteurs eux-mêmes pour expliquer une réalité sociale. Harold GARFINKEL

²⁶ Raymond Boudon, « individualisme et holisme dans les sciences sociales », Paris, presse de la FNSP, 1986, PP45-49

la nomme également le « *raisonnement sociologique pratique* ». C'est donc un type de raisonnement qui est couramment utilisé en société par les individus qui la constitue pour expliquer leur société²⁷

Dans le cadre de cette étude, cette théorie que nous mobilisons nous faisons appel permet de mieux cerner ces miniers de l'intérieur à travers leurs dires. Elle a permis d'entrer davantage en contact avec eux via l'observation, les entretiens semi-directifs, tout en leurs laissant la possibilité de s'exprimer eux-mêmes sur les réalités qui sont les leurs étant donné qu'ils sont les principaux acteurs concernés par cette étude.

1-2- La théorie des représentations sociales

La « *représentation sociale* » est un concept Polysémique et donc varie en fonction des auteurs. De ce fait, son utilisation dans le cadre d'un travail scientifique nécessite au préalable une clarification sémantique compte tenu de la multiplicité de définitions qu'il peut avoir. Ainsi, selon Denise JODELET,

Les représentations sociales sont des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, qui orientent et organisent les conduites et les communications sociales. Les représentations sociales sont des phénomènes cognitifs engageant l'appartenance sociale des individus par l'intériorisation des pratiques et expériences, de modèles de conduites et de pensée²⁸.

C'est un ensemble de phénomènes plutôt complexes regroupant plusieurs éléments comme les croyances, les attitudes, les opinions que ces orpailleurs ont de leurs activités et les revenus qui y découlent. La particularité de ces représentations sociales est qu'elles sont toutes des constructions sociales propres des individus ou groupes d'individus en rapport avec un événement, un objet qui vient d'apparaître et qui relève le plus souvent des intuitions et rationalités de ces individus. Ces rationalités ou intuitions ne sont pas souvent conformes avec les démarches ou raisonnements scientifiques.

Les représentations sociales sont donc un système d'interprétation qui traduit les rapports que peut entretenir un individu avec son groupe social d'appartenance. Ces représentations organisent, orientent et contrôlent les conduites des individus dans un groupe social donné. En outre, il s'agit de pouvoir remarquer l'effet des représentations sociales des orpailleurs de Batouri sur leur activité minière, sur le revenu financier qui en est issu, et

27 ROBERT SEUIL, Dictionnaire de sociologie, paris, Robert Seuil, 1999, P 201

28 Denise JODELET, les représentations sociales, paris, PUF, 1989, P 37.

l'usage qu'ils en font. Elles remplissent un certain nombre de fonctions sociales dans le quotidien de ces individus parmi lesquelles :

- La fonction d'orientation des conduites des acteurs sociaux : elles orientent les comportements et régulent les interactions des individus.
- La fonction identitaire : les représentations sociales facilitent la construction d'une identité sociale propre à un groupe. Elles permettent l'affirmation et l'appartenance d'un individu à un groupe et son positionnement par rapport aux autres groupes sociaux.
- La fonction de communication : les représentations sociales ont ceci qu'elles offrent aux individus appartenant au même groupe social des signes et codes permettant de fluidifier leurs conversations²⁹.

La clarification de ce concept dans le cadre de nos travaux nous permet donc de faire un recensement et une classification des représentations sociales et pratiques culturelles liées à l'exploitation artisanale de l'or dans les sites miniers de la localité de Batouri qui rendent compte de la précarité de ces orpailleurs.

La théorie des représentations sociales a été développée au tournant des années 1960, avec Serge Moscovici. C'est une théorie qui place également l'individu au centre de ses réflexions. Utilisée dans les Sciences Sociales et humaines, la théorie des représentations sociales porte sur les connaissances que construisent les individus ou groupes sociaux sur des sujets sociétaux, ou un problème qui naît dans leur milieu. C'est une théorie où l'individu, dans un contexte bien précis, s'approprie des informations en fonction de son environnement (sa culture) qui plus tard, seront « schématisées » pour former même le noyau de la représentation sociale. Cette schématisation de la réalité la rend cohérente et concrète aux individus ou groupes d'individus qui la façonnent. Cette cohérence d'avec la réalité conduit donc à l'utilisation de cette représentation dans la vie courante.

Dans le cadre de notre travail, cette théorie permet de mieux comprendre pourquoi dans les villages miniers de la localité de Batouri règne une relative précarité et de saisir le sens et l'imaginaire des orpailleurs sur l'or, l'argent de l'or. Il s'agit d'amener les orpailleurs à extérioriser les représentations sociales qu'ils ont de l'activité orfèvre, l'argent qu'ils y gagnent et le lien entre ces représentations sociales et la précarité dans laquelle ils subsistent.

29 <https://riojeanluc.com-lesreprésentationssociales>

2- Les outils de collecte des données

La collecte des données est un exercice qui consiste à rassembler les informations utiles pour la recherche. Elle se fait à travers divers types de méthodes et techniques. Pour cette étude, nous avons mobilisé une approche qualitative (l'observation documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-directif et l'échantillon).

2-1- Techniques qualitatives

Les techniques qualitatives auxquelles nous avons recours dans ce travail se résument à la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semis-directifs.

- L'observation documentaire.

Elle fait appel à tout ce qui peut être considéré comme document, tout objet matériel et immatériel porteur d'information. Il peut être écrit ou non. Dans le cadre de cette étude, nous avons lu des documents écrits, des ouvrages, des journaux, des articles les magazines, observés des documentaires multimédias et internet. Tous ces documents ont permis de nous imprégner des anciens travaux déjà réalisés dans notre domaine d'étude. De plus, nous avons effectués des recherches dans les structures universitaires de Yaoundé I, que sont : la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), la bibliothèque de l'Université de Yaoundé I (BCUY), la bibliothèque du cercle philosophique, psychologique, sociologique et anthropologique (CPPSA). Une fois sur le terrain nous avons complétés nos informations par les données issues de la Délégation Départementale du MINMIDT/EST/KADEY durant nos enquêtes de terrain. En effet, notre travail se situe dans le vaste champ de l'exploitation minière mais de façon particulière sur l'exploitation minière artisanale en insistant sur les représentations sociales comme facteur de précarité des orpailleurs de cette localité.

- L'observation directe

Historiquement, la méthode de l'observation directe dans l'étude des situations sociales a été développée par l'anthropologie pour déchiffrer la culture et les routines sociales des communautés sur lesquelles on ne possédait pas de connaissances systématiques.³⁰

30 LA PERRIERE, « l'observation directe » in B. Gauthier (dir), recherche sociale. De la problématique à la collecte des données. Paris, PUQ, 1987, p.227

La sociologie a repris de façon substantielle, la réflexion sur les modes d’appréhension du réel par l’observation directe à partir de années cinquante seulement. L’observation directe est une technique de collecte des données qui met en contact le chercheur et son objet d’étude sans toutefois faire intervenir les acteurs. Il s’agit pour le chercheur de porter un regard attentif sur son objet d’étude pour mieux observer le phénomène à étudier. Elle permet de relever au travers du regard, tous les détails susceptibles de nous éclairer plus tard. C’est une façon pour lui de se bruler à la chaleur du fait social au sens où l’on entend Alain TOURAINE. Pour Madeleine GRAWITZ, L’observation des faits est la seule base solide des connaissances humaines(...) Envisageant toujours les faits sociaux non pas comme des sujets d’admiration ou de critique mais comme des sujets d’observation elle, (la science sociale) s’occupe d’établir leurs relations mutuelles³¹.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu via cette méthode observer bon nombre de réalités qui ont attirés notre attention que nous représentons dans le tableau qui suit :

Tableau 1 : Grille d’observation

Date	Jour	Réalité observée
Des 14- 25 février 2023	12	La disponibilité des ressources minières
Des 28 février au 7 mars 2023	08	La force physique des orpailleurs
Des 13- 22 mars 2023	10	Le gain journalier
Des 20-30 avril 2023	10	Les dépenses journalières
Des 05-10 avril 2023	05	Les rites culturels de ces orpailleurs
Des 14-19 février 2023	06	Les comportements des orpailleurs après-vente
Des 07-19 mars 2023	13	Les activités outre que l’orpaillage qui les intéressent

Source : Enquête de terrain, Ingrid Abessolo, 14 février au 19 mars 2023

Durant ces travaux, nous avons séjourné pendant la période de nos enquêtes dans la localité de Batouri afin de pouvoir nous même observer leur comportement, leur langage, leur gestuelle en bref leur quotidien pour mieux s’informer sur un ensemble de pratiques dans cette zone.

31 Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, paris DALLOZ, 4e édition, 1979, p.79

Notons tout au moins que cette observation a commencé il y'a trois ans lorsque les réalités quotidiennes de ces sites miniers ont commencé à nous intriguer. Mais, dans le cadre de nos travaux de rédaction, cette observation s'est faite sur toute la période de nos enquêtes. Cette période qui va du 14 février 2023 au 30 juin 2023. Elle s'est également faite quotidiennement car chaque jour a permis d'observer une nouvelle réalité. Cette observation nous a permis de mieux cerner les causes de la vulnérabilité de ces orpailleurs tout en étant des témoins oculaires des réalités qui justifient cette précarité.

- **L'entretien semi-directif.**

Étudier le phénomène d'exploitation minière artisanale au travers de cette méthode permet d'aller plus en profondeur dans la recherche. Elle « *Permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans le guide d'entretien.* »³²

Elle permet au chercheur d'aller au contact direct de la réalité sociale, en faisant parler les acteurs sociaux concernés par le biais d'une conversation dirigée avec diligence. Elle permet ainsi d'obtenir des informations utiles pour une analyse plus profonde du phénomène étudié.

Dans le cadre de ce travail, les entretiens ont été effectués pour la plupart de manière informelle. Nous avons davantage utilisé ce modèle avec les orpailleurs des différents sites miniers de la commune de Batouri. Le choix de cette approche a été fait afin de recueillir amples informations venant de ces derniers. Certains entretiens ont été faciles grâce à la disponibilité des orpailleurs qui trouvaient cet exercice fascinant d'une part et d'autre part la réticence de certains mineurs a été un frein au bon déroulement de cette activité. Ces entretiens se sont tenues soit dans des espaces publics, soit en donnant un coup de main à l'enquêté dans la tâche qu'il exerçait à ce moment précis. Aussi pour nos entretiens, nous avons administré nos guides d'entretiens aux orpailleurs, aux tenanciers de boutiques, de bars et de restaurants dans ces différents sites miniers et aux cadres administratifs en charge de l'exploitation minière dans cette localité. Le choix de ces enquêtés a été fait en fonction des thématiques abordées dans nos guides d'entretien qui, sollicitaient la participation de toutes ces parties pour davantage éclairer notre sujet. Nous avons entretenu nos interviews durant la période partant du 14 février au 30 juin 2023 dans la localité de Batouri. L'échantillon des

32 http://fr.wikipedia.org/wiki/Entretien_semi-directif

personnes interviewées ayant acceptées de décliner leur identité est représenté dans le tableau ci-contre.

Tableau 2: listes des personnes interviewées

N°	Noms	Fonctions
01	Marcel GADJI	Chef de village Kambélé 3
03	Romany SAMBA BENY	Comité de développement Kambélé
04	Auberlin Mbelessa	Maire de la commune de Batouri
05	Raoul Love Metsam	Dircteur de l'hôpital de district de Trypano
06	Djimi Daniel	Chef de Kambélé 1
07	Yvonne ZONG ABADE	Délégué départemental du MINMIDT/ Kadey
08	Sani MOHAMADOU	Commerçant
09	Gabriel Djadji	Chef de Mbil
10	Zanga MESSANGA	Directeur école primaire kambélé 3
11	Dary MBELE	Chef de village Kambélé 2
12	BoubaOUSMANOU	Commerçant
13	Ines Dimbele	Restauratrice
14	Eddy HONG	Orpailleur
15	Dandjuma	Orpailleur
16	Nestor Kontchou	Tenancier de buvette
17	Pauline Beguima	Commerçante/ coiffeuse
18	Youga Kouemadjam	Orpailleuse
19	Fanny AMPABOT	Enseignante

Source : Enquête de terrain Batouri, Ingrid Abessolo, 16 février au 30 juin 2023.

3- Échantillonnage.

Dans le cadre de cette étude, l'échantillonnage a été faite tout en diversifiant le genre, le statut dans les différents sites miniers de la localité de Batouri en fonction de l'activité menée dans ces sites. Notre échantillonnage avait pour but de faire ressortir les différentes couches sociales qui constituent la population des villages miniers de la localité de Batouri. En outre, l'élément principal de notre échantillonnage est l'hétérogénéité des répondants. Nous avons donc choisi un échantillonnage à boule raisonnée. Du fait de la dispersion de nos personnes ressources dans les sites miniers de cette zone. Comme éléments de notre unité d'observation nous nous sommes appesantis sur les acteurs sociaux institutionnels et non, au niveau du cadre institutionnel, le choix a été portée sur les autorités locales tant administratives que traditionnelles, et en ce qui concerne les acteurs non institutionnels il s'est-agit des orpailleurs eux-mêmes, des commerçants et tout autre acteur de la chaîne jugé important.

VII. ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse qualitative des données nous a permis durant nos échanges avec les personnes concernées à l'interprétation des comportements, et des attitudes des conduites de ces derniers afin de les comprendre pour pouvoir mieux rendre compte sans porter de jugements des réalités de ces sites miniers.

- L'analyse de contenu

L'analyse de contenu est définie comme « *une technique de recherche visant la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications* »³³. Technique de travail en Sciences Sociales, elle nous a permis avec les données récoltées sur le terrain de faire des interprétations, d'arriver à des conclusions, des confirmations de nos hypothèses de travail. Elle nous a également permis de faire ressortir le sens du message des interlocuteurs, tout en délimitant les éléments d'informations des différentes sources. Elle a été jointe à l'analyse des informations dont nous groupons les verbatim d'entretiens individuels.

IX- DÉFINITION DES CONCEPTS

Il est indispensable pour nous de clarifier les concepts clés de notre sujet de recherche à savoir : exploitation minière, précarité, orpailleur et paupérisation.

1- Exploitation minière artisanale

C'est donc « *toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en utilisant des méthodes et procédés traditionnels* »³⁴ L'opinion publique la définit comme étant une exploitation qui fait appel à des méthodes traditionnelles qui se limitent essentiellement à l'emploi d'outils manuels et la force humaine pour l'extraction et le traitement des substances minérales du sous-sol. Ceci est justifié dans les sites miniers de Batouri que nous avons parcourus tout au long de notre étude.

33 Bernard BERELSON Cité par Paul SABOURIN, « L'analyse de contenu » in Benoit Gauthier (dir). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Paris, PUQ, 2009, p.297

34 Loi N° 2016/017 DU 14 Déc. 2016, portant code minier, P. 5

2- Précarité

La précarité est un terme qui revêt une multiplicité de sens. C'est, « *la situation d'un individu placé dans une position de fragilité, de vulnérabilité et d'incertitude face à l'avenir* »³⁵. La notion de précarité dans une acception commune et populaire désigne l'absence de sécurité permettant aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. De ce fait, le concept de précarité est donc appréhendé à travers le concept de stabilité avec lequel on l'oppose très souvent. Quel que soit la signification ou le sens donné à ce terme, il n'en demeure pas moins que ce soit une réalité inférieure à la stabilité économique et sociale. Selon l'OMS, la précarité est « *l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux* »³⁶. C'est une situation dynamique, réversible et multiforme dans laquelle, les conditions de vie et d'emploi d'un individu à venir sont marquées par une forte incertitude. Dans le cadre de ce travail, la précarité renvoie à cet état de fragilité où les orpailleurs vivent dans les conditions de pauvreté qui ne leurs permettent pas d'avoir le minimum pour assurer leur survie.

3- Orpailleur

Le terme orpailleur semble étroitement lié avec l'exploitation de l'or. Selon GRÄTZ, « *les orpailleurs ouest-africains sont des jeunes gens mobiles qui tentent de résoudre leurs difficultés économiques en s'engageant dans l'extraction de l'or.* »³⁷.

C'est un ouvrier ou ouvrière qui recueille par les lavages les paillettes d'or dans les alluvions aurifères et ce, via les méthodes manuelles ou rudimentaires. Dans le cadre de nos travaux, il s'agit d'un mineur clandestin qui ne possède aucune autorisation ou permis d'exploitation de ce minerai mais qui l'exploite tout de même en faisant recours aux méthodes archaïques comme susmentionnées.

4- Paupérisation

Ce terme désigne « *l'augmentation de la part des individus considérés comme pauvres dans la société* »³⁸. Pour ainsi désigner le nombre d'orpailleurs de la localité de

35 Yves Alpe et al, lexique de sociologie 4e édition, 2013, P .284

36 Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI, Clélia QUILLES, la précarité et psychiatrie in psychiatrie-addictologie (2021), pp 38-40

37 Tilo GRÄTZ, *les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale*, Autrepart (30), 2004, P.35

Batouri qui ne cesse d'aller grandissant au même rythme que la vulnérabilité observée dans cette zone ceci au vue de la taille, de la grandeur des sites miniers.

Dans le cadre de cette étude nous entendons par paupérisation, l'accroissement du taux de la pauvreté dans une zone d'extraction minière en rapport avec le choix des populations orpailleuses de l'activité de l'or comme, plus ou moins, l'unique activité génératrice de revenu, alors que tout un ensemble de représentations sociales relativement négatives se fait dudit revenu. Cette paupérisation est due aux usages et représentations individuels et collectifs que l'on se fait de l'argent gagné à travers l'orpaillage artisanal dans la commune de Batouri.

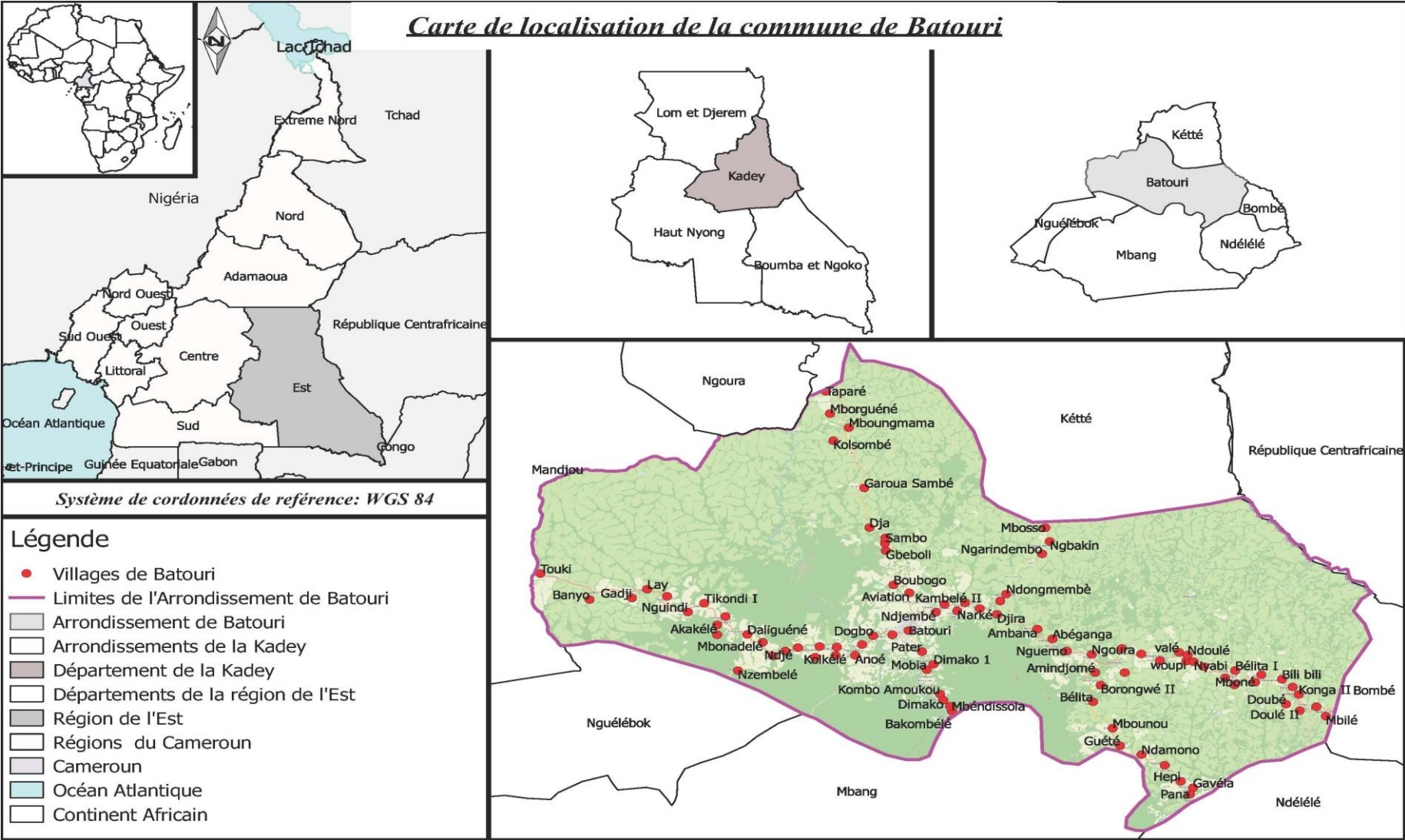
X. DÉLIMITATION DU TRAVAIL

C'est une action qui a pour but de circonscrire notre travail dans un cadre bien déterminé. Elle se fait tant dans le temps que dans l'espace.

1- Délimitation spatiale

Notre site de travail se trouve dans la région de l'Est et de façon particulière dans le département de la Kadey et spécifiquement dans l'arrondissement de Batouri. Comme le présente la carte ci-contre :

Figure 1: Localisation de la commune de Batouri



Source : enquête de terrain, Ingrid Abessolo Batouri, 2023.

XI. PLAN DU MÉMOIRE

Notre travail en général (mémoire) possède deux grandes parties avec chacune deux chapitres qui font en tout quatre chapitres. Le premier chapitre fait une présentation de notre zone d'étude aussi bien sur le plan physique qu'humain. Le deuxième chapitre quant à lui porte sur le fonctionnement et l'organisation de l'exploitation minière de l'or ; dans ce chapitre il est question de présenter les réglementations liées à l'exploitation minière de l'or. La deuxième partie de notre travail a pour intitulé, « l'exploitation minière artisanale et la précarité des orpailleurs de Batouri ». Le chapitre premier de cette partie qui est le troisième de notre mémoire porte sur l'analyse des perceptions et des représentations sociales de l'orpaillage dans la localité de Batouri et le quatrième chapitre à son tour fait une présentation des conséquences liées à l'exploitation minière artisanale dans la zone de Batouri

PREMIÈRE PARTIE :
GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE A
BATOURI

La première partie de notre travail d'analyse est subdivisée en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur la présentation générale (physique et humaine) de la zone d'étude. Cette présentation aborde les domaines variés, allant du cadre historique jusqu'aux éléments naturels qui constituent la zone d'étude. Le deuxième chapitre quant à lui présente les textes (lois) et institutions chargés de réguler l'exploitation minière. Ce chapitre présentera donc, la mise en application de ces textes dans notre localité d'étude.

CHAPITRE I :

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE BATOURI

En sociologie, tout travail part toujours d'un fait, d'une société qui constitue le centre ou le cœur dudit travail. Le terrain est donc le lieu qui nous donne des informations tant aléatoires qu'observables sans pour autant faire abstraction des données dont nous avons besoin pour la réalisation de notre travail. Il est donc judicieux pour nous de situer notre travail dans un lieu d'étude précis et le nôtre, est la localité de Batouri dans l'arrondissement de la Kadey à l'Est du pays.

I- CADRE HISTORIQUE

Cette section fait la présentation des différents peuples qu'à abritée la commune rurale de Batouri de sa création à nos jours.

1- Contexte d'émergence de la ville de Batouri

La ville est une agglomération formée autour d'une ancienne cité, sur des terrains anciens et la ville de Batouri en est une. Ville de fondation coloniale, elle existe depuis plus de cent ans déjà c'est-à-dire depuis 1921 avec les Allemands qui l'ont dotée d'un patrimoine architectural très impressionnant. Érigée en région de Batouri le 19 novembre 1920, elle changea de statut en 1955, date à laquelle elle se voit conférer le titre de « chef-lieu de la région de l'Est » par les Allemands. Dans les années 1960, elle change de statut et devient le département de la Kadey précisément en juin 1965³⁹. La commune de Batouri quant à elle, a été créée par décret n°230 du 07 juin 1955 du Ministère de l'Administration Territoriale⁴⁰, soit depuis soixante-huit ans déjà. Étant l'une des plus vastes communes du Cameroun pendant cette période, elle s'étend sur une superficie de 22000km². À la période des indépendances, la ville comme partout ailleurs dans le Cameroun connaîtra également un changement notamment avec les Maires qui avant cette phase étaient nommés par le haut-commissaire et qui dès lors étaient désormais élus par le Ministre de l'intérieur Camerounais.

Depuis la création de cette commune en 1955 jusqu'à nos jours, la commune de Batouri a déjà connu le passage de 12 Maires que nous présentons comme suit :

39 <https://sinotables.com.batouri-la-ville-coloniale> consulté le 06 mai 2023.

40 Plan communale de développement de Batouri, 2012 p. 11.

Tableau 3 : Différents Maires de la commune de Batouri depuis 1955 à nos jours.

N°	Années	Succession des Maires	Observation
01	1955-1959	A. PAILLAS	Administrateur français
02	1959-1960	Felix SABAL LECCO	Administrateur maire 1 ^{er} du Cameroun
03	1960	MBARGA	Administrateur Maire
04	1960-1961	OWONA	Administrateur Maire
05	1961-1966	Marcel MARIGOH MBOUA	Député Maire 1 ^{er} fils de la région
06	1966-1971	Dieudonné David KOAMBI	Maire 2 ^e fils de la région
07	1971-1985	MOU CHILI	Sous-préfet Maire
08	1985-1997	Philémon ADJIBOLO	Maire élu
09	1997-2002	Remy MOUSSA BELL	Maire élu
10	2002-2007	Marcel BIMBELE BOUI	Maire élu
11	2007-2020	Pierre DIMBA GOMBO	Maire élu
12	2020 à nos jours	Auberlin MBELESSA	Maire élu

2- La localité de Batouri et son histoire

La ville communale de Batouri qui fut ville coloniale, est une ville cosmopolite où des communautés venues d'horizons divers cohabitent ensemble. De fondation coloniale comme énoncée plus haut, elle est intermédiaire entre deux administrations dont l'une est Allemande et l'autre Française. En 1916, les Allemands sont chassés par les Français qui vont administrer cette partie du pays en appliquant la politique de « mise en valeur »⁴¹. Batouri fut érigée en circonscription autonome lorsqu'en 1920, la localité de Doumé sera scindée en trois. Son peuple a connu des guerres et des tentatives d'islamisation qu'il a fortement repoussé avec à leur tête des leaders comme DAMBURA et GAMBO avant de finalement plier genoux face à la domination Allemande. Elle est intermédiaire entre deux administrations ; D'abord Allemande ensuite, Française qui, tour à tour, ont administrés cette partie du pays.

41 <https://www.communedebatouri.com.camerounlacommuneetvilledebatouri>.

II- CADRE GÉOGRAPHIQUE

Cette partie nous permet de faire la présentation des sols, du climat, du relief, de l'hydrographie sans oublier la faune et la flore de la commune de Batouri.

1- Situation géographique de la commune de Batouri

La commune de Batouri est située dans la partie Sud de la région de l'Est-Cameroun, de manière précise dans le département de la Kadey. Elle est traversée par la nationale n°10 la reliant à son chef-lieu de région qu'est la ville de Bertoua, elle regroupe à elle seule plus de 30 villages. Elle est limitée au Nord par l'arrondissement de Kétté, au Sud-Est, par l'arrondissement de Kentzou, au Sud par les arrondissements de Mbang et Ndélélé, à l'Est par la République Centre Africaine et à l'Ouest par le département du Lom et Djerem.

2- Sols, relief et hydrographie.

La commune de Batouri présente des sols ferrallitiques de couleur rouge, des sols sableux ou sablo-argileux très riche en minerais. Le relief dominant de cette localité varie entre 600 et 1000m d'altitude. Le paysage de cette zone est faiblement ondulé et accidenté à certains endroits recouverts de savane et de forêt.

La ville communale de Batouri dispose d'un réseau hydrographique dense et caractérisé par la présence des fleuves à l'instar de la Kadey au Nord et la Doumé au Sud-Ouest.

3- Le climat

Le climat de la commune de Batouri de manière générale, est soumis à un climat équatorial chaud et humide de type guinéen classique à deux saisons de pluies entrecoupées de deux saisons sèches. Ces différentes saisons se succèdent ainsi qu'il suit :

- Une petite saison de pluie qui va de mi-mars à juin
- Une petite saison sèche de juin à mi-août
- Une grande saison de pluie de mi-août à mi-novembre
- Une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars

Cette alternance de saison influence grandement le régime des pluies dans la zone de Batouri. Ainsi, les pluies annuelles se situent entre 1500 et 2000mm, avec une moyenne de

pluie sur 1700mm⁴², la température moyenne est de 23°C. Tous ces changements climatiques permettent donc à ce que dans la localité, les agriculteurs puissent pratiquer leurs activités toute l'année. Ce climat est un véritable atout pour les populations qui consacrent leur temps et énergie à cette activité.

4- La faune et la flore

La savane herbeuse au Nord et la forêt du Sud de la commune de Batouri sont les deux éléments constitutifs de la végétation de cette zone. Dans l'arrondissement de la Kadey, l'on souligne l'importante présence des savanes herbeuses, de galeries forestières qui dans le Sud font place à une grande forêt sur une pénéplaine qui s'abaisse du Nord-Ouest au sud-Est dans une altitude moyenne de 700m⁴³.

Notons également que, les forêts de cette localité regorgent plusieurs essences à l'instar de : *chlorophora excelsa* (l'iroko), *entandrophragma cylindicum* (sapelli) et bien d'autre dans les zones marécageuses de cette localité, il existe une forte présence de raphia qui est à usage multiples pour les populations riveraines à ces marécages. Elle sert tant à tisser des paniers et chapeaux qu'à fabriquer des nattes qui servent aussi bien de toitures, pour huttes et cabanes que pour faire des clôtures, les chapeaux etc.

La faune de la commune de Batouri est aussi dense que diversifié, mais pauvre en faune sauvage. On note une disparition des grands mammifères. Il n'existe pas dans cette localité des aires protégées. Malgré leur rareté qui se fait davantage ressentir, on y retrouve encore du petit gibier (lièvres, hérissons, sanglier), des reptiles (les vipères, les boas), etc.

Il est important de souligner que, dans cette localité, le braconnage excelle et les populations les populations qui pratiquent cette activité le font pour des une autoconsommation dans un premier temps et dans un second pour la commercialisation.

42 Plan communal de développement de Batouri, 2012 p11

43 Plan communal de développement de Batouri, 2012, p12

III- CADRE HUMAIN

Cette partie s'appesantit sur la population de la commune de Batouri en termes d'effectifs et d'activités journalières qui meublent leur quotidien.

1- La population de Batouri

D'après le dernier recensement (PGPH 2005)⁴⁴, la commune de Batouri a une population de 67 007 habitants dont 32816 hommes et 34 191 femmes. Cette commune et les villages riverains accueillent donc chaque année bon nombres de réfugiés venus de la RCA en raison des problèmes sécuritaires qui ont frappés et continuent de frapper le pays. Ils sont donc plus présents dans les villages comme Nyabi, Kette, Kentzou, Ngoura etc.... La ville communale de Batouri depuis 2014 reçoit énormément de réfugiés dans les sites aménagés de Trypano, Gbiti, Lolo etc.... Ces sites ont donc la capacité d'accueillir 1500 à 2000 réfugiés centrafricains. L'arrondissement de la Kadey de manière générale et la commune de Batouri de façon particulière est un véritable melting-pot, un véritable brassage interculturel. C'est donc une population cosmopolite qui est fortement peuplée par les Kakos qui sont les autochtones et Gbayas. À eux, s'ajoutent les tribus telles que les haoussas, les Mbororos, les Bamouns, les bamiléks, les Makas, les Vong-vongs, les bassas, les Etons, les Bulus et bien d'autres tribus qui y sont installées depuis plusieurs années déjà et ce pour plusieurs raisons à l'instar du travail formel ou informel ; le mariage etc. À cette liste des tribus originaires du Cameroun, ceux originaires de l'étranger s'y ajoutent. Nous avons donc les maliens, les sénégalais, les burkinabés, les centrafricains et les tchadiens. Ces étrangers sont pour la plupart des commerçants et des agriculteurs ; ils excellent dans la culture des produits tels que le maïs et les ignames. C'est donc là, une localité qui prône le multiculturalisme.

Pour ce qui est du volet habitat, dans la commune de Batouri nous soulignerons que, il existe trois (03) types d'habitats que sont les habitats spontanés, les habitats ruraux et ceux résidentiels. Les habitats spontanés sont ceux-là qui sont construits sans véritable plan de construction encore moins un permis de bâtir et sont faits en matériaux provisoires notamment les planches, les bambous ou piquets en terre battue (poto-poto)⁴⁵ et avec pour toits les nattes à base de raphia. Ce type d'habitat est le plus visible dans les différents sites miniers de la localité. Ces habitations sont aussi très courantes dans les villages environnant

44 <https://www.communedebatouri.com.démographielacommuheetvilledebatouri-cameroun>

45 Nom donné dans cette localité au mélange terre et eau pour des besoins de construction de cabanes ou d'hutte.

de Batouri ; elles ont toujours été le lieu par excellence des grands-parents dans ces villages. Ce n'est donc pas un style d'habitation qu'ils ont créée, ils ont juste importé le modèle de construction de leurs différents villages pour ces sites miniers.

Les habitats ruraux quant à eux sont construits de manière linéaire et pour la plupart en bordure de route. Ils sont donc visibles dès l'entrée de la ville communale. C'est le plan de construction le plus appliquée dans la ville presque tous les quartiers de cette localité ont adopté ce type de construction. Ces quartiers sont entre autre sambo, camp-blanc, camp-élevage etc. Pour finir les habitats résidentiels comme partout ailleurs appartiennent à une certaine catégorie de personnes. Ce sont des habitats pour personnes aisées ou financièrement stable. Dans cette ville communale, ces quartiers sont nouvellement construits ; ceux donc qui en font l'illustration sont les quartiers Mepo et Camp-prison.

2- Organisation socio-économique

La commune de Batouri est l'un des plus importants pôles économiques de la région du soleil levant au regard de toutes les activités qui s'y déploient au jour le jour. Les activités qui font donc la particularité de cette zone au point de faire d'elle un important pôle de développement sont : l'agriculture, le commerce, le transport, l'industrie et les services, l'élevage, la cueillette la chasse et le ramassage des Produits Forestier Non Ligneux (PFNL) et l'exploitation minière.

a- L'agriculture

Les populations de Batouri ont toujours eu pour principale activité économique l'agriculture. C'est donc une activité qui a survécu à toutes autres activités car continue d'être pratiquée malgré le fait que non seulement les méthodes mais aussi l'outillage soient restés très archaïques. C'est une activité dont les revenus sont destinés dans un premier temps à l'autoconsommation et dans un second plan à la vente. Pour se faire, elle se pratique donc sur des surfaces très réduites car dans la plupart des cas la main d'œuvre est essentiellement familiale. Les agriculteurs de cette localité cultivent aussi bien les cultures de rentes que celles vivrières. Comme cultures de rente nous avons : le cacao, le café et le tabac mais cultivés en très petite quantité car les populations n'ont pas d'outils adéquats pour ce type de culture et elles ne maîtrisent pas les méthodes pouvant leur permettre d'étendre leurs cultures sur de plus grandes surfaces afin de multiplier leurs avoirs. A ces cultures de rentes, s'ajoutent également les cultures vivrières à l'instar du maïs, de l'arachide, du manioc, du macabo, le

plantain, les ignames etc. Ces cultures quant à elles dans cette localité ne se font pas sur de très grande surface à l'exception du maïs qui se fait désormais sur de grande surface car les agriculteurs ont appris à utiliser des produits comme l'herbicide qui leurs permettent de ne plus désherber manuellement et les pesticides qui leurs permettent également de ne plus faire face aux insectes qui détruisent leurs champs.

Dans cette localité, il n'existe pas que les cultures de rente et celles vivrières nous notons aussi la culture de quelques fruits telles que : la tomate, les légumes, le piment etc. Qui sont produits essentiellement par les populations venues d'ailleurs notamment de l'ouest du pays. Les populations autochtones n'ont pas la maîtrise de ce type de culture

Ces différents produits sont commercialisés principalement dans les marchés de la commune de Batouri et ceux des villages situés dans les périphéries. Le secteur de l'agriculture dans la commune de Batouri est en cours de modernisation notamment avec la création de la Coopérative des Agriculteurs Producteurs de Manioc de Batouri (COOPCA APMAB) qui prévoit de transformer et de commercialiser le manioc sous plusieurs formes dont la farine, le bâton de manioc ou encore de l'amidon. Ceci en vue d'élargir leur société de consommation.

Il faut tout au moins noter que, cette activité a pour obstacle dans cette localité l'exploitation minière car, celle-ci poussent les agriculteurs à abandonner leurs champs dans le seul but de gagner rapidement de l'argent. Selon une étude menée par le centre d'excellence pour la Gouvernance des Industries Extractives en Afrique, (CEGIAF) en 2016, 66% de la population de Batouri vit de cette activité extractive. Le promoteur du GIC PRABA (Producteurs Agricoles de Batouri) rencontré dans le site minier de Kambélé III pendant nos entretiens s'est confié à nous en ces termes: « *Au sein de notre organisation, nous priorisons l'agriculture mais, avec la montée du phénomène minier dans la ville de Batouri, nous nous retrouvons souvent à alterner les deux activités à la foi* »⁴⁶

Notons également que, excepté le caractère attractif de cette activité minière, les populations agricoles de cette zone font face à de nombreux problèmes tels que l'appauvrissement des sols et leur dégradation due à l'activité minière qui ne cesse de prendre de plus en plus d'ampleur, le manque de semences de qualité, la non maîtrise des techniques agricoles modernes qui sont à l'opposé de ce qu'ils ont toujours connus et utilisés et surtout le manque d'industries de transformation de leurs différents produits. Tous ces problèmes

46 Promoteur PRABA, Batouri, 16 mai 2023

constituent donc de véritable obstacle pour l'expansion de cette activité dans la localité de Batouri.

b- Le commerce

C'est l'une des activités les plus dominantes de la commune de Batouri. Dans cette ville, les échanges commerciaux reposent pour la plupart sur les produits agropastoraux et de première nécessité. Le marché de la commune de Batouri au jour d'aujourd'hui est en pleine reconstruction suite à un incendie qui l'a détruit. Les boutiques qui étaient construites en matériaux provisoires (planches) ce sont toutes vues calcinées. L'on ne peut donc pas dénombrer les boutiques de cette localité qui ne sont pas encore proprement opérationnelles. Ce malheureux incident n'empêche pas pour autant les populations de faire tourner leurs activités commerciales. Il faut bien trouver les moyens de s'adapter avant que tout ne soit réparé. Ainsi, les commerçants des produits vivriers se retrouvent contraints d'occuper les bordures du marché qui est en reconstruction pour pouvoir écouler leurs produits et ceci à même le sol.

Par contre, il faut souligner qu'à Batouri, en dehors du marché central qui a été incendié et qui est en reconstruction, il existe également d'autres marchés dans les périphéries du centre-ville notamment ceux de Badangoué, Daliguéné, Gadji, Ngoura, Taparé, Mbounou, Tikondji etc.... qui, permettent non seulement aux revendeurs mais aux populations riveraines de se ravitailler et ce à moindre cout. Néanmoins, il est important de noter que, bon nombre de commerçants de la ville de Batouri ont migrés vers les multiples sites miniers de la localité pour avoir un revenu financier plus important car, dans ces différents sites d'exploitations, le prix d'un produit vaut pour deux au niveau du centre-ville et il n'y a presque pas de concurrence sur le marché peu importe la qualité du produit d'une manière ou d'une autre dans ces sites il sera écoulé dans ces différents sites miniers. Le fait que ces commerçants s'installent dans ces sites miniers crée également une hausse des prix au niveau du marché de la commune de Batouri. Car ceux qui sont restés là entendent également faire accroître leur gain.

c- Le transport

Depuis pratiquement un an et demi aujourd'hui, la commune de Batouri connaît une véritable amélioration de ses principales voies de communications avec la venue du bitumage ou goudron contrairement aux années antérieures où les routes étaient impraticables. Désormais donc la ville communale de Batouri compte quatre agences notamment Kwatal voyage, Mystral, National voyage et planète qui relient cette commune à son chef-lieu régional et aux villages qui se trouvent dans les périphéries. L'aménagement de ces voies de communication permet également aux populations de facilement écouler leurs marchandises au niveau de Bertoua par exemple sans prendre le risque de que les produits se décomposent sur le chemin comme autre fois. Ces voies de communication, favoriseront davantage le booste de l'économie de cette localité en ceci qu'elle permettra le développement d'autres activités.

d- L'industrie et les services

La commune de Batouri dispose d'un énorme potentiel forestier. De ce fait donc, l'activité industrielle qui y perdure depuis bon nombre d'années est celle liée à l'exploitation de ses forêts. La Société de Transformation de Bois de la Kadey (STBK) est cette structure-là qui assure les premières transformations de bois de la localité et emploie plus de cent ouvriers l'an. Cette société à elle seule dans la localité a la capacité de distribuer le bois sur toute l'étendue du territoire camerounais.

Les services dans la commune de Batouri sont meublés d'une multitude d'activités qui occupent ses populations notamment les micro-finances (la MUFID) autre fois appelée MC² et les sociétés de transfert d'argent à l'instar d'Express Union, d'Express Exchange, d'Emy Money, Orange et Mobile Money. Les agences de téléphonies telles qu'Orange, MTN, Nextel et Camtel. Elle dispose également de quatre stations-service à l'instar de total, bocom, green oil et delta petroluim repartis de par la ville.

e- L'élevage

Dans cette zone, l'élevage pratiqué est tout comme les produits agricoles destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation. Il s'agit là de l'élevage des bœufs, moutons, chèvres, porcs et volailles. Cet élevage est pratiqué pour la plupart par les populations allogènes à l'instar des Mbororos et les Bamilékés car, les populations autochtones qui sont

les Kakos ne maîtrisent pas la pratique de cette activité. Le constat fait pendant nos descentes de terrain a été celui selon lequel dans cette zone, cette activité est faite à l'air libre. En outre, les éleveurs n'ont pas d'enclos pour leurs bétails. Ces bêtes sont donc en divagation dans les quartiers de la ville communale de Batouri. Il existe néanmoins quelques poulaillers dans ladite localité du fait de la fragilité de ces volailles. Ces poulaillers sont pour ces éleveurs, les lieux où ils pratiquent leur élevage et commercialisent la plupart du temps leurs produits finis. Bien qu'ils le fassent parfois dans les cours de leurs maisons. En ce qui concerne l'élevage des porcs, certains construisent des enclos et d'autres pas. Il faut tout de même souligner que les bouchers de cette zone disposent déjà des abattoirs pour leurs animaux, chose qui n'existait pas il y a quelques années en arrière.

Par contre, dans la commune de Batouri, nous notons que tout comme les agriculteurs, les éleveurs ne maîtrisent pas les méthodes et techniques liées à leur activité, capable de faire grandir leurs différentes entreprises.

Photo 1 : animaux en divagation dans la ville de Batouri.



Source : Enquête de terrain Ingrid Abessolo, photo prise le 18 avril 2023 à Batouri.

f- La cueillette, la chasse et le ramassage des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux)

Ce sont là des activités qui revêtent une très grande signification et importance pour les populations autochtones de la commune de Batouri. Étant donné qu'elles ont été pratiquées par les membres de la lignée, grands-parents et parents et à ce jour par elles. Ces

produits apparaissent donc comme une forme d'héritage pour eux, raison pour laquelle elles y sont attachées.

Les produits recueillis de ces différentes activités ont un double but que sont l'autoconsommation et à la commercialisation. Les espèces les plus chassés sont en voie de disparition dans la localité. Il s'agit donc des pangolins, les lièvres, des serpents boas, des vipères, des porcs épics, des antilopes, des rats palmistes etc... Les techniques utilisées lors de la chasse sont entre autres les pièges à boîtes ou à câbles, les lances, des armes à feu et des chiens pour certains qui sont initiés pour ladite activité.

Le ramassage des produits forestiers non ligneux s'effectue dans les brousses ou se pratiquent également la chasse. Il s'agit des produits comme les mangues sauvages, les champignons et chenilles comestibles, les escargots, le djansang et bien d'autres qui permettent la survie des populations. Cependant, avec la montée du phénomène d'exploitation minière, les populations qui dépendent des revenus de la nature au travers des forêts se retrouvent presque coupées de leur mode de vie habituelle car voient leurs forêts détruites et ces produits forestiers avec. Ce qui pousse également les populations qui dépendaient de ces dons de la nature pour subvenir à leurs besoins quotidiens à se convertir en orpailleur afin de continuer à assurer leur survie.

g- L'exploitation minière

Activité en pleine expansion dans la localité, Batouri, compte au jour d'aujourd'hui six sites miniers où les familles ont élies domicile dans les campements, abandonnant ainsi leurs foyers et domiciles habituels. Pour eux, justifient-ils, la proximité avec le « trésor minier » est une garantie pour la régularité de leurs richesses quotidiennes. L'exploitation minière dite artisanale dans cette zone se voit en train d'absorber la majeure partie de la population de cette commune. Car, convaincue de ce que c'est une activité ayant un très grand revenu financier comparé à l'agriculture dont le cycle de la production jusqu'à la récolte paraît très long, l'élevage et le petit commerce. Hors mis les autochtones de cette commune, les allogènes se contentent des résidus d'or enfouis dans les trous abandonnés par les entreprises qui exercent cette activité de manière semi-mécanisée. Une bonne partie de cette localité s'est vue convertie en orpailleurs et collecteurs. Ce qui fait que, nous ne pouvons disposer du nombre exact d'orpailleurs dans ces sites du fait leurs différents mouvements migratoires constants d'un site minier à un autre. C'est ainsi que, Tilo GRATZ les présentent

comme « *des jeunes gens mobiles qui tentent de résoudre leurs difficultés économiques en s'engageant dans l'extraction de l'or* »⁴⁷

Notons tout de même que, malgré leur mobilité, le FODER en Septembre 2021, a procédé à un recensement non exhaustif des trous abandonnés par ces mineurs afin de pouvoir faire un éventuel dénombrement de ces orpailleurs et il en est sorti que, 703 trous on fait l'objet d'abandon dont 139 lacs artificiels pour une superficie de 93,66 hectares.

L'exploitation minière artisanale de l'or n'est plus cantonnée à la seule ville communale de Batouri. Nous constatons que, le département de la Kadey a connu la naissance des sites miniers artisanaux dans les localités de Gbiti, Ouli, Kentzou et Kétté. Même si le degré de rentabilité n'est pas aussi élevé dans ces chantiers comme à Batouri, ces sites miniers existent tout de même et sont en activité. L'expansion de cette activité fait de cette localité une destination prisée pour les entreprises d'exploitation minière semi-mécanisée.

Dans les différents sites miniers de la localité de Batouri, la vente des produits issus de cette activité se fait en grande partie dans l'informel. Car, presque tous pratiquent cette activité de manière illégale et ne disposent ni de permis ni d'autorisation d'exploitation qui leur permettent de mener cette activité extractive. Pour eux, ils sont sur les terres qu'ils ont hérités de leurs parents et n'ont dans ce cas pas besoin d'autorisation encore moins de disposer d'un permis d'exploitation pour jouir des richesses qui les appartiennent. Il est important de souligner que, cette activité est comme susmentionnée fortement pratiquée au détriment des activités telles que : l'agriculture, l'élevage et le commerce. Il est fort remarquable de noter que, dans la ville de Batouri, cette activité sensée être un moteur de développement, ne participe pas à celui-ci car se fait de manière illégale, c'est-à-dire d'un manque de réglementation ou de textes d'encadrement et les recettes qui en découlent sont destinées à un usage personnel. Ces orpailleurs ne versent donc aucune taxe au gouvernement qui pourrait permettre de faire augmenter le PIB du pays pour une participation minime qu'elle soit au développement du pays entier de manière générale et de leur localité de manière particulière.

47 Tilo GRATZ, « les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale », Autre part, 2004/2 n° 30,

Photo 2 : Matériel pour peser et acheter de l'or



Source : Enquête de terrain, Ingrid Abessolo, photo prise le 24 juin 2023 à Batouri.

Ce chapitre qui s'achève avait pour but de décrire la localité de Batouri de manière générale tout en prenant en compte ses aspects physiques et humains de la localité de Batouri. Il a donc consisté à faire la sociogénèse, la géographie de terrain et la structure social et économique de cette ville communale. Au sortir de cette présentation, nous retenons que, la localité de Batouri dispose des forêts riches en produits non ligneux, d'un sous-sol pourvu de richesse, d'un climat adéquat pour l'agriculture et une population aussi mixte que nombreuse.

CHAPITRE II :

LES JURIDICTIONS ET L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN

À la suite de la présentation de la ville communale de Batouri, le volet suivant de notre première partie qu'est le chapitre deuxième s'intéresse aux lois, aux textes ayant trait à l'exploitation minière au Cameroun. Subdivisé en deux principales parties, dans un premier temps nous ferons une présentation du code minier camerounais, de la politique minière actuelle sans pour autant omettre de faire mention des structures de contrôles de l'activité minière au Cameroun. Dans un second temps, nous nous appesantirons sur l'organisation de l'activité minière au Cameroun.

I- RÈGLEMENTATION ET INSTITUTIONNALISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

Il est question dans cette partie de faire une présentation des différentes dispositions adoptées par le gouvernement Camerounais pour encadrer l'activité minière. Et, par ailleurs, exposer le potentiel minier du Cameroun. À cet effet, les textes à prendre en considération dans le cadre de notre étude sont le code minier et son décret d'application, la loi portant régime de la forêt de la faune et de la pêche, la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, la loi portant sur la création de l'agence foncière industrielle, le code de la santé publique, et les différentes réglementations au niveau international.

1- Le code minier

Ensemble de textes législatifs qui réglementent les conduites autour des activités d'exploitation minière ; il régit la reconnaissance, la recherche, l'exploitation, la détention, le transport, la transformation et la commercialisation des substances minérales. Le préambule de la constitution du Cameroun souligne le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles du pays en affirmant que les biens de la nature appartiennent à la nation, représentée par le chef de l'Etat. En effet, le président de la République autorise par décret toute opération d'exploitation minière et il définit les politiques étatiques relatives à tous les

secteurs de l'activité. C'est lui seul qui définit la politique sur l'exploitation minière et le Ministère des Mines quant à lui est chargé de superviser et de faire l'inventaire de tout ce qui concerne le sous-sol camerounais, notamment en matière de recherche géologique, minière ou de catastrophes naturelles. Le Ministère des Mines (MINIDT) est chargé de l'application relative à l'exploitation minière au pays. La loi N°64/LF/3 du 6 avril 1964, définit le code minier alors que le décret N°64/DF/163 du 26 mai 1964 portant sur la réglementation de l'activité minière comporte les aspects importants ci-après : le droit de propriété de tous minerais revient à l'Etat nonobstant tout droit de propriété à la surface. Le permis est délivré par le président uniquement, mais peut être renouvelé par le Ministre des Mines. La licence de concession pour sa part est également délivrée uniquement par le Chef d'Etat exclusivement et a une validité de 25 ans et est différent d'un permis d'exploitation. Elle est différente du permis d'exploitation qui peut faire l'objet d'une hypothèque.

Le code minier actuel est structuré par la loi n°2016/17 du 14 décembre 2016, portant création du code minier. Il est inscrit dans une approche de modernisation ayant pour objectif de contribuer durablement à la croissance et au développement du Cameroun, pour son émergence à l'horizon 2035. C'est donc un nouveau code minier aux standards de la gouvernance extractive contemporaine. Selon certains spécialistes, ce dernier est en effet le second code minier camerounais. Il apparaît que le nouveau code minier camerounais que l'on appellerait en France la « loi Gbwaboubou »⁴⁸, a apporté de nombreuses améliorations innovatrices du cadre de gouvernance minière au Cameroun. Cela est perceptible notamment par l'instauration d'un système participatif, transparent et responsable dans les ressources, la rénovation des conditions d'exercice de l'activité minière, la densification du contrôle et de la répression et enfin le renforcement de la promotion et du développement de l'activité minière. Le législateur a enfin mis sur pied une législation minutieuse du régime juridique de l'activité minière que certains acteurs considèrent au sens propre comme un code de seconde génération⁴⁹ et au sens figuré comme un code de 4^e génération⁵⁰ au regard de ses nombreuses innovations qui riment parfaitement avec les normes internationales de l'ITIE⁵¹, Kimberley⁵²,

48 Gbwaboubou, du nom du membre du gouvernement qui l'a défendu au parlement

49 Le code minier 2016 est en effet l'appellation du code minier camerounais, celui de 2001 révisé en 2010 en est le premier code

50 Pour certains, il s'agit d'un code de 4^e génération caractérisé par les préoccupations environnementales, de transparence et de gouvernance qu'il adresse

51 L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une norme internationale pour assurer la publication des paiements, des contrats et de la propriété réelle en matière extractive. Elle instaure une gouvernance tripartite Etat- sociétés minières- sociétés civile.

52 Le processus de Kimberley est une norme internationale visant la certification de traçabilité diamantaire

la vision africaine⁵³, les principes du développement durable ainsi que les bonnes pratiques recommandées dans le secteur minier, avec une place de choix pour les populations riveraines et les pratiques visant à rendre le « climat des affaires » plus favorable.

2- La politique minière actuelle

Toutes les ressources minérales appartiennent à la nation⁵⁴. Ce préambule résume l'importance que le Cameroun accorde au secteur minier. Le gouvernement met donc l'accent sur l'exploitation des ressources minérales et leurs transformations pour le développement de la nation notamment avec la création d'emplois, l'accroissement des revenus et l'augmentation du PIB. Cette politique a donc pour base le libéralisme économique où le secteur privé est le moteur de la croissance. À cet égard, le rôle de l'Etat et des sociétés privées a été clairement défini. Il faut noter que le rôle de l'Etat se limite à la définition de la politique minière, à l'organisation au contrôle des activités minières. L'état ne prend pas les risques liés à l'activité exploratrice. Par contre, il promeut une exploration et une exploitation respectueuse de l'environnement. Néanmoins, il travaille à la mise en place des mécanismes de responsabilisations plus persuasifs. Il se doit donc de créer les conditions d'une bonne conservation de données résultant de l'activité géologique et minière. L'essentiel de l'investissement dans l'exploration et l'exploitation minière est dévolu au secteur privé. À cet égard, l'Etat attend du secteur privé : l'accroissement des revenus du pays, la création des emplois, la mobilisation et l'acquisition des technologies appropriées, la participation à l'information géologique et minière nationale, la formation du personnel camerounais en appui à l'action à l'Etat. Les missions de l'Etat concernant les mines artisanales sont ainsi clairement définies dans la section deux du code minier camerounais.

Seulement pour le nouveau code, il est prévu que le terrain pour lequel l'autorisation d'exploitation minière artisanale et délivrée doit être un quadrilatère dont les côtés ne dépassent pas cent (100) mètres de longueur. Et celui de l'exploitation minière semi-mécanisée ne doit pas excéder vingt et un (21) hectares et doit être constitué d'un seul bloc polygonale contenu dans une ou plusieurs unités cadastrales définies par voie réglementaire⁵⁵.

53 Document de politique publique africaine adopté en février 2009 à Addis-Abeba lors du sommet des chefs d'Etats de l'Union Africaine, la vision minière africaine vise l'exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socioéconomique soutenu. C'est la réponse africaine face au paradoxe de l'abondance extractive. Sa mise en œuvre a été publiée par la CEA en Mars 2013 et le guide de la vision nationale de l'industrie extractive a été publié par le Centre Africain de Développement minier en fin 2014

54 Code minier camerounais, article 5, alinéa 1, p12

55 Code minier camerounais, article 27, alinéa 4, P 17.

L'amélioration de l'assiette fiscale comme un effet de mode dans le mouvement des réformes minières africaines, le nouveau code minier a amélioré sa fiscalité spécifique. Il assujettit les retraits des titres miniers et autres autorisations et transaction à la conservation minière se font contre présentation de droits de paiement de droit fixe au trésor⁵⁶. De même, toute demande d'attribution ou de renouvellement des titres miniers et autres autorisations et transactions est subordonnée, sous peine d'irrecevabilité, au paiement des frais d'études et de recherches non remboursables, lors du dépôt de la demande⁵⁷. De plus, les titulaires des titres miniers sont astreints au paiement d'une redevance annuelle qui tient lieu de taxe domaniale et dont le taux oscille entre 10F CFA/m²/an et 100 F CFA/km²/an⁵⁸. Le minimum pour le permis d'exploitation est de 2 millions de FCFA pour la petite mine et 4millions de FCFA pour la mine industrielle⁵⁹. Il en est de même pour les redevances proportionnelles mensuelles qui comprennent la taxe à l'extraction des substances de carrière extraits (elle est fonction du volume des matériaux) et la taxe *ad valorem* (qui est une portion du prix du bien que les entreprises doivent reverser pour chaque unité vendue) sur les substances minières (taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits) dont les pourcentages sont les suivants : Pierres précieuses (diamant, émeraude, saphir, rubis) : 8% ; Métaux précieux (or, platine, etc...) ; Métaux de bases et autres substances minérales :5% ; Substance radioactive et leurs dérivés : 10%. Pour les eaux : Gites géothermiques, eaux de source, eaux minérales et thermo minérales : 800 FCFA/m³. Pour les carrières : Matériaux meubles (argiles, galets, pouzzolane, sable etc. : 200FCFA/m³; Matériaux durs (pierres) : 350FCFA/m³.⁶⁰

a- La loi n°2010/11 du 29 juillet 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°201-1 du 16 avril 2001 portant code minier

Modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier, rédigé par le Ministère des Mines de l'Eau et de l'Énergie, ce code abroge celui de 2002. Beaucoup plus détaillée que l'ancienne loi, elle aborde de nouveaux domaines tels que l'artisanat minier, les nouveaux contrats avec le secteur privé et l'environnement. Cette dernière est appliquée par le décret n°2022/840/PM du 26 mars 2022 dans son article 1^{er}, il insiste sur l'amélioration du « développement pays ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. » En

56 Code minier camerounais, article 171, alinéa 1, P 63.

57 Code minier camerounais, article 170, alinéa 1, P 64.

58 Code minier camerounais, article 173, alinéa 1, p 66.

59 Code minier camerounais, article 173, alinéa 4, P 67.

60 Code minier camerounais, article 175, pp 68-69.

dehors de ce code minier, d'autres textes ont été mis sur pied pour accompagner les promoteurs du secteur de extractions à l'instar de :

b- La loi portant régime de la forêt, de la faune et la pêche

La gestion de la forêt de la faune et de la pêche est régie par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994. La présente loi et les textes pris pour son application fixent le régime des forêts de la faune et de la pêche en vue d'atteindre les objectifs généraux de politique forestière de la faune et de la pêche. Assurant ainsi la conservation de ces ressources et des différents écosystèmes qui s'y trouvent. Les parcs nationaux et les réserves écologiques sont classés dans les forêts domaniales. Dans son article 29 alinéa 3, il est cité que toute activité dans une forêt domaniale doit dans tous les cas se conformer à son plan d'aménagement⁶¹ qui fixe les objectif d'une forêt domaniale donnée.

c- La loi relative à la gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement au Cameroun est régie par la loi n°96/12 du 05 aout 1995 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Au Cameroun, l'environnement est ce que tous les camerounais possèdent comme patrimoine commun. La politique nationale de l'environnement est définie par le Président de la République. Le Gouvernement quant à lui veille à son application avec les associations de défense de l'environnement. Le Gouvernement élabore donc les plans d'actions afin d'assurer l'utilisation et la durabilité des ressources environnementales. Dans son article 67, l'exploration et l'exploitation des ressources minières et des carrières doivent se faire d'une façon écologiquement rationnelle prenant en compte les considérations environnementales.

d- La loi portant sur le régime de l'eau

Régie par loi n°98-005 du 14 avril 1998, cette loi fixe dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau est un bien du patrimoine national camerounais et dont l'Etat assure la protection et la gestion et en facilite l'accès à tous. Dans son article 4, elle interdit tout déversement d'effluents et de déchets solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux à la surface ou celles souterraines. De ce fait, une inspection périodique est menée par les personnes assermentées des Ministères en charge de l'eau et de la santé publique (Art 12).

61 Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, p 6

Dans son article 7, elle délimite un périmètre de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux.

e- La loi relative aux établissements classés dangereux insalubres ou incommodes

Régie par la loi 98/015 du 14 juillet 1998, les établissements jugés insalubres ou dangereux au regard des principes de gestion environnementaux sont soumis aux dispositions de cette loi. Sont donc considérés comme établissements insalubres ou dangereux les dépôts, les usines les chantiers, les installations industrielles artisanales ou commerciales qui présentent des dangers à la santé, la salubrité et la sécurité publique et exploités par les populations.

f- La loi n°97-31 du 20 mai 1997, modifiant et complétant la loi n° 91-37 du 8 juin 1991 portant création de l'agence foncière industrielle.

Cette loi abroge et remplace l'article 2 de la loi n°91-37 du 8 juin 1991 portant création de l'agence foncière industrielle par les dispositions suivantes : procéder aux études relatives à la délimitation, l'aménagement et à l'équipement des industrielles, artisanales, de petits métiers, et de services et ce dans le cadre de la politique arrêtée dans ce domaine⁶². Il stipule également qu'il faut élaborer des programmes d'aménagement des zones industrielles, de l'artisanat et des petits métiers et de services doit se faire en coordination avec les autorités régionales et les collectivités locales compte tenu des objectifs et des potentialités économiques spécifiques à chaque région et en conformité avec les plans de développement et les plans directeurs d'aménagement⁶³.

3- Les réglementations internationales

Au niveau international, pour améliorer la gouvernance et minimiser les possibles effets négatifs de l'exploitation des ressources, et en plus d'améliorer les processus de transparence, le Cameroun a souscrit aux initiatives de Transparences des Industries Extractives et est en voie de satisfaire aux conditions préalables ; Le Cameroun s'est également engagé à la certification du processus de Kimberley pour ce qui est de l'exploitation de son diamant. Il a également souscrit à plusieurs conventions internationales. On peut citer : la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), dont l'article 4 recommande l'utilisation des études d'impact écologique comme

62 Loi n°97-31 du 20 mai 1997, article 2 alinéa 1, P1

63 Idem.

moyen de réduire les effets nocifs sur l'environnement ; La convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro 1992), la convention de Bamako sur l'importation des déchets en Afrique et le mouvement transfrontalier et leur gestion (Bamako, 1991)

4- Le cadre institutionnel de contrôle de l'activité minière

Du point de vue institutionnel, ce sont des institutions créées pour mieux gérer ce qui a trait au secteur extractif au Cameroun. Depuis trois (3) ans déjà, soit en décembre 2020, le pays s'est doté d'une structure qu'est la Société Nationale des Mines (SONAMINES) en remplacement du cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (CAPAM) dans le but de promouvoir et de développer le secteur minier tout en gérant les intérêts de l'Etat. Le Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique (MINIMIDT) quant à lui, veille à l'application de la politique gouvernementale. Le secteur minier étant ici considéré comme le levier de développement selon le Document de Stratégie pour la Croissance de l'emploi au Cameroun (DSCE).

Le cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier crée le 25 juillet 2003 par l'arrêté n°064/PM, était le relais entre l'artisan et de l'Etat. C'était donc l'instance qui accompagnait les artisans miniers et les guidait dans le processus de l'exploitation artisanale. Après la création de la SONAMINES, elle va s'attribuer le travail du CAPAM et étendre ses missions. En dehors du MINIMIDT et de la SONAMINES, d'autres structures apportent leur partition pour une meilleure gestion des activités extractives sur le territoire camerounais. Ce sont donc entre autres : le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINFI/ MINEPAT) ensemble, ils planifient et mettent à la disposition du CAPAM une dotation financière. La BEAC a, elle aussi, un rôle dans ce processus car, elle stocke l'or canalisé par le CAPAM, ce qui permet d'émettre la monnaie nationale pour le Cameroun. Elle permet également d'accroître la valeur du stock constitué en réserve à un prix supérieur au coût de constitution du stock. Le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) intervient dans le contrôle des activités extractives.

II- L'EXPLOITATION MINIERE AU CAMEROUN

Dans cette sous-section nous allons présenter le potentiel minier camerounais et les différents types d'activités extractives au Cameroun.

1- Le potentiel minier camerounais

Le Cameroun dispose à ce jour d'un sous-sol pourvu de richesse ce qui justifie ses nombreuses convoitises tant au niveau national qu'international. Il possède à ce jour cinquante-deux (52) types de ressources minérales selon le document programme du CAPAM. De ce fait donc, de nombreux accords d'exploitations industrielles de ce minerai sont toujours en train de se négocier entre le Cameroun et les compagnies minières étrangères pour lesquelles le pays représente le nouvel eldorado. Il s'agit entre autres des projets d'exploitation du cobalt et du nickel à Lomié, du projet d'exploitation du fer à Mbalam, du projet d'exploitation du diamant à Mobilong et des projets d'exploitation de l'or à Batouri et à Bétaré-oya. La région de l'Est qu'on qualifierait de région mère si l'on peut se permettre de la nommée ainsi, est la région qui depuis l'époque allemande notamment de 1884 jusqu'à nos jours fait l'objet de nombreuses exploitations tant semi-mécanisée qu'artisanale.

La région de l'Est est en fait la région la plus riche en matières minérales car, elle seule abrite plus de la moitié sur la trentaine de gisements minier du Cameroun. Le tableau ci-après fait donc l'état des lieux du sous-sol de la région qui fait du Cameroun un scandale minier

Tableau 4: Gisements miniers dans la région Est Cameroun.

Nature du minerai	Région	Estimation des reserves(tonnes)	Path/Row
Cobalt,nickel et manganèse	Est	54 000 000t	
Fer	Est	2,5 milliards t	186/58
Or	Est	5t	184/56
Or	Est	2t	183/57
Or,bisimuth,plomb molybdène, wolfram diamant	Est	20t d'or	184/56
Diamant	Est	700 000 000 carats	
Diamants industriels,diamants gemmes	Est	10 000 carats	183/58
Cobalt	Est	55 000 000t	185/58
Nickel		61 000 000t	
Manganèse		17 000 000t	

Sources : MINEPAT-DSCE, 2009 ; Mensuel investir au Cameroun n°7, 20, 23, 26, 48 et enquêtes de terrain, 2015, 2016, 2017, 2018.

Au Cameroun, au moins cent quarante (140) cibles d'or ont été détectées dans les zones de Diang, Yokadouma, Mbéré et dans le Mayo Rey. L'extraction dans ces zones est encourue mis sur pied par les sociétés AFRICAN AURA RESSOURCES qui est encore en phase d'exploration. Dans la localité de Batouri et ses environs, il faut noter que les sociétés chinoises à l'instar de la FMRC (FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON)⁶⁴ sont en pleine exploitation à Kambélé, Diengou, etc ..., et réalisent des explorations à Boulou, Mompwe, etc.... La région de l'Adamaoua est riche en saphir précisément dans la localité de Tignère, Manfé, dans les rivières de Munya et Nsananrikati. Nous notons également la présence des terres rares dans le Sud-est du pays. Soulignons que, l'exploitation artisanale de l'or au Cameroun se fait sur environ 1807 chantiers. Ces 1807 chantiers englobent aussi bien les chantiers artisanaux que semi-mécanisés et l'intensification de l'exploitation de ces minerais en territoire Camerounais se fait en vue d'attirer de nombreux investisseurs et surtout dans un contexte où la mise en valeur de ces ressources est présentée comme solution aux problèmes d'ordre économique du pays. Et ce, malgré son faible apport dans ladite économie au jour d'aujourd'hui.

64 <https://minmidt.gov.net-potentielminier-cameroonministryofminesandtechnologicaldevelopment>

Parlant du diamant du sol camerounais, ce n'est qu'en 2010 que la découverte se fera et le site le plus connu est celui de Mobilong situé à l'Est du pays dans la commune de Yokadouma. Selon une évaluation réalisée par la société C&K Mining et située bien en face de la région diamantifère de Berberati en Centrafrique, il abrite à ce jour une ressource diamantaire de 420 millions de carats, ce qui le placera parmi les gisements les plus importants de diamant du monde. Le Cameroun serait donc le berceau de 3 millions de tonnes de rutiles dont 500 000 tonnes situées à Akonolinga selon les données officielles. Ainsi classée la deuxième réserve la plus importantes après la Sierra Leone qui selon des récentes études de préfaisabilité ont estimé à 83 400 tonnes de production moyenne annuelle de rutile⁶⁵.

Le Cameroun dispose également d'un gisement de bauxite à Minim Martap dans la région de l'Adamoua. Selon les dernières analyses effectuées sur ce gisement en 2022 par la société australienne Calmeco dont la maison-mère est Canyon Resources, sur les 79 plateaux bauxitiques de ce gisement, 16 de ces 79 plateaux identifiés, le potentiel atteint est de 892 millions de tonnes, dont 250 millions de tonnes à « très haute teneur » adéquates pour la production de l'aluminium. L'analyse des ressources restantes soit 63 plateaux selon ladite société devrait porter le potentiel du gisement à 2 milliards de tonnes de bauxite. Ce qui en ferait « probablement le plus grand gisement du monde en quantité et en qualité ». Au regard donc des résultats de cette société, qui place le Cameroun à un rang plutôt prestigieux de producteur de bauxite et ce à l'échelle mondiale, il est important d'apprécier l'immense richesse dont fait montre le sous-sol camerounais. Le Cameroun dispose également des ressources en métal notamment le fer, le cuivre etc... Il dispose de trois grands gisements de fer que sont Mbalam, Nkout et Kribi qui sont en évaluation. À côté du fer de Mbalam, il existe le gisement de Nkout, une localité située à une vingtaine de kilomètres de Djoum dans la région du Sud Cameroun. Il présente le même environnement que le gisement de fer de Mbalam en outre c'est la ceinture de formations ferrifères comprenant les gisements de fer du Gabon et du Congo. C'est donc un gisement exploité la Cameroon Minéral Exploration (Caminex) filiale camerounaise du groupe anglais Afferro Mining. Ce gisement héberge selon les actuelles estimations des ressources de 2 milliards de tonnes extensibles à 4 milliards de tonnes. Le projet le plus récent d'exploitation du fer au Cameroun est celui de Lobe dans le sud du pays estimé à 632,820 millions de tonnes dont 33% sont exploitables⁶⁶.

65 <https://www.investiraucameroun.com/cameroun:c&kminingcèdesesactifssurlediamantdemobilong>

66 <https://minmidt-gov.projetdelobeaucameroun.net>

Tout comme la politique de mise en valeur nationale des minerais, l'exploitation des ressources minières du Cameroun est un outil de lutte contre le chômage de la part la création d'emplois. Elle est une véritable source de richesse et participe à la croissance économique du pays c'est donc un secteur qui pourra impulser le développement du pays en apportant un plus tant dans le PIB (Produit Interne Brut) que dans ses revenus budgétaires du pays comme le présente le tableau ci-après.

Tableau 5 : contribution du secteur extractif dans l'économie camerounaise.

	2018	2019	Variation 2018-2019
PIB	03,93%	03,94%	0,01%
Revenus budgétaires	16,13%	19,28%	03,15%
Export	26,25%	32,03%	05,79%
Emploi	0,60%	0,62%	0,02%

Source : ITIE Cameroun-Rapport 2019, p22.

Le tableau ci-dessus est un tableau récapitulatif de l'apport du secteur minier dans l'économie du Cameroun partant de l'année 18 à celle 19. Nous pouvons donc faire le constat selon lequel qu'en ce qui concerne son apport dans le PIB (Produit Intérieur Brut) partant de 2018 à 2019, il y'a eu une légère hausse de 0,01%. Au niveau des revenus budgétaires, nous avons une hausse de 03,15%. Le pays en termes d'exportation a réalisé une augmentation de 05,79%, il a également réduit le taux de chômage en effectuant une hausse de 0,02% en ce qui concerne la création d'emploi. Ceci vient donc rehausser l'idée selon laquelle c'est un secteur qui peut réellement relever l'économie du Cameroun si la gestion de ce secteur d'activité est gérée de façon honnête et pourra de ce fait conduire à son émergence à l'horizon 2035. Ainsi, pour l'année 2018, le secteur extractif a généré 568,32 milliards de FCFA contre 703,91 milliards de FCFA soit (1199,23 millions de USSD)⁶⁷ soit une hausse de 23,86%⁶⁸. À l'Est du pays ces minerais sont exploités par 47 sociétés étrangères et produisent environ 5,87 tonnes par an⁶⁹.

67 Cours moyenannuel2019, BEAC (1 USD en FCFA=586,96)

68 ITIE Cameroun-Rapport ITIE 2019

69 Cameroun-PRECASEM-Elaboration: ARM- Rapport final 2021

2- Les opportunités du secteur minier au Cameroun

Des opportunités se créent et vont continuer de se créer autour des travaux liés à cette ouverture de la mine à l'instar de la construction d'un complexe de laboratoires multifonctions, spécialisé dans l'analyse et le contrôle de la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques, textiles, etc ; par la société coréenne Mediline Medical Cameroon. De plus, la construction des ports et des routes dans certaines villes du pays. Ces investisseurs étrangers prévoient également de développer et sur une période indéfinie une industrie de transformation des matières minérales du pays. Ainsi, tel que le prévoit le code minier, au moins 15% de minerais produit sur les terres camerounaises pourront être transformés sur place et pourra donc contribuer au développement du pays.

Au Cameroun, notons que selon le Ministère en charge des mines, seulement 40% du sous-sol a déjà fait l'objet d'exploitation. Il reste donc encore 60% qui peuvent assurer le développement du pays et permettre l'entrée de nouveaux investisseurs. Ce secteur d'activité peut donc être considéré comme le véritable moteur de croissance économique pour le Cameroun.

3- Modèle d'exploitation minière au Cameroun

Dans les textes du Cameroun notamment dans le code minier Camerounais, il existe deux (2) types d'exploitations minières que sont : l'exploitation minière artisanale et celle industrielle.

a- L'exploitation minière artisanale

Ce type d'exploitation est ce que nous observons le plus dans les sites miniers du Cameroun de manière générale et particulièrement dans les sites de Batouri. Le code minier la définit comme « *une activité dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et des procédés traditionnels* »⁷⁰. C'est une activité qui en territoire camerounais est réservée uniquement aux personnes de nationalités camerounaise. Elle est possible à la suite de l'acquisition d'une carte d'artisan minier qui confère l'autorisation d'exploitation artisanale délivrée par les personnes indiquées, dans le respect des conditions et suivant les modalités fixées par les juridictions. En outre, pour disposer d'une carte d'artisan minier ou d'une autorisation d'exploitation, il faudrait être de nationalité camerounaise et résider dans la

70 Code minier camerounais, chapitre 2, p 5

localité dans laquelle l'on souhaiterait exercer. L'obtention de cette carte d'artisan minier donne donc la possibilité à l'exploitant de définir sa zone d'exploitation tout en respectant les dimensions prévues par la réglementation en vigueur qui sont de 100m sur 100m pour la surface inférieure et de 30m de profondeur maximale. Après avoir délimité ladite zone à exploiter, il le fait constater par une autorité soit administrative soit traditionnelle dans un délai d'un mois soit 30 jours. De plus, il doit également se procurer une autorisation d'exploitation artisanale selon les modalités par voie réglementaire. L'autorisation d'exploitation minière est accordée par l'Administration en charge des mines pour une durée de deux ans renouvelable.

L'artisanat semi-mécanisé a été qualifié ainsi en 2014 par le décret n° 2014-1882-PM du 04/07/2014, modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2002/648/PM du 26 mars 2002 ainsi que le décret n°2014/2349/PM du 1^{er}/08/2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2014/1882/PM du 04/07/2014. Elle a vu le jour en 2007 avec l'opération de sauvetage de l'or se trouvant dans les zones identifiées comme ennoyées dans le cadre du projet Lom Pangar. Le code minier camerounais définit donc l'exploitation artisanale semi-mécanisée comme l'

exploitation minière dans le cadre d'une autorisation d'exploitation artisanale semi- mécanisée des substances précieuses et semi-précieuses qui utilisent au plus trois excavateurs(pelles mécaniques) une pelle chargeuse et éventuellement d'autres équipements tels que la machine de lavage de gravier minéralisé ou de concentration de produits miniers, l'usage des produits chimiques dont le traitement est strictement proscrit⁷¹.

Il est considérée comme « la plus importante activité minière au Cameroun »⁷² car, les Rapport de l'ITIE portant sur les exercices de 2013-2016 montrent que ce secteur participe grandement à l'économie du pays et pour cet exploitation dite semi-mécanisée, le MINMIDT-EST a octroyé 5775 AEA (Autorisation d'Exploitation Artisanale).

Ce type d'exploitation rencontre néanmoins des problèmes du fait qu'elle soit aussi majoritairement pratiquée de manière informelle sur l'étendue du territoire.

71 Code minier camerounais, P.6

72 Code minier camerounais, P. 10

b- L'exploitation minière industrielle

Dans le code minier camerounais, l'exploitation industrielle est définie comme une « *exploitation fondée sur la mise en évidence au préalable d'un gisement commercialisant exploitable possédant des installations fixes nécessaires pour une récupération, dans les règles de l'art, de substances minérales exploitées par les procédés industriels* »⁷³. Ce type d'industrie au Cameroun prend peu à peu vie l'on enregistre bon nombres de permis d'exploitation industrielle parmi lesquels, celui de Rocaglia pierre, C&K Mining, Sinosteel Cam SA, Su Yang, Cameroon Minerals & Resources Sarl⁷⁴. Notons que, les sociétés qui disposent des autorisations afin de pouvoir exercer ce type d'industrie sont pour la plus part étrangères. Le Cameroun peu à peu comme susmentionné commence à s'intéresser à ce type d'exploitation afin de porter haut le développement du pays. Le pays connaîtrait donc un véritable retard en ce qui concerne l'industrialisation de ce domaine d'activité.

Ce chapitre avait pour but de ressortir la réglementation qui régit l'exploitation minière au Cameroun à savoir les lois, les textes décrets et arrêtés. Selon la politique minière du pays, l'Etat apparait comme l'acteur incontournable de l'exploitation minière en ce ceci qu'il est le seul maître de toutes les ressources minières sur l'étendue du territoire et est le seul capable d'attribuer les autorisations d'exploitations, les permis d'exploitations, les cartes d'artisans miniers etc. qui confèrent le droit d'exploitation aux exploitants.

⁷³ Code minier camerounais, p. 6

⁷⁴ <https://ecomatin.net.secteur-minier>

DEUXIÈME PARTIE :

**EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET PRÉCARITÉ DES
ORPAILLEURS DE BATOURI**

À la suite d'une première partie consacrée à la présentation générale et détaillée de la ville de Batouri et des textes et lois qui régissent l'exploitation minière au Cameroun, la seconde partie de ce travail consiste à faire l'analyse de la problématique qui meuble notre étude. Il est alors question d'établir le lien entre l'exploitation minière artisanale et la précarité des orpailleurs de la localité de Batouri. Les réflexions à ce niveau s'articulent autour de deux principaux axes dont le premier s'appesantit sur l'analyse des perceptions et représentations sociales de l'orpaillage dans la localité de Batouri et le second sur les incidences dues aux activités minières artisanales sur l'environnement et les populations riveraines.

CHAPITRE III :

ANALYSE DES PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ORPAILLAGE DANS LA LOCALITÉ DE BATOURI

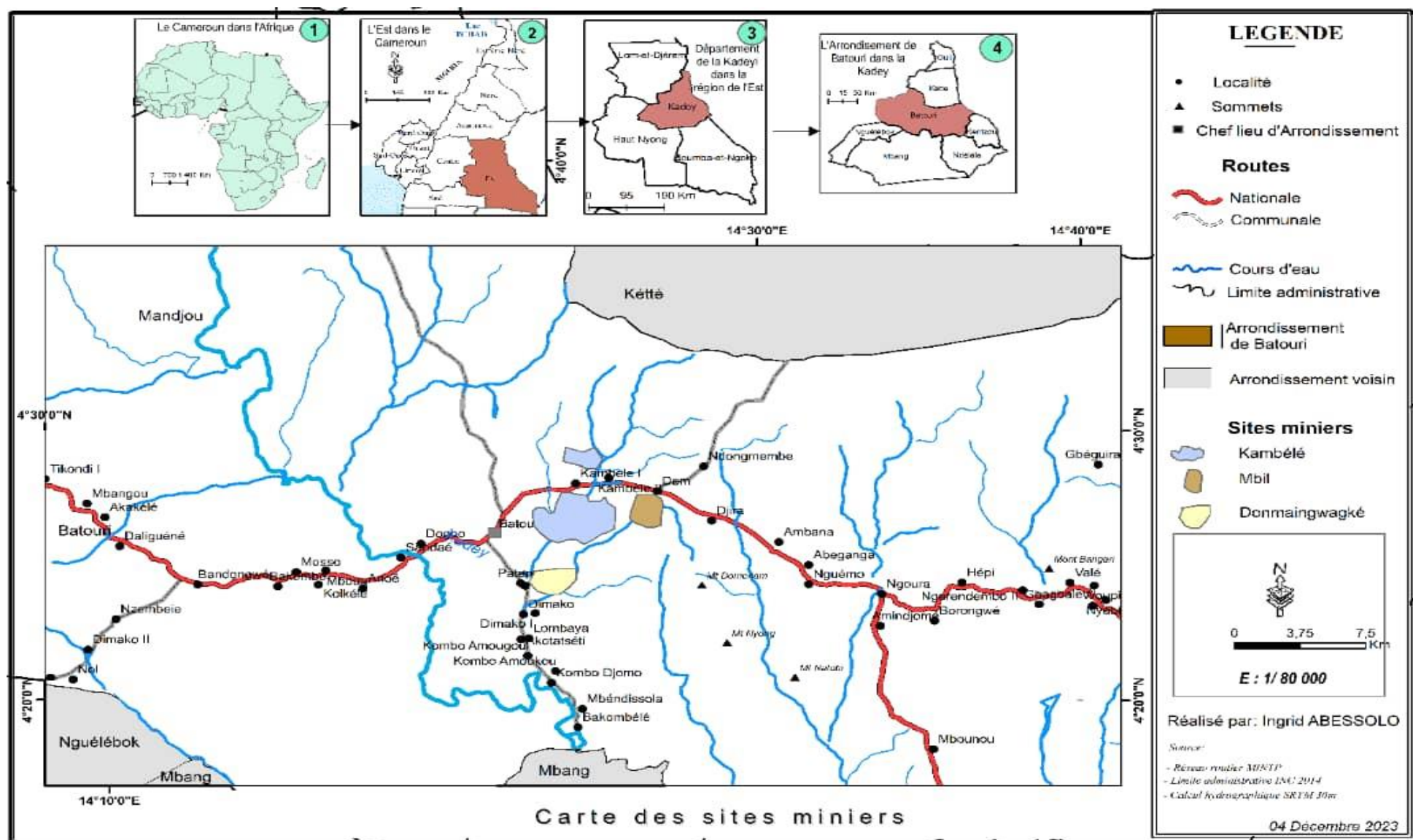
Ce chapitre a pour objet de faire ressortir le paradoxe qui existe entre le minéral exploité et les réalités des exploitants miniers artisanaux. Il interroge les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des orpailleurs de la localité de Batouri ; ces facteurs sont d'ordre socioculturel, technique, économique et institutionnel. Mais, avant tout, il fait une présentation des sites miniers de la localité de Batouri que nous avons parcourus durant nos travaux.

I- LES SITES MINIERS DE LA LOCALITÉ DE BATOURI.

La commune rurale de Batouri est ce que l'on pourrait qualifier de « scandale minier » au sens d'Eric VOUNDI⁷⁵. En outre, la ville communale de Batouri dispose d'innombrables richesses minières. À elle, elle compte sept (07) sites miniers comme susmentionnés qui sont : Kambélé III (boukaro), Dongmaingwakè, Mongo-nam, « mets ça dedans », Ndong-nguè, Mbil et Diengou. A l'intérieur de la plupart de ces sites, précisons-le, s'opèrent et coexistent deux (02) modes d'exploitation de l'or à savoir : l'exploitation artisanale et celle semi-mécanisée.; ceux que nous avons cependant parcourus dans le cadre de ces travaux sont ceux dits artisanaux qui sont respectivement les sites de Kambélé III, Mbil, Dongmaingwakè et « mets ça dedans » qui sont représentés sur la carte ci-dessous :

⁷⁵ Eric VOUNDI, « Extractivisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales in revue Belge de Géographie ».

Figure 2: localisation des sites miniers parcourus



Source : enquête de terrain, Ingrid Abessolo, Batouri 2023.

1. Le site minier de Kambélé

Kambélé constitue l'un des plus grands sites d'exploitation de l'or de la commune rurale de Batouri grâce à l'abondante richesse de son sous-sol. Cet énorme potentiel minier dont dispose la localité de Kambélé a fait d'elle une localité attractive, drainant ainsi une population d'une importance numérique non négligeable. Au plan spatial, cette zone couvre, ou tout au mieux, regroupe (03) principaux hameaux : Kambélé I, Kambélé II et Kambélé III. Il s'agit d'un site qui abrite majoritairement les communautés locales Kako, Gbaya et Haoussa. On y retrouve également quelques allogènes venus du Burkina-Faso.

Dans ce site minier, l'or est exploité aussi bien de manière artisanale que semi-mécanisée. Au-delà de cette particularité, la variable genre constitue également l'une des caractéristiques de ce site ; hommes, femmes et enfants s'y déploient au quotidien pour la quête de la survie. L'orpaillage constitue le mode prédominant d'exploitation de l'or dans ce site. Cependant il paraît également nécessaire de signaler la présence de quelques firmes étrangères qui opèrent également dans ce secteur d'activité.

De plus, il y a également lieu de relever que les rapports ou interactions entre les exploitants locaux et les firmes étrangères se caractérisent a priori par la cohésion et le partage. Les populations locales acceptent en toute quiétude de partager leur richesse avec celles « venues d'ailleurs ». Sensibles à cet élan de générosité, les dirigeants de ces firmes, pour emprunter au vocabulaire de M. Mauss font des « contre-dons » aux exploitants locaux en instituant des journées dites « sassayées ». En réalité, ces journées initiées par les sociétés étrangères consistent à donner la possibilité aux orpailleurs d'infiltrer leur propriété et de collecter autant que possible les roches concassées à « filons d'or » qui sont stockées au sein de leurs entrepôts. Ces journées « sassayées » s'apparentent à de véritables champs de bataille où seuls les plus forts parviennent à collecter une grande partie de ce matériau. L'objectif ici étant de récolter au maximum pour accroître le gain. L'absence d'un organe de contrôle ou de répression en ces lieux renforce ou amplifie davantage ces luttes qui, le plus souvent, emportent avec elles de nombreuses vies humaines. Au regard des conséquences de ces journées « sassayées », n'est-il pas par ailleurs intéressant de penser aux rituels sataniques et sacrifices humains qui visent à offrir en sacrifice des vies humaines pour fructifier la production ! En réalité, comment avoir en idée d'instituer de telles journées sans toutefois mettre sur pieds des organes de régulation !

2. Le site minier de Mbil

Situé non loin de de Kambélé III ou Boukaro, Mbil dispose également d'un sous-sol riche en minerais. Contrairement à Kambélé III, Mbil présente la particularité d'être morcelé en deux (02) parties dont la plus grande, envahie par les firmes multinationales qui s'adonnent à l'exploitation semi-mécanique de l'or. Et l'autre réduite qui abrite les populations riveraines (orpailleurs). Tout comme dans le précédent site, Mbil est un véritable champ d'expérimentation du multiculturalisme et du vivre ensemble. Contrairement à l'idée de masculinisation de l'orpaillage, les femmes s'activent également à l'intérieur de ce site. Tout comme les enfants ne sont guère exclus de cette activité.

3. Le site minier de Dongmaingwakè

Dongmaingwakè est un site minier qui à la base, est exploité exclusivement par les sociétés qui exercent l'exploitation minière semi-mécanisée. Géographiquement opposé à Kambélé et Mbil, Dongmaingwaké, rassemble les orpailleurs qui collectionnent et recyclent les résidus des roches aurifères. Cette récupération se fait soit dans les puits abandonnés, soit dans les lieux où ils déversent certaines roches. Il s'agit là d'une exploitation de « secondes mains » qui nécessitent au préalable un minimum de capital. Capital qui sert à acheter les produits (mercure, cyanure, etc) qui facilitent l'extraction de l'or noyé dans ces déchets. Site minier qui comme les autres disposent d'un sous-sol très riche mais presque inaccessible aux populations (pourquoi). La paix et l'harmonie régissent les rapports sociaux entre les groupes en présence.

4. Le site minier « mets ça dedans »

Village minier où la découverte de l'or a été faite très récemment, « mets ça dedans » représente donc le plus jeune site minier de la localité. C'est un site où, la ressource minière n'est pas très conséquente et de ce fait, ne fait pas encore l'objet d'une véritable attraction. Contrairement aux autres sites de la localité où prédominent l'exploitation souterraine de l'or, « mets ça dedans », au regard des caractéristiques de son sous-sol donne lieu à une exploitation alluvionnaire de l'or. Beaucoup plus respectueuse de l'environnement, l'exploitation alluvionnaire induit des effets d'une moindre importance sur l'environnement. Ce mode d'exploitation sollicite moins les « muscles » de l'orpailleur et préserve conséquemment sa force physique. Notons que, ce site minier est également très riche en sable ??? et la valeur marchande du minerai issu de cette zone d'exploitation a une incidence

considérable sur le prix de vente. Sur le marché des sites miniers de la localité de Batouri pendant nos enquêtes, l'or alluvionnaire, qualifié de « or pur » coûtait 33000 FCFA tandis que celui issu de la roche revenait à 32000 FCFA.

II- LES FACTEURS SOCIOCULTURELS LIES A LA PRÉCARITÉ DES ORPAILLEURS DE BATOURI

Les représentations sociales peuvent-être une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble au sein d'une société. Elles rendent compte de la vulnérabilité des orpailleurs dans la localité de Batouri car elles représentent toutes attitudes intériorisées autour de l'exploitation artisanale de l'or par ces orpailleurs.

1- Imaginaires de l'or chez orpailleur

Le contact de l'homme avec son environnement ouvre souvent la voix à un certain nombre d'idées que l'on se fait. Il en va de même pour l'activité que l'on exerce autour de laquelle, se développe une certaine imagination qui nous permet d'accepter ou non cette activité. Ainsi, l'orpailleur en tant que sujet pensant développe et structure tout un ensemble de connaissance plus ou moins rationnelle de l'extraction de l'or et des avantages lucratifs qu'il en tire. Dans la localité de Batouri, l'or est vu fondamentalement sous deux angles.

a. L'or est un minerai mystique

Dans les différents sites miniers artisanaux de la commune de Batouri, si une représentation sociale est partagée c'est celle portant sur l'aspect mystique de l'or. Les raisons qui portent haut cette façon d'appréhender ce minerai sont celles selon lesquelles :

« L'or n'appartient pas aux hommes mais aux ancêtres, et déesses qui à leur tour ont cette capacité de le céder aux hommes ou non en fonction de leurs demandes et exigences »⁷⁶. Cette conception de l'or est justifiée avec le mystère de découverte de l'or, qui se fait traditionnellement pour ces orpailleurs. Pour eux, l'abondance ou l'absence de ce minerai dans un puits est fonction de l'état d'esprit des ancêtres et déesses qui ont soit reçu agréablement ou pas les sacrifices ou offrandes de ces orpailleurs.

76 Orpailleur de Dongmègwakè, 25 février 2023.

À Kambélé par exemple, l'apparition d'une femme couverte d'or sur leur colline sacrée est un signe des dieux de l'or pour manifester leur satisfaction face aux sacrifices et offrandes réalisés par ces derniers. Pour rendre leurs ancêtres gaies, ces derniers vont multiplier dans les différents sites miniers des cérémonies sacrificielles en leur honneur pour que, leurs puits ne manquent pas d'or. De plus, ils classent les accidents et décès des orpailleurs sur ces sites dans la catégorie de manifestation du mécontentement des ancêtres. Par contre, parvenir à échapper à un accident serait une sonnette d'alarme pour plus de sacrifice aux ancêtres ou un rappel à l'ordre pour un égard de comportement. Les propos de cet orpailleur illustrent davantage la perception qu'ils ont de l'or

Pour travailler ici et avoir quelque chose que tu sois chrétien ou musulman, tu vas d'abord laisser Dieu ou Allah au quartier. Ici on invoque les ancêtres pas de prières religieuses. Il faut penser aux ancêtres et plusieurs fois faire des sacrifices et bien respecter les instructions. Si tu ne le fais pas tu viens travailler ici pour rien parce que tu n'auras rien. Ce sont leurs choses pas pour Dieu de ton église ou bien pour nous non. Nous devons donc faire beaucoup de sacrifices c'est comme une demande que tu déposes sinon rien si ça donne c'est bon si ça ne donne pas tu reprends en demandant conseil aux autres orpailleurs⁷⁷.

En outre, la pratique de l'exploitation minière artisanale dans cette localité ne reconnaît aucune croyance religieuse si oui celle de l'ethno théisme qui est une religion fondée sur la croyance en l'existence des ancêtres qui pour eux, sont à l'origine de cette abondance minière dans ces villages miniers et de ce fait mérite des offrandes ou sacrifices pour continuer à leur procurer ce métal précieux.

Il est important de noter que cette perception de l'or ne se limite pas exclusivement aux orpailleurs de Batouri. Certains travaux scientifiques à l'instar de ceux de Tilo GRATZ réalisés en Afrique de l'Ouest mettent en exergue la relation qui existe entre les mines et les ancêtres. Ainsi, Tilo GRATZ souligne que, la réussite d'un mineur,

Dépend d'un large spectre de pratiques religieuses et para religieuses : sacrifices, consultation de prêtres, cérémonies spéciales, divination, acquisition d'objets magiques ou d'amulettes (vendus en grand nombre dans les marchés locaux). Dans les mines d'or, les prêtres, les devins et les marabouts, ainsi que diverses sectes nord-américaines sont aujourd'hui présentes, attirés par la demande des communautés de mineurs et de ces nouveaux marchés. Pour rendre compte de la nature risquée de l'extraction d'or, des échecs où de ses succès de ses accidents ou

77 Orpailleur de kambélé, 14 février 2023.

de sa chance, on mobilise la réciprocité qui existerait entre l'or -souvent vu comme un être vivant – ou ses esprits et mineurs⁷⁸

Dans les sites miniers de la commune de Batouri, les sacrifices se font avec des animaux qui, très souvent sont des coqs noirs, rouges ou blancs sans taches, pareillement pour les moutons, où même des vaches. Ces couleurs sont fonctions du sacrifice à effectuer. Il faut souligner que, l'un de ces animaux est sacrifié en fonction de la demande soit pour un orpailleur (coq ou mouton) en fonction de la quantité et de la qualité recommandée par le féticheur et si jamais il s'agissait du chantier en entier la vache est l'animal recommandé et ce, également en fonction de la demande du marabout. A ces animaux s'ajoutent l'huile rouge, le sel de cuisine et le sucre qui, avec le sang de l'animal, seront répandus soit dans un trou d'or soit dans le chantier en entier et la chair de ces animaux est, dans la plupart des cas, distribuée aux enfants du site considéré comme des êtres purs et chanceux.

Dans l'exploitation artisanale de l'or, il existe une croyance selon laquelle les féticheurs ont cette capacité de pouvoir déplacer l'or d'un trou à un autre ce qui explique leur présence abondante et leurs sollicitation aussi grande qu'elle soit dans les sites miniers artisanaux. Ils sont considérés dans ces sites comme les médiateurs entre les ancêtres et les orpailleurs et mettent à la disposition de ces orpailleurs des gris-gris et amulettes afin de fructifier leurs différents puits. Pendant nos entretiens dans les sites miniers de la localité de Batouri, un orpailleur nous informait qu'il existe quatre types ou catégories de pratiques magico-religieuses dans ces sites miniers

Dans tous ces sites les pratiques sont les mêmes pour tous les orpailleurs qui veulent se prêter au jeu. Dans un premier temps, il y'a le recours aux marabouts. L'orpailleur passe un contrat avec le marabout qui peut passer plusieurs jours de prière et d'invocations des lieux au niveau du puits d'or jusqu'à obtention de l'or. La deuxième forme est une collaboration entre marabout et charlatans ou « Malam » ; c'est une collaboration entre chrétien et musulman dont la finalité est également l'obtention de l'or dans son puits. Par la suite, la troisième catégorie se résume aux sacrifices des animaux en fonction des recommandations données par la personne indiquée ; ce type de sacrifices permet également d'éviter des accidents sur le lieu e travaille tel des éboulements de terrains. La dernière catégorie qui est la moins utilisée si oui dans les débuts du métier est celle de la croyance en soi et sa propre capacité à obtenir de l'or sans avoir recours à toutes ces pratiques.⁷⁹

Pour mieux dire, pour avoir un gain plutôt fructueux, dans ces sites miniers de la localité de Batouri l'orpailleur a en face de lui quatre possibilités en fonction de ses besoins et

78 Tilo GRATZ, « Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest » Op cit pp 165-166.

79 Orpailleur de Mbil, 18 mai 2023

de son avoir. Parmi donc ces possibilités, il a le choix entre le sacrifice d'animaux, le recours à un marabout, le recours à la fois d'un marabout (chrétien) et d'un « malam » (marabout musulman) et enfin une dernière possibilité qui est la croyance à la chance et en soi qui est d'ailleurs, la moins partagée dans ces zones.

Le constat fait est donc celui selon lequel, le désir d'augmenter ses gains dans ces sites est la motivation première de ces orpailleurs en allant vers ses marabouts ou en réalisant des quelconques sacrifices. En parlant de sacrifice, les orpailleurs du site de la localité de Batouri font recours au rituel du sacrifice du « coq rouge » quand ceux-ci ont passés plusieurs mois sans enregistrer de véritable gain lié à leur activité génératrice de revenu. Il s'agit donc dans ce cas de

Choisir une personne parmi les membres du trou d'or (équipe de travail constitué par le chef) qui va revenir dans les villages tout autour de nous ici pour se rendre dans les bois sacrés afin de signer un pacte avec la force occulte pour le rituel de ce coq. Une fois le pacte signé entre les deux au nom du groupe, l'orpailleur revient ici. Ladite équipe va donc se disposer en cercle et placer le coq au milieu de ce cercle et au moment où le coq veut sortir de ce cercle, ils vont lui ouvrir le passage et cette équipe va le suivre jusqu'à ce qu'il donne les indications du nouveau puits où il sera donc égorgé. En ce moment-là l'équipe engage les travaux et n'a même pas besoin de creuser profondément pour avoir de l'or⁸⁰

Dans ces sites miniers, un autre moyen pour les orpailleurs d'augmenter leur gain est le recours au rituel du « coq rouge. Rituel qui nécessite préalablement la signature d'un pacte avec les forces occultes dans une forêt sacrée qui précède dès lors le fait que, ce coq puisse indiquer le bon emplacement avant de décider de creuser un puits minier à cet endroit.

L'or apparait également comme un minerai mystique dans la mesure où, il disparaît parfois. Cette disparition du minerai relève du caractère mystique de ce minerai comme le témoigne cet orpailleur rencontré lors de nos entretiens :

Il y'a des soirs où tu finis de travailler tu rentres épuisés et tu décides de garder l'or pour le vendre le matin sauf que si tu as la malchance à ton réveil, le papier est là où tu as déposé mais il n'y'a plus l'or à l'intérieur. Pour ne pas perdre quand tu finis tu cherches toi-même le collecteur même s'il faut partir dans un autre chantier si tu n'as pas le numéro d'un collecteur tu pars seulement. C'est

80 Idem

*pour cette raison que nous disons que l'or est mystique parce que disparaître comme ça n'est pas simple*⁸¹

La possession de l'or en lui-même est une chose mais, le choix de le conserver en est une autre. Car c'est un métal qui se dit être mystique et de ce fait, ne peut être conservé de peur de le perdre. Pour éviter ce désagrément l'orpailleur se voit contraint d'écouler son produit avant le jour suivant.

Somme toute, l'idée selon laquelle l'or est une ressource mystique justifie le recours aux pratiques culturelles et cérémonies sacrificielles par les orpailleurs. À ce sujet, TIMOTHY MAKORI met l'accent sur le fait que,

*Le recours à des pratiques bien définies afin d'apaiser les esprits de la montagne en colère et pour libérer les creuseurs avalés suite à des éboulements, révèle en partie l'importance croissante au sein des exploitations minières artisanales, d'une connaissance spirituelle de la mine vieille de plusieurs siècles*⁸²

Le volet spirituel de l'exploitation minière artisanale ne cesse d'aller grandissant car, dans ces pratiques d'invocations et d'apaisements des esprits de leurs ancêtres, ces orpailleurs trouvent satisfaction et solutions à leurs problèmes

b. L'exploitation artisanale de l'or : activité maudite

L'exploitation artisanale de l'or est une activité perçue comme maudite car, l'or est un minerai qui, selon les orpailleurs, relève du mystique tel que susmentionné. Il est donc justifiable que toute activité qui consiste à son extraction soit maudite c'est-à-dire rejetée par un certain nombre de personnes dans la société. Dans les communautés minières, il existe des représentations selon lesquelles, les exploitants miniers sont condamnés à vivre dans la vulnérabilité malgré l'abondance de la ressource minière exploitée par ses derniers et sa valeur marchande. Cette perception selon laquelle l'orpaillage est une activité maudite est partagée et soutenue par les orpailleurs rencontrés notamment dans les sites miniers de Mbil et Kambélé. Ici, ils affirment avoir beaucoup de difficultés avec les revenus que peuvent apporter cette activité. Ainsi, à ce sujet, un orpailleur de Mbil se confiait en ces propos

Le travail de l'or que j'effectue depuis deux ans déjà ne m'apporte rien j'ai l'impression que c'est la malédiction ou la sorcellerie. Quand je pars dans le

81 Orpailleur de « mets ça dedans », 12 mai 2023

82 TIMOTHY Makori « Abject retraités jeunesse piégée : récits du déclin et d'une temporalité multiple parmi les générations de la « COPPERBELT congolaise », in politique africaine n°131, micro politique du boom minier, paris karthala, octobre 2013, P71.

*trou d'or je n'ai pas l'argent j'ai des projets mais dès que j'ai l'argent en main je ne comprends rien ça part comme ça et même le lendemain parfois comme ça je dois faire un prêt pour même manger avant le travail et moi-même je suis toujours là je ne comprends rien mais bon on va faire comment*⁸³.

Le gain financier de cette activité minière se présente ici comme un revenu peu utile pour l'orpailleur car, il ne peut en effet permettre la réalisation d'un projet quelconque. Il est dépensé de manière incomprise par ces derniers qui eux-mêmes ne trouvent pas d'explication concrète à ce phénomène si ce n'est celui de la « sorcellerie » qui est un phénomène qui résulte du surnaturel et de ce fait reste incompris.

Un autre orpailleur de Kambélé d'ajouter que,

*Le travail que nous ont fait ici ce n'est pas pour devenir riche. Sinon il y'a l'argent mais tu ne vois pas ce que tu vas faire avec, tu vas seulement acheter la moto ou la voiture, oui, c'est bien, mais ce sont les choses-là qui vont encore te tues toi-même. C'est seulement bien si tu veux vivre manger, boire, et changer de femme si tu veux chaque jour sans problème étant donné que, tu as assez d'argent pour ça et c'est finit comme ça.*⁸⁴

L'orpaillage pour ces exploitants est une activité dont le revenu financier est important mais ne participe pas à l'amélioration des conditions de leurs vies. C'est une activité très fructueuse mais dont le revenu financier est destiné à assouvir les besoins de premier ordre que sont le manger et boire et non pour le changement ou l'amélioration de leur niveau. Le fruit de leur labeur ne dure donc que le temps d'une ou de deux soirées le temps d'épuiser leurs gains et de replonger dans les lamentations. Cette façon qu'ils ont de penser l'activité minière participe à leur mal-être étant donné qu'ils ont intériorisés ces perceptions et vivent avec comme des formes de dogmes auxquels l'on ne peut dire non ou auxquels l'on ne peut s'opposer dans ces sites miniers.

Toujours dans cette logique de malédiction, certains orpailleurs affirment que l'argent de l'or dans certain cas disparaît mystérieusement de même que l'or lui-même quand tu n'as pas fait de sacrifices où que tu es contrarié les dieux de ce minerai, ils vont donc en guise de punition te reprendre ce qu'ils t'ont offert par le biais de cette disparation afin que tu prennes conscience de l'erreur commise.

83 Orpailleur de Mbil, Batouri, 16 février 2023.

84 Dandjouma, Batouri, 16 février 2023.

c. La femme : Une pourvoyeuse d'or

Une autre perception développée dans les sites miniers parcourus dans la localité de Batouri est celle de la femme comme un être qui fournit de l'or en abondance aux mineurs. La femme est celle qui fructifie de l'or car, dans la plupart des cas, elle permet à l'homme de multiplier ses chances sur les sites miniers. Cet argument est d'ailleurs soutenu par les propos d'un enquêté rencontré dans le site minier de Kambélé III

Le matin avant de sortir de chez toi pour le puits, il faut que fasses l'amour avec ta femme ou bien ta petite amie ça dépend. Parce que, la femme permet à ce que ta journée se passe bien, que tu aies de la chance dans ton trou d'or surtout quand on doit sortir ton gravier du trou vraiment elle t'apporte tellement les chances⁸⁵

Cet acte sexuel apparaît donc comme pourvoyeur de chance pour le mineur et c'est certainement la raison pour laquelle, les villages d'orpailleurs sont des terrains de prédilection d'IST ; les hommes et les femmes sans contrôle se livrent à des aventures sexuelles où chacun cherche à tirer son épingle du jeu. Pour les femmes, entretenir des rapports sexuels avec un orpailleur procure de l'argent tandis que, chez l'orpailleur, il est question d'accumuler les chances pour avoir plus d'or. Toutefois, il est à noter que, la chance dont il est question ici dépend du nombre de « coup ». Plus les rapports sont répétés, plus les chances de collecter une importante quantité d'or s'accroissent.

Par contre, il faut souligner que dans certains cas également la femme n'est pas toujours « porte-bonheur » comme le témoigne les dires de cet orpailleur

Parfois, la femme peut plutôt être celle-là qui te porte poisse surtout si vous faites les problèmes le matin avant que tu ne sortes. Mais là encore c'est tolérable mais si elle est dans ses périodes de menstruation et que tu la touches seulement tu ne peux rien avoir. C'est vrai que quand ça arrive, tu dois te frotter les mains avec le sable ou la terre avant de toucher à ton gravier au risque de tout perdre⁸⁶.

L'on constate donc que la femme apparaît dès lors comme une pourvoyeuse d'or ou pas en fonction de la façon avec laquelle se passe la matinée avec l'homme qu'elle a en face d'elle et aussi de la période pendant laquelle elle se trouve dans son cycle de menstruation.

⁸⁵ Eddy HONG, Batouri, 22 février 2023

⁸⁶ idem

2- Le mode de vie des orpailleurs

Dans les sites miniers, surtout ceux dits artisanaux la vie, le quotidien de ces orpailleurs est meublé par des habitudes de consommation ostentatoire. La consommation elle-même étant comprise comme une action destinée à l'utilisation ou à la destruction immédiate ou progressive des biens et des services dans le but de satisfaire un besoin. Benoit HEILBRUNN définit la consommation comme « *un système par lequel les individus s'arrangent avec la culture matérielle pour bricoler en permanence leur identité* »⁸⁷. En d'autres termes, la nature d'un individu et son appartenance à une communauté se révèlent à travers ses habitudes de consommation. Il devient possible de faire une distinction entre un étudiant et un travailleur à travers leurs habitudes de consommation. Dans le cadre de notre travail, nous allons nous limiter à observer la manière avec laquelle les orpailleurs gèrent leurs finances après la vente de l'or.

a- Une vie d'ostentation

Après observation, les orpailleurs de la ville communale de Batouri mettent l'accent sur leurs apparences. En outre, ils investissent pour leur code vestimentaire plus qu'ils ne pensent à un investissement durable pour eux et leurs progénitures. Le code vestimentaire des orpailleurs se distingue très facilement de ceux qui ne sont pas des leurs. Ils font un jumelage de couleur pour certains et pour d'autres une couleur unique de la tête au pied. Ces vêtements ne sont pas souvent de bonne qualité mais ils dépensent une bonne partie de leur gain pour s'en offrir et ce à des prix hors pairs. À ce style vestimentaire s'ajoute également leurs coupes de cheveux qui sont aussi très particulières et pour la plupart, ils sont de couleurs (verte, jaune, bordeaux).

Ce rythme de vie ravit donc les commerçants qui y sont installés. Car, c'est le lieu par excellence pour eux de faire fortune en proposant à ces orpailleurs des vêtements, des appareils électroniques, des bijoux à des prix d'or et qu'ils achètent sans rechigner. Ils sont juste déterminés à être à la « mode » et à se sentir beau même si cela ne dure que le temps d'une soirée. Lors de nos différents entretiens que, Ousmanou Bouba, commerçant du site minier de Kambélé III s'est confié à nous en ces termes :

Quand ils finissent de vendre et qu'ils ont en projet de se rendre au cabaret « sans caleçon » qui est juste de l'autre côté, ils vont acheter tout et n'importe quoi les vêtements surtout de couleur ce sont leurs gout comme ça, les téléphones et

⁸⁷ Benoit HEILBRUNN, *la consommation et ses sociologies*, paris, Armand colin, 2005, P 95

maintenant les jeunes là veulent seulement les iPhone qu'ils ne savent même pas utiliser mais comme je suis là pour avoir mon argent je vends seulement et le lendemain même d'autres n'ont plus ces téléphones là et partent dans les trous d'or avec les vêtements qu'ils ont achetés un jour avant pour revenir après deux ou trois jours faire de nouveaux achats⁸⁸.

Ils sont dans une logique de tout dépenser car, excepté se faire plaisir sans se soucier du lendemain ou de l'amélioration de leurs conditions de vie, l'argent issu de cette activité selon eux ne peut servir à rien d'autre étant donné que l'or est minéral « mystique ». Nous comprenons aussi que, ce style de vie où il faut dépenser pour se sentir beau et à la mode au milieu des autres est un point qui leur tient à cœur car permet à ces orpailleurs de se sentir comme tout autre travailleur d'un autre secteur d'activité et de pouvoir conquérir plusieurs cœurs.

Parfois il faut que nous aussi on change, parce que quand on nous voit comme ça dans la boue et dans la poussière les gens pensent que nous aussi on ne peut pas être beau et propre. C'est pourquoi le soir quand moi je veux sortir je pars d'abord acheter les habits chers d'abord parce que moi j'ai l'argent donc je dois briller et comme ça j'ai plus de chance avec les filles je suis propre et j'ai l'argent. Si je ne fais pas comme ça personne ne va me respecter⁸⁹.

L'apparence physique de ces orpailleurs est l'une des choses qui leur tient également à cœur car soucieux de ce que le reste de la société pense d'eux. Soigner leur apparence à leur façon selon leurs goûts et envies est une manière pour eux de s'affirmer et de gagner du respect venant du reste de la société. Raison pour laquelle, une partie de leur revenu financier est destinée à soigner leur apparence.

Une orpailleuse de renchérir que, « *Si on ne s'habille pas ou on n'achète pas de longue mèche là on va encore faire quoi avec l'argent je souffre ici donc quand je dois sortir je me mets bien que si on te dit que c'est moi tu vas refuser* »⁹⁰.

En plus des dépenses destinées à l'amélioration de leurs apparences physiques, ils privilégient également des dépenses liées à l'alcool. Dans ces sites miniers après ventes, les bars et buvettes où ils ont pour habitude de se retrouver sont pleins à craquer. Ils consomment donc abondamment d'alcool durant ces soirées. Aussi, les salles de jeux tel qu'observé dans le site minier de Kambélé sont également pleines mais cette fois avec ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir la place dans un bar faute de place. Tout compte fait, ils y sont avec leurs bières ou leurs boissons en sachet. Ils transforment ces salles de jeux en buvettes avec

88 Bouba OUSMANOU, Batouri, 20 février 2023

89 Orpailleur Diengou, Batouri, 12 mai 2023.

90 Idem.

l'accord du propriétaire tant qu'il en tire profit. Un de ces orpailleurs a donné de la force à cet argument lorsque pendant nos enquêtes il a déclaré :

Ici quand nous on veut faire la fête on fait bien la fête on achète la boisson on partage même. Parfois je vends j'ai un million je ne peux pas voir l'argent comme ça et j'achète une bière et parmi nous là personne ne va acheter une bière ou deux non on prend les casiers on doit savoir que c'est nous, nous sommes là on a l'argent. On part dans les coins qui chauffent comme où c'est rose là c'est pour les filles là-bas tu prends ta part vous buvez après tu la ramènes avec toi⁹¹.

Les orpailleurs après avoir eu une journée fructueuse n'ont pas de retenu dans leur manière de dépenser. Ils prennent du plaisir à partager et à dépenser de telles sortes qu'ils puissent attirer l'attention. Ce qui représente pour eux une façon autre de s'affirmer en société en tant qu'individu aisé outre que, le fait pour eux d'arborer des vêtements très coûteux.

L'on se rend donc compte que ces soirées « alcoolisées et dansantes » sont des moments prisés par ces orpailleurs qui estiment qu'ils travaillent nuit et jour au péril de leur vie pour se faire plaisir de la sorte. Notons que les activités auxquelles ils se livrent chaque jour participe à leur état de vulnérabilité or, ce sont pour la plupart des pères de familles qui ont sur eux la responsabilité de leurs familles ou encore ceux à qui dans des familles on a remis de l'argent pour investir dans ce secteur qui se retrouvent à tout dépenser en une soirée sous prétexte que, « *l'argent de la vente de ce minerai pourrait disparaître pendant la nuit* ».

Ces orpailleurs, pères de familles, se retrouvent donc pour certains à donner des sommes dérisoires à leurs épouses ou concubines pour pouvoir assurer la ration familiale et, pour d'autres, ils ne le font même pas parce que n'en possèdent plus après s'être autant amusé la veille. Soulignons tout de même que cette manière qu'ils ont d'exposer leur gain est un moyen pour eux de s'affirmer aux yeux du reste de la société. C'est pour eux un moment de satisfaction sans nul autre pareil, car ils se sentent au-dessus de ceux qui leurs voient et les considèrent comme les mis à part ou « ratés » dans la société. Pour donc se sentir intégrés et classés au rang des personnes suffisamment aisées ils s'attribuent mutuellement des noms à l'exemple de Dangoté, en référence au milliardaire nigérian Aliko Dangote ou encore Eddy Kenzo, pour désigner le chanteur à succès Ougandais. Poursuivons tout compte fait en faisant mention de ce que, ces mineurs ne se limitent pas aux buvettes et bars de ces sites miniers car estiment qu'ils valent plus. Ils vont donc se déporter dans les endroits fréquentés par les non mineurs de la ville communale de Batouri à savoir « la Cave », « le Qatar », « Clair fontaine » et bien d'autres. Mais, à cause de leur style vestimentaire très chargé, leur vie de fanfaron,

91 Orpailleur kambélé, Batouri, 23 mai 2023.

l'on parvient toujours à établir une différenciation entre eux et les non mineurs dans ces endroits.

b- Une vie de délinquant

Les orpailleurs sont considérés comme des délinquants car ce sont des individus qui se démarquent en société par leurs comportements qui sont dans la plupart des cas à l'opposé de ceux qui sont prônés en société. Cette étiquette est due au fait que ces orpailleurs soient des jeunes qui n'ont presque pas été scolarisés, des ex prisonniers reconvertis en mineurs, des alcooliques et drogués. Et, de ce fait, ils ne parviennent pas parfois à faire le distinguo entre le permis et le défendu le normal et l'anormal puisque dans ces sites miniers il n'y a pas de véritable règles de vie sociale. En outre, dans ces sites miniers, quand on est dans la capacité de poser un acte, tant qu'il est faisable, ils n'y voient aucun inconvénient à ce que cela heurte ou pas les personnes proches d'eux. Ils se sont alors construits leurs propres règles de vie soit collectivement soit de façon individuelle. Cette image de délinquant vient également du fait que cette activité d'extraction dite artisanale se pratique de manière illégale, sans aucune précaution et ne respectant aucune norme. Ainsi, ils se comportent comme bon leur semble et ils n'arrivent presque plus à se débarrasser de cette délinquance.

Dans cette ville ces orpailleurs sont leurs propres patrons. Étant donné qu'ils n'ont besoin de l'approbation d'aucune autorité compétente pour exploiter ce minerai, ils n'ont de respect pour aucune personne en face d'eux. Ils parlent avec arrogance avec tant de mépris que ce soit dans leurs sites miniers ou non. C'est une des choses qui les caractérisent. Ils ont des comportements alarmants qu'ils jugent normaux peut-importe la personne en face la possession d'argent leur hisse haut dans le tableau du mépris et de la délinquance⁹².

Le fait pour ces orpailleurs de ne rendre de compte à personne sur comment ils exploitent ce métal précieux leur amènent à ne pas respecter les règles de vie en société. Ils ont cette facilité à poser des comportements peu recommandables vis-à-vis du reste de la société. Leur égard de comportement pourrait également provenir parce qu'ils soient des repris de justice reconvertis en orpailleur qui étaient auparavant des repris de justice et qui n'ont pas encore totalement tournés le dos à ces comportements que sanctionne la société.

Ce sont des individus qui sont de manière constante en contact avec de l'argent qui pour eux justifie leurs égards de comportement en société. N'ayant pas été scolarisés, pour eux il n'existerait aucune règle de vie si ce n'est avoir de l'argent. Le constat fait est donc celui selon lequel ces orpailleurs gagnent assez d'argent pouvant servir à améliorer leurs

92 Auberlin MBELESSA, Batouri, 1er juin 2023

conditions de vie. Mais ils continuent à croupir dans la misère, car leur mode de vie et ce à quoi ils s'attachent est à l'opposé d'une vie décente. L'on donnerait donc raison à l'opinion publique sur ces sites miniers ; opinion selon laquelle l'exploitation minière artisanale de l'or serait une activité maudite et que l'or soit un minerai maudit. L'amélioration de leurs conditions de vie est la chose la moins partagée dans ces sites. Par contre, à l'opposé, les liqueurs frelatées impropres à la consommation et les alcools sont là les choses qui les maintiennent en communauté et ce sans restriction pour les plus jeunes et sans aucune modération pour les plus âgés.

Photo 3 : enfants d'orpailleurs



Source : Enquête de terrain Ingrid Abessolo, photo prise le 16 février 2023 à Batouri.

III- LES FACTEURS TECHNIQUES

Outre les facteurs socioculturels qui rendent compte de la vulnérabilité des orpailleurs des sites miniers de Batouri, et dont nous avons fait mention dans la première partie de notre travail, nous avons également des facteurs d'ordre technique qui rendent également à suffisance compte de la précarité de ces mineurs. Pour cette sous-partie deux points ont

retenus notre attention notamment le manque d'étude géologique et la précarité des méthodes et outils mis à contribution par ces orpailleurs afin d'extraire l'or du sous-sol.

a- Le manque d'étude géologique

Dans l'exploitation minière artisanale, les études géologiques qui, préalablement, doivent être faites avant toute exploitation ne sont pas réalisées. Les sites miniers artisanaux de la commune de Batouri n'ont pas fait l'objet des études géologiques. La phase exploratoire qui est la première et la plus importante dans tout processus d'exploitation minière se fait de manière artisanale c'est-à-dire en suivant un filon partant du trou d'un autre orpailleur ou par simple déduction à l'aide des « rites » préalablement réalisés. Cette façon artisanale de réaliser la phase exploratoire dans un site minier consiste donc à réaliser quelques tests de lavage des roches collecté le bord des cours d'eau ou encore selon les roches trouvées sur une parcelle de terrain lors des activités agricoles. Cette façon de penser l'exploration, entraînent plusieurs conséquences dont la plus directe est que ces orpailleurs se retrouvent dans la plupart des cas en train d'exploiter des sols peu rentables voire stériles.

Pour creuser l'or nous on suit souvent le filon mais parfois on suit le filon comme ça et on ne trouve rien parfois le filon change de direction et comme ça tu as tout perdu parce que tu as pris les gens pour creuser que tu dois nourrir chaque jour, tu as acheté le matériel, tu as déjà tout payé mais à la fin tu n'as rien [...] pour relancer un autre trou tu es seulement obligé de prendre les dettes⁹³.

Cette manière qu'ont les orpailleurs de ces villages miniers de creuser des trous d'or en « suivant le filon » est très souvent peu fructueuse car, rien ne garantit à ces derniers qu'ils trouveront l'or. Dans certains cas, après avoir dépensé pour non seulement avoir la parcelle de terre et regrouper une équipe pour le processus de creusage ils se retrouvent sans aucun métal en leur possession parce que disent-ils, « le filon peut changer de direction ».

Cette méthode est donc peu fiable et rend donc compte du faible rendement des investissements et travaux réalisés par ces mineurs afin d'extraire du sous-sol les minerais. L'absence d'étude géologique dans ces sites miniers s'explique par le fait que, ces orpailleurs n'ont aucun lien avec les structures Étatiques en charge de ce secteur d'activité qui, elles, peuvent mettre à leur disposition des géologues qualifiés afin de rentabiliser leurs travaux. Et, au regard du nombre de puits d'or creusés chaque jour dans ces sites artisanaux, le revenu

93 Orpailleur, Dongmaingwakè, Batouri, 20 juin 2023

financier devait être plus considérable après toute exploration réalisée suivant les normes et ainsi porteur de projet de développement pour ces mineurs et voire pour la localité.

b- La précarité des outils et méthodes des orpailleurs

L'orpaillage est une activité qui bien qu'existante depuis bon nombres d'années déjà n'a pas connu de véritable avancement. Elle se pratique depuis toujours avec des outils rudimentaires et archaïques. La qualité de matériel mis à contribution dans ce type d'exploitation par ces orpailleurs afin d'extraire l'or du sous-sol rend compte de leur faible rendement. À l'exception des motopompes utilisées par ces derniers pour extraire l'eau des puits d'or, tout le reste de l'outillage est resté rudimentaire. Pour un processus d'extraction toutes les tâches liées au travail sont faites manuellement ; chose qui limite donc la production de ces mineurs étant donné que, le matériel dont ils disposent ne soit pas adapté aux difficultés rencontrées pendant le travail. Ils se retrouvent à acheter plusieurs pioches, pelles n'ayant pas suffisamment de moyen pour s'acheter des perforeuses et des pelleteuses pour certains et pour ceux même qui sont capables de le faire jugent le cout de ces engins très élevé.

Photo 4 : Exploitation artisanale à methodes archaïques



Source : Enquête de terrain, Ingrid Abessolo, photo prise le 23 février 2023 à Batouri.

La précarité des méthodes employées par ces derniers s'ajoute aux outils archaïques dont font usage ces orpailleurs. Dans les sites miniers artisanaux de la commune de Batouri, les méthodes de travail de ces orpailleurs ne respectent aucune règle relative à la sécurité du travail et du travailleur. Ils réalisent donc leurs extractions manuellement sans aucune protection et s'exposent ainsi à certains gaz toxiques à l'instar du monoxyde de carbone qui après inhalation peuvent causer des infections pulmonaires ou encore créer des maladies de la peau au simple contact sans pour autant faire abstraction des éboulements de terrains qu'ils connaissent chaque jour.

Pour réaliser une extraction dans ces conditions, il faut absolument une main d'œuvre abondante. Etant donné que le travail est manuel, il faut donc des personnes qui vont se relayer à tous les niveaux de la chaîne partant du creusage au puits d'or jusqu'au lavage en passant par le concassage des pierres. Les étapes comme le broyage ou la mouture du gravier et le lavage sont celles où les pertes sont imminentes puisque réalisés à la main ou à l'aide d'un moulin (pour maïs et manioc). Quelques fois la pierre n'est pas totalement écrasée et pendant le lavage une bonne quantité d'or est emportée par le courant d'eau.

La mouture du gravier consiste à réduire en poudre le minerai déjà préalablement concassé, afin de faciliter la récupération par lavage. Le gravier qui a été moulu avant lavage s'est fait à trois reprises afin d'obtenir de fines particules. Dans ces sites miniers, le sac de 20kg est moulu à raison de 2500frs CFA. Dans les villages miniers de la commune de Batouri, il y'a en moyenne deux à trois personnes par moulin pour faciliter le processus de mouture. La majorité des moulins de ces sites miniers utilisent des moulins à gazoil.

Photo 5 : Moulin pour moudre les gravas contenant de l'or



Source : enquête de terrain, Ingrid Abessolo, photo prise le 10 mars 2023 à Batouri.

Le lavage quant à lui est un processus de séparation gravimétrique par sluice box artisanale. Le sluice est un long morceau de bois large. La partie supérieure est placée sur une barrique de sorte à avoir une inclinaison qui facilite l'écoulement de l'eau et des particules légères. C'est donc là une pratique incontournable dans le processus de récupération de l'or.

Photo 6 : Sluice pour lavage de la roche moulu



Source : enquête de terrain Ingrid Abessolo, photo prise le 14 mars 2023 à Batouri.

Ces différentes actions rendent compte dans un premier temps de la vulnérabilité de ces orpailleurs et dans un second, elles sont la preuve que l'orpailleur a besoin de passer du mode de production ancestrale à celui moderne ou mécanique pour une meilleure rentabilité de son activité.

IV- LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Dans cette sous partie notre attention est portée sur les facteurs économiques qui justifient la précarité des orpailleurs dans la commune de Batouri notamment la fluctuation des prix et le manque de structure fiable d'épargne pour ces derniers.

1- La fluctuation des prix

Dans les sites miniers visités dans la ville communale de Batouri, le prix de l'or varie constamment d'une période à une autre ce qui joue également sur le revenu de ces orpailleurs qui dépend de la commercialisation de ce minerai. Il faut tout de même noter que, le prix de l'or sur le marché tant à l'échelle nationale qu'internationale ne dépend plus de l'exploitant clandestin. C'est un produit très prisé de nos jours et dont la valeur marchande au niveau internationale est en permanente fluctuation. Cette instabilité marchande se fait ressentir jusque dans les sites miniers artisanaux où, il n'existe pas de prix fixe pour ce produit.

Dans les sites miniers artisanaux, le prix de l'or dépend de bon nombre de paramètres, notamment le poids, la pureté du produit et la capacité de négociation des collecteurs et des orpailleurs. Notons que la pureté de l'or dépend de son lieu d'extraction. Dans les sites miniers de Batouri, il existe deux types d'or que sont : l'or de l'eau que l'on retrouve de nos jours dans le nouveau site minier de la localité « Met ça dedans » c'est-à-dire l'or extrait sur le lit d'un cours d'eau et l'or de la roche que l'on retrouve dans les sites miniers de Kambélé, Mbil etc. Selon eux, celui qui est le plus pur est celui de l'eau par conséquent, il a plus de valeur marchande que celui de la roche⁹⁴.

Pour ce qui est du poids de l'or, il n'existe pas de véritable poids. Dans les normes, l'or est vendu en gramme dans ces sites miniers. Mais, en fonction du rendement d'un orpailleur il peut se retrouver en train de vendre en gramme, en points ou en buchettes d'allumettes et dont le prix est fixé en fonction du prix du gramme. Il faut également souligner que dans cette localité, le prix de l'or varie en fonction des chantiers et des accords

94 Pendant nos enquêtes, l'or de la roche coutait 32000frc et l'or de l'eau 33000frc le gramme.

passés entre collecteurs et orpailleurs. C'est pour cette raison qu'un orpailleur de Mbil peut préférer vendre son produit à Kambélé où il pourra avoir un revenu conséquent.

Ce mode de commercialisation au vu de ce qui précède n'est pas celui qui place l'orpailleur au rang des favorisés dans ces échanges commerciaux car, ils ne peuvent pas faire une évaluation conséquente de leurs gains. Ils se sentent donc, embrigadé dans un système qui ne leur avantage pas et conçoivent cela comme une cause de leur état vulnérable et estiment qu'ils travaillent non pas pour eux mais pour ces collecteurs qui ont le dernier mot.

Nous sommes obligés de vendre l'or là comme ils veulent sinon on va faire comment pour manger ? Parfois aussi tu veux refuser mais tu penses encore que tu vas faire quoi de ça si tu ne vends pas ? Aujourd'hui tu vends c'est comme demain tu viens ce n'est plus ça où ça monte où ça descend de cette manière tu ne sais même pas comment t'en sortir parfois même ça énerve tu veux seulement tout arrêter⁹⁵.

La non désinformation de ces orpailleurs sur l'activité qu'ils pratiquent leur place dans une position de défavorisés en face de leurs acheteurs (collecteurs) qui eux ont la capacité de fixer les prix selon leur vouloir étant donné que selon les orpailleurs ces collecteurs sont mieux informés et de ce fait, possèdent des informations véridiques sur la question.

Cette manière avec laquelle l'or est commercialisé dans ces sites fait des orpailleurs des victimes de cette chaîne. Étant donné que ceux-ci ne contrôlent et ne maîtrisent pas le mécanisme de fixation de prix tant au niveau national que local. Ceci est également dû à leur faible niveau d'instruction parce que la plupart de ces mineurs n'a pas été scolarisée ce qui place donc un écart considérable entre eux et la compréhension même de la fluctuation des prix de l'or à l'échelle nationale qu'internationale. Le niveau d'enclavement des sites miniers, lesquels sont coupés des réseaux électriques, ainsi que la sous scolarisation des mineurs les exposent davantage à la duperie des collecteurs qui se présentent à eux comme des « bons savants » et qu'ils n'ont d'autre choix que de croire aux prix que ces derniers proposent de peur de ne pas pouvoir tirer profit des fruits de leur travail.

L'orpailleur donc qui est à l'origine de cette ressource minière reste le maillon faible du processus de commercialisation de l'or étant donné qu'à leur niveau (local) l'or est vendu à vil prix dû à l'instabilité des prix qu'eux-mêmes orpailleurs ne maîtrisent pas. Cette fluctuation représente pour eux la cause même de leur vulnérabilité.

95 Orpailleur de met ça dedans, Batouri, 28 mai 2023.

2- La perception des orpailleurs vis-à-vis des structures bancaires

Les structures bancaires sont celles-là qui, dans cette localité, sont très peu sollicitées par ces orpailleurs que ce soit pour leur accompagnement financier que pour épargner leurs revenus financiers et ce pour deux raisons fondamentales : les exigences de ces structures pour un accompagnement et l'idée que ces orpailleurs ont de ces institutions bancaires.

Pour bénéficier d'un accompagnement ou d'un prêt financier dans ces structures bancaires, le bénéficiaire doit au préalable remplir certaines conditions parmi lesquelles une preuve fiable du remboursement de son prêt chose que ne possède pas ces orpailleurs. Ce sont des personnes reconverties soient des agriculteurs, des chômeurs ou même des ex employés dans les structures de la place qui ne disposent pas d'un revenu stable pouvant leur servir de garantie pour la demande d'un prêt ou un accompagnement pour maximiser leur production étant donné que, l'activité orfèvre qu'ils mènent est une activité dont les avoirs ne sont pas stables.

Dans la localité de Batouri, aucun orpailleur ne dispose d'un compte d'épargne tout ceux avec qui nous avons échangés disposent des moyens autres leurs permettant d'épargner leur argent. En effet, ces orpailleurs ont une idée négative de ces structures d'épargne. Pour eux ce sont juste des voleurs déguisés qui viennent uniquement pour profiter de leur naïveté comme nous révèle cet orpailleur

Pour épargner notre argent nous on cotise chaque dimanche entre nous c'est plus fiable là quand tu bouffes tu peux acheter ce que tu veux ta voiture ou ce que tu veux. Mais, quand tu vas mettre à la banque tu dors tu entends seulement que on a fermé la banque là ou bien tu attends un jour deux jours personnes ne passent. Ils ont fait ça à nos parents nous on ne peut plus tomber dedans ce sont les malhonnêtes⁹⁶.

Dans ce milieu donc, à défaut de faire confiance aux banques ou de se tourner vers elles, les orpailleurs développent eux-mêmes des mécanismes de financement de leur activité et d'épargne de leurs revenus. Pour leur activité, ils préfèrent au lieu de se tourner vers des banques passer des accords avec des collecteurs avec qui ils ont certaines affinités qui leurs apportent un financement en espérant que le gain soit favorable afin de non seulement rembourser le prêt mais aussi de pouvoir avoir de quoi se nourrir. Il existe donc un véritable climat de confiance entre collecteurs et orpailleurs. Pour épargner leur revenu, les orpailleurs

96 Entretien du 16 février 2023

mobilisent des réseaux de solidarité entre eux avec la création des associations et des tontines qui assurent pleinement le rôle de banque dans ces lieux. Ils préfèrent ce mode d'épargne car ils savent où est leur argent, chez qui et sont notifiés dans les cas de prêts ou autre qui pourrait nécessiter qu'on prélève 1 FCFA de leur argent ou pas.

V- LES FACTEURS INSTITUTIONNELS

La précarité des orpailleurs et le sous-développement économique et social de la localité de Batouri nous semble-t-il, être en rapport avec les politiques minières camerounaises chargées de faire appliquer les normes de l'exploitation minière au niveau local.

1- L'inefficacité administrative des structures en charge du secteur minier à Batouri

Les textes et lois régissant l'exploitation minière au Cameroun stipulent qu'un contrôle administratif doit être mené par les ingénieurs des mines, des fonctionnaires et des agents assermentés de la direction chargée des mines et la géologie. Qui dans la localité de Batouri se présentes inefficaces et absentes.

a- La faiblesse des politiques à Batouri

L'inactivité des politiques minières au Cameroun et dans la localité de Batouri particulièrement se fait ressentir sur plusieurs plans dont économique et socio-environnemental.

Sur le plan économique, malgré l'engouement nourri autour de l'extraction minière artisanale dans les sites miniers, les structures publiques en matière d'exploitation, peinent à réguler, ce secteur qui, anarchiquement, ne cesse de prendre de plus en plus d'ampleur n'apportant presque pas de contribution dans la croissance économique du pays. Le rapport de l'ITIE de l'an 2019 a évalué l'apport de ce secteur à seulement 03,15%⁹⁷.

Dans la localité de Batouri, il faut noter que les orpailleurs comme susmentionnés opèrent dans la clandestinité, ne déclarent presque pas voire jamais la quantité du minerai exploité ce qui ne leur confèrent par conséquent pas le paiement de taxes liées à l'exploitation minière artisanale de l'or. Ils exploitent tout en restant en marge d'une quelconque participation de son évolution économique. Ceci étant donné que les structures en charge des mines restent inefficaces dans ces sites. Car, aucune d'entre elles ne se rapproche de ces mineurs pour leurs apporter des éclairages ou encore pour donner des lignes de conduite à suivre fixées par le

97 Rapport ITIE 2019

Gouvernement. Ils sont dans une logique d'exploitation pour la satisfaction personnelle et non pour une avancée économique globale de l'Etat Camerounais. L'inefficacité des structures chargées de faire appliquer et respecter la loi dans ces sites miniers est la cause première de se laisser aller comme le souligne Victoria LICKERT lorsqu'elle affirme que

De toute évidence, l'Etat camerounais ne dispose ni d'une expertise forte dans le secteur minier ni des moyens financiers et humains pour effectuer des contrôles réguliers des activités des compagnies à l'échelle locale. La politique minière au Cameroun est marquée par un désengagement total de l'Etat à l'échelle local⁹⁸.

Sur le plan socio- environnemental, l'impuissance de ces structures se fait ressentir du moment où l'orpailleur dans son exercice illégal de cette activité minière naturelle fait abstraction des retombées de son activité sur l'environnement. Car, les personnes assermentées qui doivent les édifier à ce sujet, se trouvent dans l'incapacité de faire des contrôles dans ces sites. Si oui sur de très longues périodes qui laissent transparaître leur désengagement et donne la latitude à ces mineurs de ne pas prendre en compte l'impact de leur activité sur leur santé menacée. Santé menacée parce qu'ils sont exposés ainsi que leurs enfants à de nombreuses maladies dues à l'environnement insalubre dans lequel ils opèrent et, aux produits qu'ils manipulent usage. La dégradation du sol dans ces villages miniers est causée par des puits aurifères qui ont fait l'objet d'exploitation sur de très grandes surfaces du sol puis ont été abandonnés. Ces incidences perdurent dans ces sites d'exploitation non pas parce que ces mineurs n'ont pas conscience de la dangerosité ou des retombées liées à leur activité mais, à cause de la faible implication des structures étatiques dans la régulation de cette exploitation au Cameroun.

b- Rapport entre les structures en charge des mines et les orpailleurs dans les sites de Batouri

L'inefficacité et l'absence des structures régulatrices de l'exploitation minière dans les villages miniers au Cameroun ne favorisent pas les rapports entre eux et les mineurs. Alors, dans la localité de Batouri, il y'a d'un côté les structures étatiques qui ont la charge de veiller au respect et à l'application des normes régissant l'exploitation minière et d'un autre, les orpailleurs qui ont la responsabilité de se conformer aux normes étatiques établies qui entretiennent des rapports presque illusoire. Illusoire dans la mesure où, elles brillent par leur absence dans ces sites comme mentionné plus haut si oui avec de très grands écart et

98 Victoria LICKERT, « la privatisation de la politique minière au Cameroun : enclaves minières, rapport de pouvoir translocaux et captation de la rente », in politique africaine 2013/3 (N°131) P 115.

ironiques du fait que, dans les sites miniers de Batouri, les agents et structures étatiques qui y sont, y vont pour leur intérêt personnel et non pour faire appliquer et respecter les textes qui régissent cette activité. Ce qui cadre avec ce que François BAYART a appelé la « *politique du ventre* »⁹⁹. Qui met au-devant la satisfaction matérielle d'une minorité dans le but de satisfaire soi-même ses besoins. Politique qu'ils savent d'ailleurs bien appliquer même s'il faut user de la violence pour mieux s'imposer en tant que représentant dont le but ultime est la satisfaction des besoins personnels et égoïstes. Lors de nos entretiens, madame le délégué des mines de la commune de Batouri nous affirmait avoir peu de personnel raison pour laquelle ils n'arrivent pas à accomplir de manière correcte leur tâche. Ces propos rejoignent ceux de Victoria LICKERT lorsqu'elle affirme que « *La direction des mines n'aurait pas recruté le personnel depuis 1986. De plus, 60% des postes seraient pas pourvus et 50% du personnel présent ne répondrait pas au profil des postes occupés* »¹⁰⁰. Nous pouvons néanmoins expliquer cette inefficacité dans le contrôle de l'activité minière à Batouri par la multiplicité des sites miniers qui y sont.

D'un autre côté, il y'a des orpailleurs qui, sous-scolarisés, ne savent pas et ne veulent pas savoir qu'il faut faire recours à l'Etat et remplir certaines conditions pour pouvoir exploiter ce minerai sans crainte. Ils se plaisent à opérer dans la clandestinité, laquelle leur semble être la meilleure des façons, puisque, pour ceux des orpailleurs qui savent qu'il faut préalablement passer par ces structures gouvernementales pour exercer en toute légalité cette activité dans ces sites ne vont pas vers ces structures. Car pour eux,

*L'Etat envoie ses gens pour venir nous tromper qu'ils vont nous donner les papiers pour qu'on ne nous dérange plus ici mais on finit de s'enregistrer on donne de l'argent après quoi ils ne viennent plus tu ne vois plus personne maintenant on préfère rester comme ça le jour qu'on nous chasse on rentre après un temps on revient*¹⁰¹

Pour ces orpailleurs le fait pour eux d'opérer dans la clandestinité vient également du manque de confiance qu'ils ont développé envers les structures minières. Manque de confiance qui provient des manipulations qu'exercent ces structures sur ces orpailleurs qui à leur tour se sont désengagés de ces structures en charge des mines dans la localité de Batouri.

L'on retient donc que, l'inefficacité des agents de l'Etat sur le terrain résulte de plusieurs raisons qui par contre offrent à ces orpailleurs des possibilités d'enrichissement et

99 Jean François BAYART, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989

100 Opcit

101 Orpailleur Kambélé, Batouri, 14 mars 2023

d'accumulation des richesses. De plus, le comportement de ces représentants de l'Etat fait naître et régner un climat de scepticisme, de doute. Cette ingérence administrative au-delà de participer au mal-être des orpailleurs de Batouri participe également au sous-développement global de la localité.

2- Incidences des insuffisances des politiques publiques de l'exploitation minière sur Batouri

Les incidences de l'inefficacité des politiques minières de cette localité ont des répercussions sur le développement économique et social de Batouri.

a- Le sous-développement économique

Le développement économique peut être compris ici comme la capacité de production d'une société en prenant en compte le bien-être des populations. Selon Raymond BOUDON, « *le développement est dit économique lorsqu'il favorise la construction de la société industrielle, notamment l'essor de l'économie de marché et l'augmentation du produit national brut* »¹⁰². A l'inverse le sous-développement économique signifie que l'économie n'a pas encore atteint un certain niveau dans son expansion. Dans la localité de Batouri, la pauvreté continue de se faire ressentir. Car, certaines méthodes gouvernementales se sont avérées inefficaces, ce qui freine le développement économique de cette localité. En effet, les politiques publiques de l'activité minière ont classé l'orpaillage au sommet des activités économiques de la ville communale de Batouri dans la mesure où, commerçants, agriculteurs qui se sont convertis en orpailleurs abandonnant ainsi leurs précédentes activités. Ce qui permet de constater que les autres activités économiques de cette ville connaissent un véritable déséquilibre. Considérer l'orpaillage comme seule activité économique peut avoir des retombées importantes si un jour l'on parvient à l'épuisement de la ressource. Le développement économique de la localité de Batouri devrait prendre en compte toutes les activités génératrices des revenus de la localité. En outre, l'activité minière doit être combinée à l'agriculture et au commerce etc. Dans cette localité, l'agriculture perd davantage de valeur et connaît beaucoup d'obstacles environnementaux causés par l'activité minière. Les puits qui font l'objet d'abandon ne permettent pas aux populations riveraines de pratiquer l'activité agricole sur de grande surface étant donné que, l'orpaillage prend déjà assez d'espace. De plus, lorsque les populations agricoles décident de pratiquer leur activité, elles courent le

102 BOUDON et al, Dictionnaire de sociologie, Paris, PUF, 1997

risque de perdre leurs plantations du jour au lendemain suite à une nouvelle découverte aurifère à cet endroit. Ce qui explique alors la baisse de la productivité des cultures vivrières comme le manioc qui est l'une des principales cultures de cette zone. Cette disposition favorise davantage le sous-développement économique de la commune de Batouri.

b- Le sous-développement social

Pour Samuel-Beni ELLA ELLA, « *le développement est dit social lorsqu'il favorise la réduction des inégalités sociales à travers la démocratisation de la sécurité sociale, la promotion du genre et la protection des personnes vulnérables, comme les enfants, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées et les minorités* »¹⁰³. C'est donc une forme de développement qui place les populations et leur bien-être au centre de la société en améliorant leurs conditions de vie. Il s'agit donc là d'une forme de développement à dimension humanitaire en ceci qu'il ne s'intéresse pas aux performances économiques, mais plutôt social parmi lesquelles, l'amélioration des conditions de vie de l'homme en mettant sur pied des établissements hospitaliers, éducationnels et bien d'autres qui participeront à l'épanouissement de l'individu.

Le sous-développement social ferait référence à l'absence de ces infrastructures et au mal-être de l'individu en société. Aussi, il voudrait aussi signifier que, les transformations sociales en vue d'améliorer les conditions humaines ne sont pas faites ou n'ont pas encore atteint un niveau de réalisation. François PERROUX pense que, « *aujourd'hui, le développement est au centre non seulement de l'amélioration des conditions de vie de l'homme au sens strict du terme, mais aussi et surtout l'amélioration des conditions de vie au sens général* »¹⁰⁴. Dans la ville communale de Batouri, le sous-développement social est visible par l'abondance des sites miniers artisanaux qui au lieu d'être un moteur de développement de la localité c'est-à-dire améliorer, assurer la qualité de vie de cette population, ils sont plutôt des agents vecteurs de sous-développement social en ceci qu'ils favorisent la sous-scolarisation des enfants, la faim, augmentent les maladies et le taux de mortalité. Ceci relève donc de la faiblesse, de l'inefficacité des structures étatiques chargées de la régulation de l'exploitation minière dans cette localité. Le bien-être des populations de Batouri devient donc menacé par cette activité qui s'agrandit anarchiquement et ce sans un quelconque contrôle.

103 Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja, la contribution à l'enracinement de l'écosociologie*, les PUY, Yaoundé 2016

104 François PERROUX, *Pour une philosophie du nouveau développement*, Aubier, les presses de l'UNESCO, Paris, 1981.

Somme toute, ce chapitre avait pour objectif d'analyser les perceptions et les représentations sociales de l'orpaillage dans la localité de Batouri, il en ressort que, la précarité des orpailleurs de la localité de Batouri est due à plusieurs facteurs qui s'étalent sur plusieurs plans parmi lesquels, le plan social, économique et institutionnel. Sur le plan social, ils sont eux-mêmes responsables de leur état de vulnérabilité. Sur le plan économique, la fluctuation des prix est l'un des aspects qui contribue à leur mal-être et sur le plan institutionnel, l'inefficacité des pouvoirs publics de l'exploitation minière à réguler cette activité entraîne à la fois leur précarité et le sous-développement aussi bien économique que local de la localité de Batouri. En outre, le mal être des orpailleurs de Batouri dépend à la fois d'eux-mêmes et des structures étatiques en charge de l'exploitation minière dans cette localité. Les orpailleurs participent à leur précarité en ceci qu'ils sont à l'origine des représentations sociales qui dictent leurs conduites de façon continue dans ces sites aurifères. Le fait que ces mineurs aient intériorisés la représentation sociale selon laquelle, « l'on ne peut investir avec l'argent de l'or », contribue à leur vulnérabilité. L'Etat quant à lui participe à la précarité des orpailleurs de cette localité car, il ne veille pas à l'application et au respect des réglementations prévu par le code minier camerounais en ce qui concerne l'exploitation manière artisanale encore moins les lois qui régissent la protection de l'environnement. Mais, à l'opposé ils se font remarqués par leurs absences et leurs comportements égoïstes qui laissent paraître que la tâche qui leur est assignée n'est véritablement pas la chose qui les tient à cœur ; Ce qui justifie donc ces retombées tant au niveau des orpailleurs qu'au niveau de la localité entière.

CHAPITRE IV :

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE : ORGANISATION DU TRAVAIL ET CONSÉQUENCES SOCIO ENVIRONNEMENTALES.

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'organisation du travail dans un site minier artisanal en faisant ressortir les différents acteurs qui y interviennent. De plus, toujours nous ferons un état des lieux en présentant les conséquences socio-environnementales issues de cette activité.

I- ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES SITES MINIERS ARTISANAUX

L'orpaillage est très souvent considéré comme une activité inorganisée, où chacun agit comme il veut étant donné que ces orpailleurs opèrent dans la clandestinité et le désordre. Or, dans ce désordre observé il existe également un certain nombre de règles spontanées qui régissent le fonctionnement et l'organisation du travail dans ces sites. Cette organisation spontanée du travail prend en compte plusieurs aspects que nous présenterons dans le développement de ce chapitre.

1- Organisation du travail dans un site minier artisanal

L'organisation du travail dans un site minier consiste en la division des tâches ou postes de travail en vue d'observer une efficacité dans sa réalisation. Le travail dans ces sites miniers peut être individuel, familial ou tout simplement en groupe.

a- L'organisation individuelle.

Dans les sites miniers c'est la forme de travail la moins répandue. Dans ce cas, l'exploitation d'un puits est initiée par un individu qui coordonne toutes activités et est le chef de cette unité de production. En outre, il prend sur lui de gérer tout ce qui va être mis à contribution dans le processus d'extraction du minerai. Il va s'agir de s'occuper de l'achat du matériel, du recrutement tacheurs qui effectueront ce travail sous son regard et de leur prise en charge sur tous les plans. En outre, il devrait assurer à ces individus recrutés un budget

salarial en fonction des normes du contrat signé avant tout engagement. Contrat dans lequel le propriétaire du trou assure la nutrition et ce de façon journalière de ses travailleurs, assure la prise en charge total et les frais médicaux dans le cas d'une maladie ou d'un accident durant le travail et en contrepartie, ces travailleurs ont pour obligation de lui livrer le gravier pour les creuseurs, et le minerai pour les autres travailleurs dans les délais fixés. La signature de ce contrat entre ces deux parties prenantes que sont le propriétaire du trou et ses travailleurs a une portée juridique car, peut servir et valoir de justificatif devant une juridiction lorsqu'une des clauses dudit contrat n'est pas respectées et qu'un arrangement à l'amiable n'a pas été possible.

À ce niveau, le mode de paiement le plus répandu est celui qui se fait en nature. Pour mieux dire, les travailleurs sont payés selon la qualité et la quantité du minerai obtenu et où, la plus grosse part revient automatiquement au chef c'est-à-dire à celui qui a initié le creusage d'un puits et l'autre partie à toute l'équipe qu'il a lui-même constitué.

b- L'organisation familiale

La famille est aussi une unité de production et la main d'œuvre est essentiellement familiale. Le chef de famille très souvent le père ou le plus âgé est également le chef de cette unité de production. Le gain de cette unité de production est également reparté par ce dernier qui le fait en fonction des besoins des membres de la famille. Il est à noter que, tout de même que ce modèle de travail est très peu observable ; c'est un modèle de travail qui tend à disparaître de nos jours car, le droit de supériorité prime tellement dans la répartition des gains où, le plus âgé a automatiquement une part plus conséquente que les autres membres de la famille. Pour les jeunes donc des sites miniers de la localité de Batouri c'est une forme organisationnelle qui ne les convient pas en raison de ce que,

Quand tu travailles avec ton père tu ne gagnes rien parce que c'est lui le père il dit que tout à la maison est géré par lui et toi tu n'as aucune charge. Même si tu pleures tu te fâches tu vas seulement prendre ce qu'il a décidé souvent même il ne te donne pas. Si tu as la chance la maman peut te donner quelque chose¹⁰⁵.

Le travail familial dans ces sites miniers ne profite pas aux enfants qui apportent leur partition dans le processus de production de ce minerai. L'autorité parentale dans la répartition des gains n'est pas faite en leur faveur pour la simple raison qu'ils n'ont pas de responsabilité étant donné qu'ils vivent sous le toit familial.

105 Orpailleur de Mbil, Batouri, 12 juillet 2023.

Dans un milieu où, la possession des sommes importantes d'argent est une priorité pour ces orpailleurs, cette forme de travail n'est pas très appréciée par ces derniers car ne permet pas d'avoir une somme d'argent importante. Ils préfèrent donc travailler sous des formes autres qui leurs permettront d'obtenir les gains qu'ils estiment être à la hauteur du travail abattu.

Par contre, ce qui dérange également avec cette forme organisationnelle du travail est qu'il promeut le travail de l'enfant dans les sites miniers artisanaux. Étant donné que la main d'œuvre est essentiellement familiale tout le monde doit apporter un coup de main aussi minime qu'il soit. Raison pour laquelle ses enfants plus tard se détachent des structures éducationnelles comme l'école parce que, dès le bas âge il a reçu une forme autre de socialisation dans ces sites miniers qui se trouvent être à l'opposé de ce que l'école veut lui inculquer. Soulignons que, tous les membres de la famille n'effectuent pas les mêmes tâches dans le processus de production du minerai. Le père de famille et les garçons qui ont plus de 15ans assurent le creusage, les autres garçons, la mère et les filles assurent le transport des gravats. Toute la famille concasse les rochers et le lavage de la roche moulue. Le père de famille assure la vente du minerai et le partage du gain après-vente.

c- L'organisation de groupe

Les groupes, ici, se forment très souvent sur la base de la confiance, des liens amicaux et des règles préétablies auxquelles chaque membre du groupe doit se conformer. Dans le processus de formation de ces groupes de travail, tous les membres sont à l'âge adulte ; ces groupes sont constitués des personnes chargées du creusage, d'autres dans le transport et le concassage de la mouture de la roche, certains dans le lavage et le traitement du produit avec les produits adéquats. En outre, les groupes se forment sur la base des performances que chaque membre du groupe peut apporter. Ainsi, le puits appartient au groupe en entier il n'y a pas de chef car les tâches sont bien partagées et se complètent toutes. L'absence de chef ne veut pas pour autant signifier qu'il n'y a pas de coordination dans les travaux car tous les membres du groupe sont conscients des moyens mis en jeu. Le but étant de mettre ensemble les efforts afin de rentabiliser l'activité et d'obtenir un gain plus conséquent lequel sera redistribué de manière équitable entre les membres de ce groupe.

L'avantage avec ce type d'organisation est que les efforts mis ensemble peuvent permettre la location d'engins dans certains cas afin de leur faciliter le travail qu'il s'agisse du creusage d'un puits que du transport des roches d'un point à un autre. Cette manière qu'ils ont

de conjuguer des efforts pour faciliter certaines tâches en occurrence les plus difficiles leur permettra de gagner en temps et de moins faire intervenir leurs forces physiques.

Lorsque nous travaillons ensemble comme ça, l'argent est partagé équitablement entre nous. Il n'y a pas de tel qui mérite mieux que l'autre non nous tous on a la même chose. Moi particulièrement j'aime travailler en groupe parce que ça fait moins de dépenses et le travail va vite. Car, la main d'œuvre est d'abord abondante et les engins qu'on loue facilitent aussi le travail surtout pour le creusage du sol parce que, c'est ce qui met souvent le plus long¹⁰⁶.

Soulignons tout de même que ceci est possible qu'en fonction de l'apport de chaque membre du groupe. Cependant, il existe également des groupes où il manque de cohésion sous prétexte que certains estiment avoir investi plus que d'autres et doivent donc disposer de plus de minerai ou d'argent que les autres. Ce qui entraîne des conflits interindividuels au sein du groupe car.

d- L'organisation communautaire

Cette forme d'organisation a été mise sur pied par le CAPAM qui constituait des groupes de 40 à 50 personnes (hommes et femmes) afin de mieux atteindre ses missions de. Le but étant de former des GICAMINES, des coopératives pour un meilleur accompagnement dans leur activité.

À travers ces GIC et coopératives, le CAPAM a apporté un soutien matériel, technologique et financier à ces mineurs tout en les encourageant à se conformer aux normes étatiques liées à l'exploitation minière et au respect des normes de travail dans l'exercice de leur activité. Dans cette forme d'organisation, les gains doivent être répartis en deux. Une partie pour ce groupe de personnes et l'autre investit dans un programme de développement communautaire afin d'améliorer les conditions de vie. À Kambélé, le chef de comité de développement s'est confié à nous durant nos entretiens en ces termes « *Depuis 2019, nous avons déjà pu avoir deux forages et une école. L'école pour nos enfants et les forages aident quand même à avoir l'eau potable ici au village¹⁰⁷.* »

Cette forme d'organisation est très peu connue de ces orpailleurs dans les autres sites miniers visités dans la localité de Batouri.

106 Orpailleur de Kambélé, Batouri, 19 mars 2023.

107 Romany Beny SAMBA, chef comité de développement de Kambélé 20 février 2023

2- La chaîne de production dans un site minier artisanal.

Les sites miniers que nous avons visités durant nos entretiens dans la localité de Batouri présente tous des similitudes en ce qui concerne la chaîne de production ou l'équipe de travail. Cette chaîne de production connaît une forme d'hierarchisation où, à la tête nous avons le chef de trou, suivi des creuseurs et des traiteurs. Les équipes sont très souvent constituées au hasard sans aucune préférence religieuse ou tribale. Ce sont des groupes mixtes qui sont constituées en fonction de la taille, de la grosseur du trou ou du puits.

a- Le propriétaire ou chef de trou

C'est celui à qui appartient la partie à exploiter et celui sur qui repose toutes les charges quels soient financières ou pas. Dans la majorité des cas, ce n'est pas un nouveau dans le métier c'est un individu qui s'y connaît et maîtrise les rouages dudit métier à défaut il est subordonné d'un orpailleur qui s'y connaît pour l'aider dans les démarches de l'exploitation de son puits. Le chef de trou est celui qui s'occupe de la phase exploratoire de la partie à exploiter, du recueillement des informations auprès des creuseurs qui sont au fond des trous qui connaissent la direction du filon aurifère. Ces informations détermineront si ou non il doit creuser un trou d'or à un endroit donné. Le creusage d'un puits dans ces sites artisanaux se fait en suivant le filon aurifère ; c'est l'une façon d'exécuter la phase exploratoire dans l'exploitation minière artisanale lorsqu'ils ne font pas recours aux fétiches.

Une fois que la direction du filon est connue, il va donc se rapprocher du propriétaire terrien en vue d'une négociation pour l'obtention d'un contrat qui va lui permettre d'exploiter pendant une certaine période l'or à cet endroit. Les contrats d'exploitation ne sont pas les mêmes dans tous les sites miniers. Ils varient d'un chantier à un autre et également des relations qui existent entre les parties prenantes mais, l'une des clauses qui ne change pas est celle selon laquelle, une partie de la production revient au chef du chantier peu importe le prix de location du terrain exploité et la ressource obtenue. Une fois le site acquis, le chef de trou va constituer son équipe et mettre à leurs dispositions les outils dont ils ont besoin pour réaliser les différentes tâches qui sont les leurs en fonction des différentes répartitions. Il faut noter que, tout comme dans une organisation individuelle de travail, toutes les charges des membres de son équipe du début à la fin du travail reposent sur lui.

La possibilité de se tourner vers un collecteur dans la mesure où ce dernier se trouve dans l'incapacité de réunir le financement du début à la fin de ce processus s'offre à lui. C'est une possibilité dans laquelle un accord est passé entre les deux. Accord où le collecteur récupère son investissement au moment de l'achat de l'or de ce dernier.

b- Les creuseurs

Ils ont la charge de creuser le puits jusqu'à ce qu'ils atteignent la roche. Ils n'ont pas de nombre fixe ils varient en fonction du trou d'or et de la capacité du chef de trou à les payer. Par contre ils sont choisis sur la base de leur force physique et de leur comportement parce que de nos jours, il devient difficile de trouver un chef de trou présent tous les jours au niveau du puits ; raison pour laquelle, il choisit des personnes qu'il juge honnêtes. Les creuseurs dans ce processus sont des pièces maîtresses car s'ils ne creusent pas aucune autre tâche ne pourra être réalisée. Tout part donc d'eux dans ce processus de production de l'or.

c- Les traiteurs

Encore appelés dans ces sites miniers « pointeurs, job pistes ou manœuvres », ce sont des tacherons c'est-à-dire individus qui offrent leurs services pour une rémunération journalière ou hebdomadaire. Ils interviennent durant le transport le concassage de la roche (manuellement), l'écrasement de la roche après concassage de la roche et le lavage du minerai. Ce sont des tâches où, l'on retrouve majoritairement les femmes et enfants. Ils sont payés en espèces ou en nature en fonction de l'accord passé avec le chef du trou. Il faut souligner que ces chefs de trou préfèrent payer en espèces quand ils sont certains de la qualité de la roche trouvée.

II- LES INTERACTIONS SOCIALES DANS UN SITE MINIER ARTISANAL.

Par interactions sociales, nous parlons des relations qui se nouent au jour le jour entre ces acteurs miniers étant donné que l'activité minière met en contact déjà divers acteurs dans le processus de production de cette ressource minière. Ces relations sont donc celles qui permettent de différencier le statut qu'un acteur occupe par rapport à un autre. Dans le but de mieux appréhender la vie et la cohésion sociale dans ces sites, il paraît important pour nous de recenser les différents liens sociaux qui unissent les acteurs miniers dans une chaîne de production. Ainsi, durant nos descentes de terrains, nous avons identifiés deux principaux acteurs partant de la production jusqu'à la commercialisation de l'or. Ces acteurs sont les creuseurs (producteurs) et les collecteurs (commerçants).

1- Les rapports entre creuseurs

Entre creuseurs, il se crée des liens de façon continue au fil des jours. Malgré leurs origines différentes, ces travailleurs nouent des liens qui se solidifient ou se consolident pendant leurs séances de travail que ce soit dans les puits ou dans les lieux de traitement de la roche. Cette consolidation des liens vient d'abord du fait qu'ils passent des heures et des heures ensemble. Ensuite, ils ont un but commun qui justifie leurs retrouvailles et enfin, ils partagent les mêmes aspirations. Ces points communs ont ceci qu'ils finissent très souvent à créer des liens amicaux et fraternels qui eux à leur tour aboutissent à des cohabitations entre mineurs basée sur les principes de confiance et de complémentarité. Ces liens amicaux traduisent une certaine compréhension et assistance mutuelle qui rendent plus fluides leurs conversations journalières. Pour d'autres ce n'est pas la confiance ou l'entente mutuelle qui créent des liens amicaux mais plutôt le partage des mêmes rituels qui approfondit leur camaraderie et solidifie la cohésion au sein de leur groupe.

Dans l'exercice de ce métier le seul mot qui a une véritable importance entre ces mineurs est celui de la confiance. Les propos d'un orpailleur de Dongmaingwakè le démontrent à suffisance

Tout ici c'est la confiance parce que toi tu viens d'un côté et ton ami d'un autre vous ne vous connaissez pas vraiment seul le travail nous réunit. Parce que quand moi par exemple j'ai confiance en mes gens ici je sais que si on traite la roche même si je ne suis pas là j'aurai ma part, si j'ai un accident ici ou un malaise je sais que les gars vont me porter pour l'hôpital et même si c'est la bagarre je n'ai pas peur je sais que mes gars vont me soutenir. Ici c'est comme ça que on marche y'a pas de malhonnêtes ici.¹⁰⁸

La confiance dans ces sites miniers est l'élément de base dans les relations qu'entretiennent ces orpailleurs venus d'horizons divers. Cette confiance s'apparente dans ces lieux à de la familiarité et à la fraternité car, ils se soutiennent mutuellement et ce peu importe la situation. Dans ces lieux d'extraction, ces liens se tissent dès le début en d'autres termes pendant la période d'initiation à l'activité minière. Selon Tilo GRAZT,

108 Orpailleur de Dongmaingwakè, Batouri, 25 mai 2023.

L'initiation peut être comme un processus d'intégration dans le monde de mineurs males : d'abord, il faut arriver s'installer dans le camp et gagner la confiance en effectuant de petits travaux d'assistants sur le site minier, puis des tâches plus importantes et, enfin être intégré comme membre à part entière d'une équipe de mineurs¹⁰⁹.

Néanmoins, les relations entre creuseurs ne sont pas toujours pacifiques, il existe des situations de vol et d'abus qui crée souvent des polémiques dans leurs rapports car, certains ne déclarent pas souvent la totalité de la ressource obtenue après traitement de la roche.

2- Rapport entre orpailleurs et collecteurs.

Le collecteur dans la chaîne de production de l'or est l'élément intermédiaire entre les orpailleurs (producteurs) et les bureaux d'achat de ce minerai qui sont implantés dans des centres urbains. Ces collecteurs sont donc des sortes de commerçants qui se procurent de la matière première dans les sites et la revende dans ces bureaux d'achats dans le but d'obtenir des bénéfices auprès de ces autres acheteurs. Le rapport donc qui existe entre un orpailleur et un collecteur est pleinement un rapport d'interdépendance car, pour entrer en possession du minerai le collecteur dépend de l'orpailleur et c'est pareil pour le mineur qui dépend du collecteur pour la vente de son produit.

De cette interdépendance découle une forme de solidarité qui s'apparente à la solidarité organique d'Émile Durkheim qui repose sur la différenciation des tâches entre individus qui sont tout de même liés les uns aux autres. De plus, dans les sites miniers il se crée également des liens amicaux entre ces deux catégories d'individus qui sont également basées sur la confiance car, dans ces sites miniers, ces collecteurs peuvent financer l'exploitation du puits d'un orpailleur quand ce dernier est en difficulté tout en sachant qu'après exploitation il recevra le minerai sans risque de se faire tromper par ce dernier. Notons que, le remboursement de cette « dette » peut ne pas se faire une seule fois, l'orpailleur peut livrer des quantités non exactes du minerai au collecteur jusqu'à total remboursement non pas parce qu'il ne peut pas le faire d'un coup dans certains cas, mais parce que le collecteur estime qu'il faut de quoi survivre à son éventuel « ami ».

Cependant, il existe des situations où ces collecteurs sont victimes d'abus venant de ces orpailleurs en raison de ce que leur contrat relève de l'informel et peuvent donc aboutir à des cas d'abus. À ce propos, un collecteur affirmait que

109 Tilo GRATZ, « Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest », Traduction de Roland MARCHAL dans *politique africaine* 2003/3 (N°91) pp. 155-169

Dans ces endroits nous n'avons pas de problème autre avec ces orpailleurs si ce ne sont des situations liées à des actes malhonnêtes. Tu vas bien financer l'exploitation du puits, vous allez bien vous entendre étant donné que quand ils sont dans le besoins ils sont très réceptifs mais, une fois l'exploitation du puits terminée, certains ne peuvent pas te le rendre sous prétexte qu'ils n'ont pas eu le minerai et c'est tout il te laisse là et ne te proposes même pas de solution alternative non il a dit qu'il n'a pas un pont c'est tout il est parti.¹¹⁰

Par contre, ces cas d'abus ne se limitent pas exclusivement chez les orpailleurs. Parfois, ces orpailleurs sont victimes de ces collecteurs au moment de la pesée du minerai ils sont très souvent munis des appareils qui fauchent les données du véritable poids du minerai. Aussi, pendant l'achat le collecteur peut donner une information fausse sur le prix de l'or qui a connu un rabais pendant la nuit. L'orpailleur donc n'étant pas informé, accepte de le vendre à vil prix et se rendra compte de cette tromperie tardivement après-vente. Ces attitudes sont donc des sources de conflits entre collecteur et orpailleur.

III- LA DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL

La division sociale du travail dans ce contexte désigne, la répartition du travail ou des tâches de production entre différentes entités qui constituent une population donnée. Dans l'exploitation minière artisanale, cette division est fonction de l'âge, du sexe et la religion.

1- Le travail de l'enfant dans les sites miniers artisanaux

Les travaux de l'enfant n'apparaissent pas toujours nocifs ou n'entrent pas toujours dans la catégorie des travaux à abolir pour l'épanouissement de l'enfant. Les tâches auxquelles ces enfants sont soumis dans ces sites lorsqu'ils n'entravent pas leur éducation et leur santé peuvent bien être réalisés par eux. Dans les sites miniers de la ville communale de Batouri, nous avons noté la présence des enfants qui malgré leurs bas âges sont aux côtés de leurs parents. Nous avons aussi remarqué que, certains parents vont avec ces enfants dans ces sites pour aider à effectuer certaines tâches appelées « légères » ou « faciles » un parent se confiait à nous en ces termes

Quand je viens avec celle-là ici c'est pour qu'elle m'aide à tenir son petit frère et que je puisse mieux travailler, parfois aussi, elle va chercher de l'eau pour qu'on boive mais aussi pour qu'elle observe comment je fais pour que demain elle le fasse même si je ne suis pas là¹¹¹

110 Collecteur Kambélé, Batouri, 27 juin 2023.

111 Orpailleuse de Kambélé, Batouri, 25 juin 2023.

Au regard de ces propos, l'on pourrait dire que les enfants de sexe féminin sont vouées à des tâches domestiques telles que la collecte de l'eau et prendre soin des cadets. Le fait pour les parents d'amener leurs enfants dans ces sites miniers est normal car pour eux c'est un moyen de socialisation ».

D'un autre côté, nous avons constaté que certains parents font réellement travailler ces enfants et dans les conditions qui ne favorisent pas leur épanouissement encore moins à leur éducation. Ces enfants sont exposés à tout type d'accidents sur ces sites au même titre que les adultes. Ce qui témoigne du taux de mortalité élevé dans ces villages miniers. Cette catégorie de parents cautionne le fait que leurs enfants soient actifs dans ces sites aussi bien pendant l'année scolaire que pendant les vacances c'est donc une activité qui est privilégiée par leurs parents au détriment de leur éducation et de leur santé. Leur santé qui se voit très menacée dans ces sites miniers car, ils sont exposés à la poussière, les bruits, les ronflements des moulins et engins qui se font entendre en longueur des journées. Sans nier le fait que pour une meilleure production d'eux-mêmes, vont au même titre que les adultes font recours aux drogues qui participent davantage à la destruction de leurs faibles organismes. Ils sont donc pour cette catégorie de parents d'un apport très important dans la mesure où le travail est organisé de façon familiale et requiert exclusivement l'apport des membres de la famille. Selon un parent,

Ils aident beaucoup plus dans le transport du gravier du trou d'or jusqu'au lieu indiqué pour concasser. Filles comme garçons tout le monde se met au travail pour concasser et pour laver. Moi je n'ai pas d'argent pour payer les gens qui vont faire le travail là donc nous-mêmes on le fait avec l'aide de ces enfants qui d'ailleurs se forment déjà¹¹².

Cette entrée un peu trop précoce, de ces enfants dans le monde du travail induit chez ces derniers une appréhension des réalités de la vie d'adulte fondée sur les violences et conflits qui règnent dans ces sites. Ils sont victimes du manque d'affection parental et se forge une éducation personnelle en fonction de celle que leur propose ces sites.

Hors mis les activités décrites par leurs parents, nous avons également constaté dans les sites miniers de la localité de Batouri que, ces enfants sont également convertis en commerçants et parfois à leur propre compte étant donné que, pour certains, ils se prennent en charge au même titre que les personnes en âge adulte.

112 Idem

2- La division sexuelle du travail

Comme dans tous les domaines d'activités en société, l'orpaillage est également un secteur d'activité où la répartition ou la division du travail est faite en fonction du sexe. Dans les sites miniers, l'on observe une séparation de tâches de travail entre les hommes et les femmes. Séparation qui est sans doute basée sur les différences physiologiques de ces deux individus.

a- La femme

Dans les sociétés, les femmes sont dans la plupart des cas considérées comme sexe faible en comparaison à l'homme or, elles ont toujours été des actrices clés de l'exploitation minière dans ces sites de par leur apport multiforme. Cependant, elles sont tout de même marginalisées économiquement et exposées à des formes multiples d'insécurité.

Après observation dans les différents sites miniers de Batouri, le constat fait est celui selon lequel, ces femmes retirent peu de bénéfices de ce secteur pourtant très rentable au profit des hommes. Cette discrimination se fait ressentir au niveau des travaux qui lui sont assignés. Dans ces villages miniers artisanaux, ses tâches sont bien distinctes de celles de l'homme. Elles ont la responsabilité de transporter la roche extraite du puits et assurer son traitement jusqu'à obtention du minerai. Ainsi, un orpailleur se confiait à nous en ses termes

Une femme ici ne peut pas entrer dans un trou d'or pour creuser même si elle veut elle ne peut pas. Ce sont les hommes qui le font ça serait vu pour nous comme une forme de rivalité ou de comparaison et surtout une preuve de mépris pour les hommes que nous sommes. Nous ne pouvons donc pas le permettre. Elles doivent se contenter de concasser, sécher écraser et laver le gravier, pas le contraire¹¹³

Dans les sites miniers, les femmes afin d'exécuter leurs tâches dans le processus de production de l'or, s'organisent en groupe pour assurer tour à tour au niveau du transport, du concassage et du traitement du minerai. Elles sont dévouées à l'exercice de leurs tâches même si leur apport est considéré comme une simple « aide » aux hommes et dont l'on peut se passer, malgré les conditions difficiles dans lesquelles elles travaillent. Plusieurs parmi elles sont employées temporairement dans ces sites et elles sont payées en nature ou en résidus de boue qu'elles doivent encore laver pour obtenir un paiement en fonction de l'entente qu'elles ont passée avec le groupe d'orpailleur qui les a employées. Mais, dans l'un ou dans l'autre cas le revenu financier qu'elles obtiennent n'est pas proportionnel au travail abattu.

113 Orpailleur de Kambélé, Batouri, 20 avril 2023.

Le maigre revenu financier tiré de ces travaux amènent ses femmes à se livrer à certaines activités telles que la prostitution pour certaines et le commerce pour d'autres. Pour celles qui choisissent de se prostituer, elles subissent des agressions verbales, physiques et sexuelles venant de ces orpailleurs. Aussi, dans l'exercice de leur seconde activité, ces femmes sont exposées à des maladies sexuellement transmissibles telles que le Sida, les IST et MST. La prostitution a gagné du terrain dans ces sites car, cette activité favorablement répond à la demande des orpailleurs qui s'intensifie au fil du temps avec l'ouverture des nouveaux sites miniers dans cette localité de Batouri. Au Cameroun, la région de l'Est est la région la plus touchée avec un taux de 5,9% de personnes séropositives¹¹⁴. Ce qui donc place cette région au sommet de la pyramide est l'abondance des sites miniers qui crée la ruée des populations vers cette région minière parmi lesquels les sites miniers de Batouri.

Notons que, ces femmes sont dévouées à l'accomplissement de la tâche à laquelle elles ont été formées dès le bas âge. Dans ces sites, elles font à manger pour les hommes (époux ou frères) tâche pendant laquelle, elles éprouvent tant de plaisir parce qu'elles y ont été socialisées. Cette aisance dans la réalisation des plats traditionnels est ce qui motive certaines à se lancer dans la commercialisation de la nourriture. Le nombre de restaurants effectifs dans ces sites miniers en est le témoignage. Une commerçante à ce sujet nous a affirmé que

Faire dans la restauration ne me dérange pas. Je parviens à joindre les deux bouts quotidiennement c'est une activité qui au même titre que le travail de l'or est rentable parce que la demande est grande, parfois je n'arrive même pas à satisfaire tout le monde le site est grand c'est vrai je ne suis pas la seule mais l'ancienneté et la qualité de mes plats me permettent de ne pas me plaindre. Il suffit juste de faire la différence être propre accueillante et savoir faire les mets locaux « koko » sous toutes ses formes, la sauce de « l'eau et du piment », « le mbol » et bien d'autres¹¹⁵.

Elles assurent donc par ces activités génératrices de revenus la vie dans ces villages miniers. Exceptée la restauration, elles sont également détentrices de bars et buvettes ; elles assurent le ravitaillement de ces sites en produits de première nécessité tels que : du riz, du savon, des allumettes, etc. Mais, dans la pratique de ce commerce aussi certaines se font passer pour les trafiquantes de drogues à l'instar du tramadol, du diazépam, du rivotril etc. Pour ce type de commerce classé illégal, une pratiquante a donné ses raisons en ces mots

114 Evaluation de l'impact du VIH dans la population du Cameroun CAMPHIA 2017-2018. Rapport final : MINSANTE, DROS décembre

115 Inès DIMBELE, restauratrice, Batouri, 25 mai 2023.

*Je vends ce qu'on me demande c'est le client qui est roi. Je sais comment m'en procurer et je sais également comment le vendre. Ce n'est pas comme si je venais me placer là et je vais seulement avoir ça comme marchandise, non ! Eux et moi nous savons comment ça marche c'est tout je ne peux pas en dire plus.*¹¹⁶

Elles participent donc de par leurs commerces et petites activités économiques à la vie sociale de ces sites d'or. Ce sont donc des individus indispensables pour le bien-être de ces orpailleurs sur tous les plans. Encore à en croire ces orpailleurs, l'abondante présence féminine sur ces sites permet la fructification de leurs efforts. Leur présence semble davantage intéressante du fait qu'au-delà de leur apport dans l'accomplissement des tâches domestiques, elles permettent également aux hommes d'assouvir leurs besoins sexuels et par conséquent de mener une vie équilibrée.

Toutefois, malgré son apport tant dans la vie des sites d'orpaillage que dans la production de l'or, la femme continue de subir des formes de dominations masculines dans cette activité. Domination qui permet donc à l'homme de pouvoir avoir main mise sur les ressources minières et les revenus qui en sont issus et ce peu importe que ce soit lui ou la femme qui ait mis les moyens en jeu pour l'extraction dudit minerai raison pour laquelle elle préfère donc au fil du temps quitter les lieux de production de l'or pour se lancer dans le commerce qu'il soit légal ou pas qui lui permettra d'avoir une certaine autonomie financière. Dans les sites miniers parcourus, l'on assiste à une forme d'infériorisation de la femme dans la mesure où elle est appelée à se marier et est exclu du système d'appropriation foncière. Pour cette raison considérée comme étrangère dans sa propre famille et ne peut donc pas disposer de terre. Ces terres sont considérées comme héritage se transmettent de père en fils en non de père en fille. L'accès aux terres reste donc très limité pour la femme dans ces villages miniers et même hors de ces villages qu'elle ait financée l'achat de cette terre ou pas, elle ne finira pas par lui appartenir. Cette forme de considération se fait ressentir dans ces sites par son accès aux ressources minières qui est également très limité au point où, cet accès doit se faire par le biais de l'homme qui assure également la distribution des revenus ; elles subissent donc le poids de leur féminité face à l'homme dans cette commune.

b- L'homme

Considéré comme sexe fort et dominant, c'est un individu qui de par son physique se différencie également de la femme. Dans bons nombres de domaines en société, l'homme est toujours placé à la tête pour mieux marquer sa domination. Pour se faire, l'homme opère une

116 Idem

séparation entre ses tâches et celles de la femme. Très souvent, les tâches qui lui sont assignées sont plus pénibles que celles des femmes et parfois demandent énormément de force physique. Chose à laquelle il trouve du plaisir car estime que grâce à cela il est se trouve plus important que la femme.

De même, nous avons également constaté une division sexiste des tâches, cette séparation sexuée des mineurs est ce qui nous également marquée. Dans ces sites, le travail réservé aux hommes n'a rien à voir avec celui des femmes qui demande de la stratégie et de la délicatesse. Or, celui des hommes nécessite d'énormes efforts physiques. Comme cité plus haut, la tâche de l'homme dans le processus de production est le creusage de puits d'or ; il est donc le maillon le plus important de la chaîne sans qui, aucune autre tâche ne peut être réalisée. Cette posture donc de maillon fort de la chaîne de production s'étend jusque dans la vie sociétale du site qui lui confère le droit de gérer les ressources minières, les ressources financières et la répartition de ces gains. Dans ces zones il est garant et propriétaire des terres, des champs et bien d'autres tout simplement parce qu'il est homme et l'acquiert comme héritage.

Comme constaté, les femmes sont tant impliquées dans le processus de production de l'or que les hommes dans ces sites artisanaux. Elles participent également à la vie économique de ces sites au travers de leurs petits commerces. Ces postures ne changent pas pour autant le fait qu'elles subissent la « domination » masculine aussi bien sur ces sites que dans le quotidien. Elles conservent donc leur statut de « *cadet social* »¹¹⁷. Excepté cette division basée sur le sexe, il existe également dans ces sites des divisions basées sur la religion.

3- La division religieuse du travail

Les sites miniers sont des milieux de brassages ethniques et religieux du fait de la forte concentration humaine. C'est un lieu de rassemblement hommes venus de diverses origines mais avec un seul et même but qu'est la recherche de l'or. C'est une réalité qui a été observée dans les différents sites de la ville communale de Batouri. Si dans les sites miniers de la localité de Batouri il existe une forme de melting-pot tant ethnique que religieux, il faut tout de même noter que ce mélange n'exclut pas une certaine forme de séparation car, dans ce brassage il existe bien une division du travail basée sur la religion qui place les chrétiens d'un côté et les musulmans d'un autre.

117 Jean-François BAYART, l'Etat du Cameroun, presse de la FNSP, 1985

a- Les chrétiens

À Batouri, la grande partie des orpailleurs est chrétienne pour la simple raison que, la tribu autochtone de cette localité soit à la base chrétienne. Bien qu'entretenant des rapports sociaux avec les musulmans présents sur leur terre. Ainsi, les chrétiens qu'ils soient catholiques, protestants, adventistes etc. sont désormais convertis en orpailleurs. Dans cette activité, ils sont également plus nombreux dans ces sites car, ce sont des propriétaires terriens ; terres qu'ils ont hérité de leur grands-parents et parents qui leur donnent le droit d'y pratiquer l'agriculture, l'élevage ou en faire des sites miniers. Dans ces sites, ils exercent dans la production du minerai. De ce fait, ils sont des creuseurs, des écraseurs, des concasseurs etc. Il a également été remarqué que, leur posture de chrétien ne leur confère pas pour autant le droit d'aller dans une église le dimanche étant donné que pour eux, l'orpaillage est une activité « mystique » qui, appartient à leurs ancêtres qu'ils ont la capacité d'invoquer d'une manière autre que celle de se rendre dans une église. Ils s'attèlent à leur tâche tous les jours de la semaine sans interruption.

b- Les musulmans

Les musulmans sont aussi nombreux que les chrétiens. Ils se différencient des chrétiens en ceci qu'ils sont spécialisés dans un volet autre que celui de la production du minerai. Ils sont plus nombreux dans le processus d'achat et de vente de l'or étant donné qu'ils ne disposent pas de terres dans ces zones. Si oui, seulement au moment où ils louent des parcelles chez ces « chrétiens » pour tout besoin de production. Dans le centre -ville de la commune de Batouri comme dans ces sites miniers, ils sont ceux-là qui excellent dans l'activité commerciale de la localité de Batouri. Ainsi, dans ces sites miniers, ils sont plus nombreux dans l'achat de ce minerai en allant de village en village, de site minier en site minier, tout en assurant la commercialisation de ce minerai dans les zones urbaines. Cette opération d'achat de l'or est appelée la « collecte » ces musulmans sont dès lors des « collecteurs ».

Par contre, il faut noter que cette division du travail a également des exceptions car, dans certains puits d'or on retrouve des musulmans même si le nombre est très peu significatif ils y sont quand même et chez les collecteurs aussi nous avons des chrétiens mais également avec une faible représentativité. Ce faible nombre de musulman au niveau de l'extraction de l'or est dû au fait que, les chrétiens estiment qu'ils ne disposent pas du physique nécessaire comme le souligne un témoignage pendant nos entretiens à Mbil

Les musulmans sont très chétifs. Ils ne sont pas assez forts pour creuser avec nous ceux qui veulent essayer prennent souvent beaucoup de drogue avant et quand il perd le contre il fait une chose qui peut conduire à sa mort ou à une blessure. On préfère donc les envoyer casser le gravier ou alors laver que de le garder ici¹¹⁸.

IV- IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR

L'activité minière hors mis sa capacité à créer des emplois et de générer des richesses entraine également plusieurs conséquences et qui pour le cas d'espèces ne sont pas positives pour la société. Ces conséquences se font donc ressentir aussi bien sur le plan social qu'environnemental dans la localité de Batouri.

1- Les conséquences sociales

La vie sociale des sites miniers de Batouri est impactée par cette activité minière qui va de plus en plus grandissante et influence négativement les volets éducatifs et sanitaires des populations riveraines.

a- Sur le plan sanitaire

Les sites miniers en général et ceux artisanaux de façon particulière sont les lieux où se multiplient des maladies à cause du non respect des conditions de travail et les conditions hygiéniques dans ces espaces de travail.

Les conditions de vie précaires de ces mineurs contribuent fortement à leur mal être car, ils habitent dans des maisons construites en matériaux provisoires (planches et natte) et dorment à même le sol et sans moustiquaires. Certes ce type de construction subsiste depuis des années mais dans leurs cas ce n'est pas indiqué car l'eau des puits abandonnés et inondés vient à eux avec toute l'insalubrité quelle peut entrainer avec elle, crée des marres d'eaux aux bords de leurs cabanes et favorise ainsi le développement des moustiques qui sont vecteurs du paludisme.

118 Orpailleur, Mbil, Batouri 18 juin 2023.

Photo 7 : Cabane servant de résidence pour les orpailleurs



Source : enquête de terrain Ingrid Abessolo, photon prise le 20 juin 2023.

De plus, les conditions de travail de ces derniers ne les épargnent non plus des maladies liées à cette activité. Ces orpailleurs exercent leurs tâches quotidiennes sans aucune protection (casques, lunettes, gants, cache-nez ou bottes). Ils sont très souvent victimes de blessures traumatiques causées par un choc ou un coup reçu par un autre individu. Les creuseurs sont donc les plus exposés à ce type d'accidents car, au-delà de ce défaut d'absence d'équipements de protection, ces orpailleurs sont également exposés à des éboulements.

Les traumatismes par chute de matériels de travail sont toutefois très fréquents que ceux par éboulement. Aussi, ils font face à des traumatismes causés par accidents sur la voie publique (AVP). Ils sont également très fréquents sur le site étant donné que ces orpailleurs excellent également dans la consommation des drogues pour leur maintenir en forme et leur donner davantage de force. Ils pratiquent cette activité comme un jeu et sont également exposés à des maladies qui ont pour cause l'inhalation de la poussière et des gaz toxiques qu'ils manipulent quotidiennement qui peuvent leur causer des gênes respiratoires et qui plus tard se transforment en maladies respiratoires comme l'asthme et infections pulmonaires. La manipulation des produits comme le mercure sans protection pour traitement de l'or cause la mort de plusieurs d'entre eux.

Aussi, dans ces sites les conditions hygiéniques ne sont pas respectées. Le constat fait est celui selon lequel, ils existent des cabanes, des lieux de restaurations, des buvettes mais,

presque pas de toilettes ou W.C. Les populations pour leurs besoins se soulagent non loin de ces cabanes, restaurants et bars. Ce qui participe à suffisance à les rendre malades et à polluer leur environnement. Dans ces sites les plus exposés sont les enfants qui font face à des maladies comme le choléra et la gastroentérite qui se repend très rapidement.

b- Sur le plan éducationnel

L'école est un lieu de socialisation primaire au même titre que la famille dans le processus de socialisation d'un enfant. L'éducation d'un enfant apparaît donc comme un droit fondamental pour lui c'est pour cette raison qu'assurer l'éducation primaire pour tous fait partir des objectifs du millénaire pour le développement. C'est dans cette même lancée qu'en 2000, le chef d'Etat camerounais a instauré la gratuité de l'enseignement primaire permettant ainsi à tous les enfants de bénéficier de l'enseignement sur l'étendue du territoire.

Mais, après observation dans la ville communale de Batouri en générale et dans les sites miniers en particularité l'éducation de ces enfants est la chose là moins partagée malgré sa gratuité. Les salles de classes sont presque vides à certaines périodes de l'année dans les établissements du centre-ville de Batouri et complètement vide durant l'année scolaire dans ces sites miniers. L'école primaire de Kambélé III se retrouvent transformer en dortoir pour animaux parce que les enfants ne vont pas à l'école ils estiment que, « *l'école c'est pour perdre le temps toute la journée tu rentres tu n'as rien or ici, chaque jour je peux avoir une buchette d'allumette qui peut me donner 5 mil* »¹¹⁹ et ce avec l'accord de leurs parents. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, l'éducation est ce qui préoccupe le moins les populations de ces sites d'autant plus qu'ils communiquent en langue maternelle pour eux ça paraît suffisant.

Dans la région de l'Est, la SONAMINES en 2021 évalue le nombre d'enfants recensés dans les sites miniers artisanaux à plus de 800 ce qui fait accroître le taux de déscolarisation dans cette zone du pays. Une étude du CED fixe le taux d'abandon des classes à 91% à Bétaré Oya au cours de l'année scolaire 2020-2021¹²⁰ qui est l'un des premiers sites miniers de la région.

La baisse du taux de scolarisation des enfants à Batouri est due au fait que la ruée des enfants vers cette activité se fait de plus en plus ressentir dans les établissements de la localité car, ces enfants brillent par leur absence. Cette activité ne cesse de prendre davantage d'ampleur dans cette localité absorbant de au fil du temps ces enfants au point où, les enfants

119 Orpailleur de Kambélé, Batouri, 16 février 2023.

120 Le développement anarchique de l'orpaillage coute des vies à l'Est du Cameroun.equaltimes.org.

des établissements du centre-ville à une certaine période désertent complètement les classes. Une institutrice de l'école primaire de Bgwako rapporte à cet effet que,

Quand les fêtes de fin d'années sont proches au-delà de mes 100 élèves je me retrouve souvent avec 30 élèves tous vont dans ces sites miniers soit en tant que commerçants soit en tant que travailleurs. À notre niveau on va beau parler, punir voire convoquer les parents qui ne viennent pas d'ailleurs vous n'avez pas d'autre choix que de les laisser partir¹²¹.

L'orpaillage étant l'activité qui prime le plus dans la ville et le désir de ces enfants de « briller » pendant les fêtes de fin d'années se voient abandonner les salles classes pour élire domicile dans ces villages miniers de la localité et se transforme dès lors en manœuvres au détriment de leur scolarisation.

L'abandon des classes par ces enfants est un phénomène qui sied aux parents dans cette localité car, ils ne s'y opposent pas. Au Cameroun, le taux de chômage va grandissant au fil des années. Selon Cameroun tribune, le taux de chômage est élevé à 6% en 2021 prenant ainsi en compte aussi bien les diplômés que les non diplômés. Situation qui pousse les jeunes à exercer les activités telles que le petit commerce, l'orpaillage etc, pour pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens. Cette perception est également partagée par ces orpailleurs qui pensent que

L'école ne sert plus à rien de nos jours nous sommes ici dans ces chantiers avec les enfants diplômés qui ont finis de perdre le temps là-bas et venir finir ici. Le pays ne paye plus si l'enfant ne se bat pas seule avec ou sans diplôme il n'aura rien c'est pourquoi, je préfère montrer le chemin de la débrouillardise dès maintenant à mon enfant¹²².

Cette situation montre que l'école perd toute sorte d'attraction de valeur aux yeux de la jeunesse Camerounaise car, elle se résume de nos jours à fabriquer des diplômés chômeurs qui se voient convertis en commerçant agriculteurs ou orpailleurs pour pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiennement.

121 Fanny AMPABOT, enseignante, Batouri 12juin 2023.

122 Orpailleur de Kambélé, Batouri 16 février 2023.

2- Les conséquences environnementales

L'exploitation minière de l'or représente une menace pour les espèces biologiques de la commune Batouri du fait qu'elle participe à la destruction des sols, de la faune et pollue grandement les eaux et le sol.

a- La destruction du sol et de la végétation

L'exploitation minière est une activité qui ne peut se faire sans la destruction du sol. Elle est donc à l'origine de la dégradation environnementale. La dimension la plus visible de cette dégradation est la dégradation des sols due à l'avancée de l'activité d'orpaillage dans la ville communale de Batouri. Cette dégradation des sols se fait par des grands trous sur l'étendue du sol dans ces sites miniers. La non réhabilitation des puits miniers rend les sols de ces sites difformes. Sols qui, dans le passé étaient totalement recouvert de verdure forestière se sont vus remplacés par des montagnes de terres et des lacs créés par l'activité humaine. Ce qui limite également la possession des terres pour les agriculteurs. Les activités agricoles situées non loin de ces sites se sont vues toucher par la perte de leurs cultures à cause de la pollution des sols et de l'infertilité des sols cultivables. Pollution issue de l'utilisation des produits toxiques tels que le mercure, le cyanure et le plomb. De plus, ces trous causés par l'activité minière peuvent dans le futur fragiliser le sol au point où, ils entraîneront l'érosion des sols avec notamment l'effondrement des habitations des villages non loin et voire des routes.

La végétation de ces sites miniers se trouve également menacée étant donné que, l'or est un minerai qui se trouve dans le sol, et pour y accéder il faut préalablement détruire la végétation qui se trouve sur la zone à exploiter. Généralement, la végétation de ces sites miniers comprend des savanes herbeuses et des forêts. L'expansion de cette activité minière dans cette localité favorise dès lors, la déforestation qui elle, entraîne bon nombres de conséquences. Qui sont entre autres : la disparition des produits forestiers non ligneux partant de la plus petite espèce au plus grand mammifère, des plantes médicinales, les plantes comestibles qui, assurent la vie de ces populations rurales qui, trouvent dans ces forêts et savanes le moyen de subvenir à leur besoin. La commercialisation des produits issus de ces forêts, permet à ces populations rurales de pouvoir s'acheter de quoi se vêtir et bien d'autre. Aussi, les toxines issues de cette activité minière anéantissent ces espèces qui subsistent encore dans les forêts de la localité de Batouri.

Photo 8 : Dégradation accélérée de l'écosystème et des sols



Source : enquête de terrain, Ingrid Abessolo, photo prise le 15 avril 2023 à Batouri.

b- La pollution des eaux

L'exploitation minière artisanale de cette localité entraîne la pollution de son réseau hydrographique. À l'issue des observations faites dans les sites miniers de Batouri, le constat fait est celui selon lequel les sociétés minières qui y sont implantés et les orpailleurs eux-mêmes détournent le courant des certains cours d'eaux pour la création des lacs artificielles pour le lavage de leur gravier ce qui entraîne le tarissement de ces cours d'eaux. Cependant après usage ce ces eaux elles ne font pas l'objet de décantation mais sont redirigé vers leur lit normal ce qui va engendrer la pollution des eaux qui servent d'approvisionnement pour les populations de ces villages miniers. La pollution des eaux entraîne les maladies hydriques à l'instar du choléra qui touche majoritairement les enfants. Aussi, elle entraîne la perte de la faune aquatique et la disparition espèces qui y vivent or, la pêche est d'une grande importance pour ces populations riveraines en ceci qu'elle permet leur ravitaillement de manière quotidienne. La pollution de l'eau dans ces villages miniers se fait également par le dépôt des matériaux solides dans les eaux souterraines et les poussières issues de cette activité aurifère.

Photo 9 : Pollution des eaux



Source : enquête de terrain Ingryd Abessolo, photo prise le 15 avril 2023 à Batouri.

c. La pollution de l'air

La qualité de l'air est affectée par les multiples opérations minières de ces sites. Toutes les étapes liées à la production de l'or dans ces sites sont des sources d'émissions de poussière exceptée le lavage. Partant du creusage en passant par le concassage de la roche jusqu'à l'écrasement de la roche avant lavage le mineur est exposé à l'inhalation d'épaisses couches de poussières étant donné qu'il ne respecte pas les règles de travail et n'ont pas d'équipements de protection même pas le moins qu'il en soit. L'inhalation des couches de poussières et des toxines issues de la manipulation des produits chimiques dont ils font usages pendant le traitement de la roche les rend très malades surtout pour les enfants qui ont des organismes fragiles et sont exposés à cette pollution atmosphérique au jour le jour.

De plus, la profondeur de ces puits aurifères favorise l'émission de gaz que ces mineurs inhalent quotidiennement qui leurs donnent non seulement des maladies respiratoires mais aussi des irritations cutanées qui se forment comme des blessures sur l'ensemble du corps de ces orpailleurs.

Somme toute, les conséquences de cette exploitation minière artisanale dans la localité sont bien nombreuses parmi lesquelles la déforestation, la destruction du sol la pollution du sol et de l'air. La dégradation des sols limite l'activité agricole dans ces zones ; la pollution des eaux participe à la destruction de la faune aquatique qui joue sur la survie des populations

au même titre que la déforestation. Mais à ces types de pollution nous pouvons également faire mention de la pollution sonore due aux ronflements des engins, des motopompes, des groupes électrogènes, des machines électriques destinées à écraser le gravier sans pour autant faire fi des bruits des bars qui y sont également des cris et hurlements des mineurs eux-mêmes. Ces conséquences sont inquiétantes dans la mesure où l'on se questionne sur l'avenir des populations futures étant donné que ces zones ne sont pas réhabilitées et ne cessent de s'agrandir dans ladite localité.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au demeurant, l'ensemble de notre travail portait sur « l'exploitation minière artisanale et paupérisation des ruraux au Cameroun : socioanalyse de la précarité des orpailleurs de Batouri (Est) » dans le département de la Kadey s'est chargé de faire ressortir le paradoxe qui existe entre l'exploitation minière artisanale et la vulnérabilité frappante dans laquelle subsiste les orpailleurs de cette localité. Cet écart pourrait donc faire référence au syndrome hollandais ou de la malédiction minière selon lesquels les zones pourvues de richesses minières seraient en réalité les plus pauvres. L'orpaillage se présente comme une source de revenu important pour les populations rurales de la localité de Batouri car, elle ne cesse d'attirer de plus en plus les populations tant locales que non proches de ces villages miniers. Elle est également à l'origine de plusieurs rapports sociaux qui sont très souvent soit des rapports de rivalités ou des rapports de complémentarités entre toutes les parties prenantes des villages miniers de la ville communale de Batouri.

Le choix de mener cette analyse a été motivé par deux raisons que sont d'une part les faits constatés et d'une autre part les raisons épistémologiques. Parlant des faits, durant nos multiples séjours dans la localité de Batouri, il nous a été permis de constater que, d'un côté, le déplacement des populations aussi bien autochtones qu'allogènes vers ces villages se fait massivement et ce, au jour le jour. Les populations travailleuses ou non se sont vues converti en orpailleur au fil du temps abandonnant ainsi leurs anciennes sources de revenus. D'un autre côté, la remarque qui a été faite est celle selon laquelle, les conditions de vie de ces orpailleurs malgré le temps mis dans ces villages miniers ne sont pas vues améliorées.

Sur le plan épistémologique, le choix de ce sujet tire son origine du fait que, les travaux scientifiques menés sur l'exploitation minière se sont quelques fois attelés sur l'impact socio-environnemental liés à la pratique de cette activité et les conflits qu'elle peut également générer. Or, pour le compte de notre travail nous avons portés nos travaux sur la précarité des exploitants dans la localité de Batouri bien qu'elle ait déjà fait l'objet de nombreuses études.

Il était donc question pour nous d'analyser la précarité des orpailleurs de cette localité dans un contexte de production de richesses. Pour ce faire, nous avons d'une part examiné les facteurs endogènes de la vulnérabilité de ces orpailleurs et d'un autre côté, ceux exogènes qui rendraient compte de la précarité de ces derniers. Sans pour autant nier l'aspect salvateur de cette activité sur quelques familles qui se démarquent des autres de par leur train de vie et leur avoir aussi bien financier que matériel.

En effet, à la question principale qui était celle de savoir comment se construit la précarité des orpailleurs de Batouri, trois autres questions l'on secondées afin de mieux analyser les causes qui rendent compte de cette situation de fragilité dans laquelle ces mineurs se trouvent. Ces questions subsidiaires étaient d'abord celle de savoir comment les représentations sociales rendent-elles compte de la précarité des orpailleurs de la localité de Batouri. De manière concrète, fallait analyser le pouvoir qu'ont ces représentations sociales sur les orpailleurs de cette localité et qui justifierait l'état de vulnérabilité dans lequel ils se trouvent. Ensuite, la seconde était celle de savoir comment le train de vie de ces mineurs participe-t-il à leur état de précarité. En outre, il s'agit de faire un lien entre le mode de vie de ces mineurs et ce quotidiennement, et la vulnérabilité qui continue de perdurer au milieu d'eux au fil du temps malgré l'ampleur grandissant que ne cesse de prendre cette activité minière dans cette localité. Enfin, la dernière question était celle de savoir en quoi les institutions étatiques en charge de l'exploitation minière de cette localité participent au mal être de ces travailleurs des mines. En clair, il s'agit de connaître la part de responsabilités des structures étatiques en charge des mines dans l'avancée du mal être des orpailleurs de cette localité. Ces interrogations ont successivement meublé notre travail de rédaction.

Il s'agit au-delà du discours dominant selon lequel, l'exploitation minière de l'or se suit indubitablement de richesse, de montrer que, cette activité participe également au mal être de ces exploitants. Notons qu'elle est aussi bien responsable des incidences environnementales néfastes visibles dans cette localité. L'ensemble de question susmentionnés, se sont appuyées sur les hypothèses qui elles aussi se sont présentées suivant la logique des questions c'est-à-dire, une hypothèse principale et trois autres secondaires chacune correspondant à une question. L'hypothèse principale de notre travail s'est construite suivant le postulat selon lequel, la précarité des orpailleurs de Batouri est construite à partir des conditions socioculturelles dans lesquels se meuvent ces orpailleurs qui expliquent à suffisance l'état de vulnérabilité dans lequel ils se trouvent à ce jour car, elles dictent leur vie dans ces villages miniers et se présentant sous forme de règles dans lesquelles se trouve le permis et le défendu. La première hypothèse secondaire est fondée sur l'idée selon laquelle, les représentations sociales ont un impact négatif sur les orpailleurs de cette localité en ceci qu'elles ne permettent pas à ces derniers de jouir comme ils le souhaiteraient des fruits de leur activité génératrice de revenu étant donné qu'elles dictent leurs conduites de façon quotidienne et, limitant ainsi leur épanouissement personnel. La seconde hypothèse quant à elle soutient l'idée selon laquelle, le rythme de vie des orpailleurs des villages miniers de la

localité de Batouri ne permet pas à ces orpailleurs de penser à un lendemain meilleur pour eux. Étant donné que, les activités qui meublent leur temps libre dans ces sites miniers sont des activités à but lucratif dont la finalité est uniquement de « dépenser sans compter » et ce jusqu'à épuisement de revenu. La troisième soutient que, les institutions étatiques en charge de l'exploitation minière de cette localité participent elles aussi au mal être des exploitants miniers de cette localité car, ne jouent pas pleinement leur rôle. Dans cette localité, le constat qui a été fait est celui selon lequel, les structures étatiques en charges de ce secteur d'activité se contentent d'assurer leur intérêt pu encore d'user de leur rang pour exercer une forme d'autorité sur ces orpailleurs, qui leur permet de s'enrichir plutôt que de faire respecter les textes et lois en vigueur.

Afin de procéder à une vérification de nos hypothèses, nous avons fait appel à trois théories que sont l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON, qui conçoit que, toute action posée par un individu a toujours un sens pour ce dernier. Elle a permis de comprendre ce qui engendre les déplacements massifs des populations vers ces sites miniers. L'ethnométhodologie d'Harold GARFINKEL qui à son tour soutient le postulat selon lequel chaque individu a toujours une explication à l'action qu'il pose et aux faits qui ont cours dans sa société. Et la théorie des représentations sociales de Serge MOSCOVICI qui transmet à l'individu des informations en fonction de l'environnement dans lequel il se trouve qui, plus tard dicteront ses conduites dans cette société. Le recours à ces approches a permis de faire lumière sur le phénomène de vulnérabilité des orpailleurs des sites miniers artisanaux de la localité de Batouri.

La collecte des données de terrain dans le cadre de nos travaux s'est faite grâce à plusieurs techniques que sont : l'observation documentaire, l'observation directe de terrain et les entretiens. Les entretiens que nous avons menés se sont déroulés de manière individuelle sur les sites miniers de « Kambélé », « Dongmaingwakè », « Mbil et Met ça dedans ». Nos entretiens ont été administrés aux autorités administratives, aux chefs de villages, aux orpailleurs, aux collecteurs et aux tenanciers de boutiques, bars et restaurants dans ces différents sites miniers en fonction de la disponibilité de chacun. Il ressort donc de cette analyse que la précarité de ces mineurs est principalement fonction des perceptions construites autour de la question d'exploitation minière dans cette localité ce qui les pousse à avoir un rythme de vie qui ne leur permet pas de voir leurs conditions de vie changer. Partant du principe d'une enquête qualitative réalisée dans la commune de Batouri et ce auprès des personnes ressources qui sont les orpailleurs, les autorités traditionnelles, administratives et

municipales, et les autorités hospitalières. Les entretiens effectués dans les différents sites miniers que nous avons parcourus ont permis d'observer de manière directe. À travers cette observation directe, nous avons porté un regard sur les faits, les comportements, les personnes et les détails capable de nous permettre de mieux appréhender notre objet d'étude. Nous avons dès lors multiplié nos descentes dans ces sites miniers pour avoir d'avantage d'informations pour mieux appréhender notre sujet d'étude.

Notre travail s'inscrit de ce fait dans le cadre de l'étude générale des incidences de l'orpaillage mais de manière un peu plus particulière car, il ne s'agit pas des incidences de cette activité sur l'environnement mais, sur ses exploitants dans la localité de Batouri. Il a donc été question d'observer toutes les dynamiques qui se développent tout autour de la question d'orpaillage dans cette zone. Il en ressort donc que, les représentations sociales autour de cette activité rendent compte de l'impact qu'a cette activité sur ces mineurs. Dès lors, l'on ne devrait plus considérer l'orpaillage comme une activité essentiellement destiné à s'enrichir d'une part ou à impacter négativement l'environnement d'une autre part mais également comme une activité à même d'impacter négativement la vie de ces exploitants au fil du temps.

Notre travail a été subdivisé en deux principales parties qui chacune possède deux chapitres distincts mais complémentaires uns les autres. La première partie de notre travail de recherche portant sur des généralités sur l'exploitation minière à Batouri s'est articulée autour de deux chapitres. Dans le chapitre premier, nous faisons une monographie de la commune de Batouri partant de son contexte d'émergence jusqu'aux différentes activités qui meublent le quotidien de ses populations. Dans le chapitre second de notre étude présentons les lois qui régissent l'exploitation minière de manière générale au Cameroun. Il s'agit donc des textes juridiques et institutionnels de l'Etat du Cameroun qui réglementent cette activité. À la fin de ce chapitre, nous avons fait le constat selon lequel, l'orpaillage en elle-même est une activité qui n'est pas instituée par les lois régissant l'exploitation minière au Cameroun. C'est donc une activité qui relève de la clandestinité, de l'illégalité. La deuxième partie de notre travail intitulé exploitation minière artisanale et précarité des orpailleurs à Batouri est également subdivisée en deux chapitres. Ainsi, au chapitre troisième, de cette investigation portant sur l'analyse des perceptions et représentations sociales de l'orpaillage à Batouri, nous nous sommes attardés à montrer et ceci grâce aux informations recueillies lors de nos entretiens que les constructions et perceptions sociales élaborés par ces derniers sont les véritables freins à leur épanouissement. Constructions sociales selon lesquelles, l'« on ne peut investir avec

l'argent de cette activité », l'orpaillage est une activité « maudite » et l'or un minerai « mystique ». Aussi, ce chapitre nous a également permis de nous détacher des études selon lesquelles la pauvreté des mineurs résulte des conflits ou de la mauvaise gestion des structures Etatique. En outre, ce chapitre nous a permis de mettre en exergue les facteurs endogènes liés à l'exercice de cette activité en partant des constructions même des orpailleurs de cette localité. Par contre, nous n'étions pas dans une logique de déconstruction des analyses qui rendent également compte de cette réalité en se basant sur le pillage ou les conflits armés. Le chapitre quatrième et dernier de notre étude quant à lui s'est appesantit sur l'organisation du travail dans ces sites miniers artisanaux et les incidences socio environnementales de cette activité. Il a été constaté que, dans ces sites le travail est organisé de plusieurs façons. Ainsi, il existe une organisation de travail individuelle où, un seul individu porte toutes les responsabilités liées à la production du minerai. Une organisation de groupe où, les tâches sont réparties entre tous les membres du groupe ainsi que le revenu financier obtenu après-vente et de manière équitable. Une organisation familiale où, les tâches sont également réparties entre les membres de la famille en fonction de la force physique de chacun. Notons que ce qui différencie cette forme d'organisation de travail à l'organisation de travail en groupe est le fait que, dans l'organisation du travail familial, le revenu financier issu de ces travaux liés à la production est redistribué au membre de la famille par le père de famille qui décide de combien il donne à chacun s'il ressent le besoin de le faire. Soulignons que, les répercussions de cette activité sur l'environnement nous ont amenés à nous rendre compte de la dangerosité de cette activité tant pour l'espèce humaine, végétale et qu'animale. Et à noter que la protection de l'environnement apparait comme une spéculation des politiques de protection de l'environnement.

En dernière analyse, à la fin de notre étude, l'on parvient à la réalité selon laquelle, l'orpaillage est une activité qui ne participe pas à l'amélioration de vie des mineurs. Ceci permet donc de confirmer les hypothèses élaborées de jeu dans notre travail. En réalité, dans ces sites miniers, les représentations sociales, l'outillage mis à contribution par ces derniers et surtout les conditions de vie dans lesquelles ils se meuvent participent à les maintenir tous dans cette de vie précaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages généraux

AKTOUF Omar, 1987, *Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations. Une introduction à la démarche classique et à une critique*. Montréal, les presses de l'université du Québec.

BOUDON Raymond, 1986, *individualisme et holisme dans les sciences sociales*, Paris, presse de FNSP.

GRAWITZ Madeleine, 1979, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, 4^e édition, DALLOZ.

QUIVY Raymond et CAMPENHOUD Luc Van, 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, DUNOD.

BAYART jean-françois, 1999 *L'Etat en Afrique la politique du ventre*, Paris, Découverte.

HAROLD Garfinkel, 2007 *Recherche en ethnométhodologie*, Paris, PUF.

PHILIPPE Amiel, 2010, *Ethnométhodologie appliquée, Elément de sociologie de praxéologique, nouvelle édition argumentée*, Les presses de LEMA.

ASSOGBA Yao, 1999, *La sociologie Raymond Boudon. Essai de synthèse et application de l'individualisme méthodologique*, Québec : Les presses de l'Université de Laval-L'Harmattan.

GHIGLOGNE Rodolphe et MATALON Benjamin, 1991, *les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Armand Colin.

ARBORIO Anne Marie & FOURNIER Pierre, 2003, *L'enquête et ses méthodes : L'observation direct*, Paris, Nathan, VUEF

COMBISSIE Jean Claude, 2003, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte.

2- Ouvrages spécifiques

CAMPBELL et Bonnie, 2013, « *l'exploitation minière comme moteur de développement en Afrique : quelques enjeux soulevés par la révision des cadres réglementaires miniers* », *Exploitation minière et développement durable en Afrique, Conakry 9-13 juin*.

GARTLAN S. (1989), *La conservation des écosystèmes forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG (2015), *État des lieux sur le travail décent dans le secteur minier au Cameroun : le cas des travailleurs miniers des régions de l'Adamaoua et de l'est du Cameroun*, Yaoundé.

EBANG MVE U.N. (2015), *L'encadrement juridique de l'exploitation minière au Cameroun*, Yaoundé, éd. Harmattan-Cameroun, coll. Les cahiers du CeFap.

ELA Jean-Marc, 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Editions Karthala.

ELLA ELLA Samuel-Beni, 2016, *pour un véritable développement durable de la boucle du Dja, contribution à l'enracinement de l'écociologie*, les PUY, Yaoundé

PITRON G. (2012), « La guerre des métaux rares est déclarée », *Terra eco*, 36..

ROUSSEL I. (2009), « Les inégalités environnementales », *Air Pur*, 76.

SAINT-AUBIN P. (2019), « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? », Paris, *Journal officiel de la République Française*.

SAUVÉ L., BATELLIER P. (2011), « La mobilisation citoyenne sur la question du gaz de schiste au Québec », in BROUILLETTE V., GUAY N., LEVY A., MARTIN E. & POULIN R. (dir.), *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, 6, *Écosocialisme ou barbarie*, pp. 224-236.

TCHINDJANG M., LEVANG P., MBEVO FENDOUNG P., VOUNDI E., SAHA F. & NJOMBISSIÉ PETCHEU I.C. (2015), *Impact et suivi par télédétection de l'exploitation minière sur le couvert forestier dans la région de l'Est du Cameroun : cas du département du Lom et Djerem (4°30-6°N & 13°-14°30 E)*.

THOMAS F. (2013), « Exploitation minière au sud : enjeux et conflits », *Alternatives sud*, 20.

THOMAS Frédéric, 2013, *industrie minière extraire à tout prix*, Paris, syllepse et continental. .

TRIEST F. (2011), *Initiative sur les matières premières : l'UE dans le jeu d'une nouvelle guerre économique. Quels impacts pour les pays du Sud ?* Commission Justice et paix belge francophone.

3- Articles et rapports

KEITA Amadou, orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali, les cahiers du CIRDIS.

Megevand C. (2013). Deforestation trend in the Congo Bassin. Report for the world Bank.158p.

La ruée vers l'or de Californie. Histoire de l'or (4).

MARCOUX Jean Philippe, point de mire vol4, n°5, activité minière et sécurité en Afrique.

ORRU Jean François et Al, 2007, Le diamant dans la géopolitique africaine, Afrique contemporaine.

BERTRAND N., MOQUAY P. (2004), La gouvernance locale, un retour à la proximité, *Économie rurale*, 280, pp. 77-95.

HEIBRUNN Benoit, 2020, la consommation et ses sociologies, Armand Colin pages 9-18.

BAYART Jean François « l'Etat au Cameroun » 1985, presses de sciences Po pages 323 à 332.

Rapport d'évaluation de l'impact du VIH dans la population du Cameroun CAMPHIA 2017-2018. Rapport final : MINSANTE, DROS Décembre.

CARBONNIER Gilles, la malédiction des ressources naturelles et ses antidotes, in *Revue internationale et stratégique* 2013/3 (n°91) pp 38-48.

GRATZ Tilo, les chercheurs d'or et la construction d'identité de migrants en Afrique de l'Ouest, Traduction de Roland MARCHAL in *la politique africaine* 2003/3 (N°91) pages 155-169.

GRATZ Tilo, les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale in *Autrepart*, n°30 2004

LICKERT Victoria, la privatisation de la politique minière au Cameroun : enclaves minières, rapports de pouvoir trans-locaux et captation de la rente, in *politique africaine* 2013/3.

LOUSSOU Kiki, l'Afrique, continent convoité : une malédiction des matières premières, 28 mai 2019.

VIRCOULON Thierry, les minerais d'Afrique, entre conflits et développement, in *politique étrangère* 2013/2 (Eté), PP 82-84.

Rapport ITIE 2015 et PRECASEM 2016, Evaluation stratégique Environnemental et sociale du secteur minier au Cameroun

MAKORY Timoty, abject retraits, jeunesse piégée : récit du déclin et d'une temporalité multiple parmi les générations « COPPERBELT » congolaise, in politique africaine n°30, micro politiques du boom minier, Paris karthala, octobre 2013 P. 71.

Ministère de l'Economie et de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2009). Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, 167p.

Ministère des Forêts et de la Faune (2011). Etude d'impact environnemental et social du projet de conservation et de gestion durable du massif forestier de Ngoyla-Mintom, Rapport : MINFOF, 2011.

Ministère des Forêts et de la Faune (2011). Cadre fonctionnel pour la gestion intégrée et durable du massif forestier ngoyla-mintom, Rapport : MINFOF, 2011.

Ministère des Forêts et de la Faune (2011). Plan pour les peuples autochtones et vulnérables (PPAV), Rapport : MINFOF, 2011.

Rapport MINEPAT-DSCE, 2009, Mensuel investir au Cameroun n°7 20, 23, 26, 48 et enquêtes de terrain, 2015, 2016, 2017, 2018

PNUD (2006). Conservation de la biodiversité Transfrontalière - dans l'interzone minkebe – odzala – dja entre le Gabon, le Congo et le Cameroun, Rapport : PNUD, 2006.

4- Lois et arrêtés

Ministère de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun 2011. Loi N°201/008 du 06 MAI 2011 d'Orientation pour l'Aménagement et Développement Durable du Territoire du Cameroun.

Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun 1994a. Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 fixant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune de la pêche.

Loi N°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement.

Loi N°98/015 du 14 juillet 1998, relative aux établissements classés dangereux, insalubres et incommodes.

Loi N°001/2001 du 1- avril 2001 portant code minier.

Loi N°2010/011 du 29 juillet 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi minière de 2001.

Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier.

Loi n°97-31 du 20 mai 1997, modifiant et complétant la loi n°91-37 du 8 juin 1991 portant création de l'Agence Foncière Industrielle.

5- MÉMOIRES ET THÈSES

LEKA ESSOMBA Armand, 2008, *pétrole, pouvoir et société*, thèse présentée en vue de l'obtention d'un Doctorat/PhD en sociologie, UYI.

SOW Sory, 2013, « *les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire* », Mémoire en vue de l'obtention d'un Master, Université Senghor, Département environnement, spécialité Gestion de l'environnement.

HUMPHREYS David, 2011, *Secteur privé et développement : la montée en puissance des acteurs miniers des pays émergents*.

SAYADOGO Édith, « L'impact sanitaire de l'exploitation artisanale de l'or : cas du site du Fofora dans la province de Poni » Mémoire de maîtrise soutenu publiquement à l'université de Ouagadougou, 07 avril 2011. Option géographie de la santé.

MULULU MUGINIBWA Jean Marie, SEPTEMBRE 2000 *l'exploitation minière artisanale et amélioration des conditions de vie des exploitants et des habitants de l'hinterland minier de Likasi (cas du site de SHAMITUMBA)* mémoire de licence en sciences sociales, ISES-LUBUMBASHI.

NJAMPOU Herman, Juin 2015, « *Exploitation minière et sous-développement local au Cameroun : cas de l'exploitation artisanale de l'or dans le département de la Kadey* », Université de Yaoundé I.

NDONGO BELA Bienvenu Richard, Janvier 2021, « *l'exploitation minière artisanale dans la localité d'Eséka, Nyong et Kellé (centre-Cameroun) : Dynamique des acteurs internes*, Université de Yaoundé I.

Delenne C., 2006. Extraction et Caractérisation De Vignes à Partir de Données de Télédétection à Très Haute Résolution Spatiale Application en Languedoc-Roussillon pour la Constitution de Bases de Données Géographiques. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, Engref-Nancy.

MONO BIWOLE christian, juin 2022, « *L'Etat au Cameroun et la gestion environnementale et sociale des sites miniers : cas de Kambélé dans la localité de Batouri* ».

6- webographie

http://fr.wikipedia.org/wiki/Entretien_semi_directif

<https://www.sosnature.org/quel-est-limpact-de-lindustrie-miniére-sur-lenvironnement/#:~:text=impacts%20environnementaux%20de%20l'exploitation,eaux%20souterraines%20des%20sols>

<https://www.cameroon-tribune.cm>

<https://minmidt-gov.projetdelobeaucamerun.net>

7- Dictionnaires

Lexique de sociologie, 2013, 4^e édition, DALLOZ

AKOUN et A. (Dir) 1999, *Dictionnaire de sociologie*, ed. Le robert, Paris

ETIENNE Jean et al, *Dictionnaire de sociologie*

FERREOL Gilles et al, 1995, *Dictionnaire de sociologie, Paris, Arman colin, col.Cursus. Encyclopédie du développement Durable.*



ANNEXES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

E-mail : depart.socio20@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY



ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que Madame **ABESSOLO Ingrid Mezalick**, Matricule **18S562** est inscrite en Master II, option Urbanité et ruralité. Elle effectue, sous la direction du **Docteur ESSOMBA EBELA Solange**, un travail de recherche sur le thème : « **Exploitation minière artisanale au Cameroun : socioanalyse de la précarité des orpailleurs de Batouri (Est)** ».

Dans le cadre de cette recherche, elle aura besoin de toute information non confidentielle, susceptible de l'aider à bien conduire sa recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **16 MAI 2023**

Le Chef de Département



OUTILS DE COLLECTES DE DONNÉES

I- GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX ORPAILLEURS

A- Facteurs d'identifications

- Date
- Lieu
- Age
- Sexe
- Religion
- Situation matrimoniale
- Groupe ethnique
- Nombre d'enfants

B- Thématiques abordées

Thème 1 : considération d'ordre générale

- Nombre d'années d'expérience et poste occupé
- Début de l'exercice sur le site

Thème 2 : motivations personnelles

- Facteurs qui poussent à exercer cette activité

Thème 3 : nature des rapports sociaux

- Rapport avec l'État
- Rapport avec les autres acteurs

Thème 4 : les conflits

- Nature des conflits entre acteurs et mode de règlement

Thème 5 : Gestion des revenus

- Le mode de vie des orpailleurs

Thème 6 : la sécurité

- Sécurité au travail
- Stratégie de lutte contre l'insécurité

Thème 7 : Investissement

- Projet personnel encourus ou réalisé depuis le début de l'activité

Thème 8 : santé

- Maladies récurrentes sur le site

II- GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX AUTORITÉS TRADITIONNELLES

A- Facteurs d'identifications

- Date
- Lieu
- Age
- Sexe
- Religion
- Situation matrimoniale
- Groupe ethnique
- Nombre d'enfants

B- Thématiques abordées

Thème 1 : considération d'ordre générale

- Expérience au rang occupé
- Début de l'activité dans la zone
- Rapports avec les orpailleurs

Thème 2 : les compensations

- Comment se passe les compensations (les montants : procédure de fixation des taux)
- Le rapport avec l'Etat
- Le développement local

Thème 3 : conflits et gestions des rivalités

- Problèmes auxquels le village est confronté
- Problèmes entre acteurs
- Résolution des conflits entre acteurs

III- GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX TENANCIERS DE LA MICRO ÉCONOMIE DANS LES SITES MINIERS PARCOURUS

A- Facteurs d'identifications

- Date
- Lieu
- Age
- Sexe
- Religion
- Situation matrimoniale
- Groupe ethnique
- Nombre d'enfants

B- Thématiques abordées

Thème 1 : considération d'ordre générale

- Expérience dans le métier et rapports avec les orpailleurs

Thème 2 : motivations personnelles

- Facteurs qui incitent à l'exercice de cette activité dans ce site

Thème 3 : Gestions des revenus

- Comment se comportent les orpailleurs après-vente ?
- À quel type d'activité se livrent-ils ?

Thème 4 : les conflits

- Nature des conflits entre orpailleurs dans votre espace commercial
- Quel est le mode de résolution de ces conflits ?

IV- GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVE

A- Facteurs d'identifications

- Date
- Lieu
- Age
- Sexe
- Religion
- Situation matrimoniale
- Groupe ethnique
- Nombre d'enfants

B- Thématiques soulevées

Thème 1 : considération d'ordre générale

- Poste occupé et expérience professionnelles

Thème 2 : motivations des populations pour cette activité

- Ce qui explique la ruée des populations vers ces sites miniers
-

Thème 3 : Rapports sociaux

- rapport Etat-orpailleur
- pensez-vous jouer pleinement votre rôle dans ces sites ?

Thème 4 : Intervention de l'Etat

- quels sont les projets initiés par l'Etat dans ces villages miniers

Tableau n°5 : Verbatim des facteurs explicatifs de la précarité des orpailleurs de Batouri

Types de facteurs	Verbatim	Nombre de fois
Facteurs Endogènes	Les mentalités des orpailleurs. « les orpailleurs sont dans une logique du non-investissement»	07
	La mauvaise gestion des revenus issus de l'exploitation minière « les mineurs préfèrent se livrer à l'alcool que de penser à un quelconque projet de développement »	10
	Le niveau intellectuelle des jeunes mineurs est tellement bas « l'analphabétisme caractérise la majeure partie des jeunes de ces sites miniers »	05
	Les dépenses ostentatoires « les orpailleurs de ces sites miniers artisanaux dépensent sans réfléchir pour l'achat des vêtements et appareils électroniques)	05
	Les représentations sociales « l'or est minerai mystique » « les revenus de cette ressource minière ne peuvent réaliser des projets à long termes » « l'orpaillage est une activité maudite »	12
	Les outils dont ils font usage pour l'extraction minière sont archaïques « les pelles, les pioches, les marteaux etc. Sont les outils que nous utilisons ici »	09
	Le comportement des orpailleurs « ils se comportent comme des voyous »	03
FACTEURS ENDOGÈNES.	L'absence des structures étatique sur certains sites miniers « nous n'avons jamais entendu parler de ces structures »	02
	L'inefficacité des structures étatiques sur le terrain « quand ils viennent ici c'est pour leur propre intérêt	04
	Les structures économiques d'épargne sont peu efficaces	02
	La fluctuation constante des prix	03
	Le manque d'accompagnements financiers afin d'industrialiser le secteur et le rendre plus rentable	01

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
LISTE D'ILLUSTRATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1- Contexte	2
II- PROBLÈME.....	4
III- PROBLÉMATIQUE	5
1- Le paradigme de la malédiction minière	5
2- L'exploitation minière comme source de conflits	7
3- L'exploitation minière artisanale comme facteur de développement	10
4- L'exploitation minière : un désastre écologique.....	11
IV- QUESTIONS DE RECHERCHE.....	13
1- Question principale.....	13
2- Questions secondaires.....	13
V- HYPOTHESES	13
1- Hypothèse principale	14
VI. OBJECTIFS	14
1- Objectif central	14

2-	Objectifs secondaires	14
1-	Cadre théorique.....	15
1-1-	L'ethnométhodologie	16
1-2-	La théorie des représentations sociales	17
2-1-	Techniques qualitatives.....	19
3-	Échantillonnage.....	22
VII.	ANALYSE DES DONNÉES	23
IX-	DÉFINITION DES CONCEPTS	23
X.	DÉLIMITATION DU TRAVAIL	25
1-	Délimitation spatiale.....	25
XI.	PLAN DU MÉMOIRE.....	27
PREMIÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE A BATOURI		
.....		28
CHAPITRE I :MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE BATOURI.....		29
I-	CADRE HISTORIQUE.....	29
1-	Contexte d'émergence de la ville de Batouri	29
2-	La localité de Batouri et son histoire.....	30
II-	CADRE GÉOGRAPHIQUE	31
1-	Situation géographique de la commune de Batouri	31
2-	Sols, relief et hydrographie.	31
3-	Le climat	31
4-	La faune et la flore.....	32
III-	CADRE HUMAIN	33
1-	La population de Batouri	33
2-	Organisation socio-économique	34
a-	L'agriculture.....	34

b-	Le commerce	36
c-	Le transport.....	37
d-	L'industrie et les services	37
e-	L'élevage	37
f-	La cueillette, la chasse et le ramassage des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux).....	38

CHAPITRE II :LES JURIDICTIONS ET L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN..... 42

I- RÉGLEMENTATION ET INSTITUTIONNALISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE..... 42

1-	Le code minier.....	42
2-	La politique minière actuelle	44
a-	La loi n°2010/11 du 29 juillet 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°201-1 du 16 avril 2001 portant code minier	45
b-	La loi portant régime de la forêt, de la faune et la pêche	46
c-	La loi relative à la gestion de l'environnement	46
d-	La loi portant sur le régime de l'eau.....	46
e-	La loi relative aux établissements classés dangereux insalubres ou incommodes	47
f-	La loi n°97-31 du 20 mai 1997, modifiant et complétant la loi n° 91-37 du 8juin 1991 portant création de l'agence foncière industrielle.....	47
3-	Les réglementations internationales	47
4-	Le cadre institutionnel de contrôle de l'activité minière	48

II- L'EXPLOITATION MINIERE AU CAMEROUN..... 49

1-	Le potentiel minier camerounais	49
2-	Les opportunités du secteur minier au Cameroun	53
3-	Modèle d'exploitation minière au Cameroun	53
a-	L'exploitation minière artisanale.....	53

b-	L'exploitation minière industrielle	55
	DEUXIÈME PARTIE :EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET PRÉCARITÉ DES ORPAILLEURS DE BATOURI.....	56
	CHAPITRE III :ANALYSE DES PERCEPTIONS ET REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'ORPAILLAGE DANS LA LOCALITE DE BATOURI.....	57
II-	LES FACTEURS SOCIOCULTURELS LIES A LA PRECARITE DES ORPAILLEURS DE BATOURI	61
1-	Imaginaires de l'or chez orpailleur	61
-	L'or est un minerais mystique.....	61
-	L'exploitation artisanale de l'or : activité maudite.....	65
a-	Une vie d'ostentation.....	68
b-	Une vie de délinquant	71
III-	LES FACTEURS TECHNIQUES	72
a-	Le manque d'étude géologique.....	73
b-	La précarité des outils et méthodes des orpailleurs	74
IV-	LES FACTEURS ÉCONOMIQUES	77
1-	La fluctuation des prix	77
2-	La perception des orpailleurs vis-à-vis des structures bancaires	79
V-	LES FACTEURS INSTITUTIONNELS.....	80
1-	L'inefficacité administrative des structures en charge du secteur minier à Batouri..	80
b-	Rapport entre les structures en charge des mines et les orpailleurs dans les sites de Batouri.....	81
	CHAPITRE IV : EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE : ORGANISATION DU TRAVAIL ET CONSÉQUENCES SOCIO ENVIRONNEMENTALES.	86
I-	ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES SITES MINIERS ARTISANAUX	86
1-	Organisation du travail dans un site minier artisanal	86
a-	L'organisation individuelle.....	86

c-	L'organisation de groupe.....	88
2-	La chaîne de production dans un site minier artisanal.....	90
a-	Le propriétaire ou chef de trou	90
b-	Les creuseurs	91
c-	Les traiteurs	91
III-	LA DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL.....	94
1-	Le travail de l'enfant dans les sites miniers artisanaux	94
2-	La division sexuelle du travail.....	96
a-	La femme	96
b-	L'homme	98
3-	La division religieuse du travail	99
a-	Les chrétiens	100
b-	Les musulmans	100
IV-	IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR	101
1-	Les conséquences sociales.....	101
a-	Sur le plan sanitaire	101
b-	Sur le plan éducationnel	103
2-	Les conséquences environnementales	105
a-	La destruction du sol et de la végétation	105
	CONCLUSION GÉNÉRALE	109
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	115
	ANNEXES	121
	TABLE DES MATIÈRES	128